



La Bibliotheque Des Predicateurs

Qui Contient Les Principaux Sujets De La Morale Chrétienne, Mis par ordre
alphabétique

P - Z

Houdry, Vincent

Lyon, 1717

Purgatoire. Les peines qu'on y endure; charité envers les défunts; prieres
pour les morts, tout ce qui regarde cette matiere.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-75888](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-75888)

& le discernement des choses ? Si nous ne consultons que nos propres lumières, je l'avoue, les richesses nous paroîtront des biens, les grandeurs & les plaisirs n'auront pour nous que des charmes ; mais si nous ne regardons tous ces objets qu'avec les lumières de cet Esprit divin : ah ! que nous en jugerons bien autrement ! Les richesses ne se trouveront plus être des biens, mais la source des plus grands maux ; puisque Dieu lance presque toujours ses anathèmes sur elles : nous ne verrons que du vuide & du néant dans les grandeurs, & nous n'aurons pour le monde que des sentimens de mépris & d'aversion ; & autant que ces lumières sacrées s'accroîtront dans nos esprits, autant l'estime & l'amour des créatures y diminueront : le moindre rayon de cette lumière du Ciel, nous faisant voir en même temps la bassesse & le néant de la créature. *Pris du Recueil de Sermons nouveaux attribuez au P. Champigni, Sermon du Cœur nouveau.*

La fausse
politique
d'Herode.

Nous découvrons dans la personne d'Herode un de ces prudens du siècle, qui dans toute leur conduite ne consultent que les loix d'une sagesse humaine, qui dans toutes leurs actions n'ont point d'autre guide que leur ambition, & qui souvent pour obtenir une fin criminelle employent des moyens encore

plus injustes. De là vient que ce Prince cruel répand tant de sang innocent pour conserver un Royaume qu'il avoit injustement usurpé ; mais que les mesures d'Herode sont mal prises ! Tous ses desseins ne réussissent point. Les Mages ne reviennent point à lui. Jesus-Christ dont il meditoit la perte échape de ses mains. O prudence humaine, que tu es aveugle en tes conseils ! *Monsieur Lambert, Homélie sur la Fête des Innocens.*

N'employez jamais de mauvais moyens pour réussir à quoi que ce soit. Que les voyes peu honnêtes vous ôtent le goût de tout ce que vous pourriez acquérir par là. Mettez-vous en tête, qu'à quelque bonheur que vous soyez parvenu aux dépens de votre devoir, votre conscience ne vous en laissera jamais jouir paisiblement ; & que le remords que vous aurez d'avoir acquis injustement ce qui vous manquoit, vous rendra plus malheureux que le chagrin que vous aviez auparavant d'en être privé. Quand vous aurez persuadé à tout le monde que votre conduite a été bonne, vous ne pourrez jamais vous le persuader à vous-même, & toutes les fois qu'il vous paroitra que l'on vous croit honnête-homme, un secret remords vous reprochera que vous ne l'êtes pas. *Livre intitulé : De l'Education des Enfans, par Jean Pic.*

Jamais on
ne peut être
content
quand on a
réussi par
de mauvais
moyens.

PURGATOIRE.

LES PEINES QU'ONT ENDURE, CHARITÉ
envers les défunts ; Prières pour les morts, & tout ce qui
regarde cette matiere.

AVERTISSEMENT.

Il ne sera pas difficile de fournir de quoi remplir ce titre ; la multitude des livres qui parlent du Purgatoire, & des Sermons qu'on a faits sur cette matiere, outre la grandeur du sujet mesme, donnent un assez beau champ à l'Eloquence du Prédicateur, & à l'instruction des Auditeurs. Plusieurs Auteurs en ont composé des volumes entiers, & quelques Prédicateurs en ont imprimé des octaves. Il n'y aura donc qu'à faire un bon choix du dessein d'un discours, & des choses dont on le doit remplir.

Il faut seulement remarquer qu'on a réuni sous ce titre, les peines que les ames séparées de leur corps souffrent dans le Purgatoire, & la priere pour les morts, afin d'exciter la charité des fideles à les soulager, & de ne se pas contenter d'une compassion sterile, ni d'être persuadé de la vérité des tourmens qu'on endure en ce triste lieu, sans être instruits des moyens de les éviter nous-mêmes.

Pour ne point outrer un sujet, qui de soi-mesme est assez pathétique, & capable d'exciter des mouvemens de tendresse & de charité, il faut toujours distinguer ce qui est de foi d'avec ce qui n'est fondé que sur le sentiment des Docteurs, sur la créance commune des fideles, sur des revelations, ou des apparitions rapportées par des Auteurs dignes de foi.

Que si l'on s'attache à prouver la vérité du Purgatoire, contre les Heretiques, ou à la pratique sainte de prier pour les morts, il faut montrer de quel poids est l'autorité de la tradition immémoriale, & le sentiment des Peres des premiers siècles ; prouver que les livres des Machabées sont authentiques, & reconnus pour Ecriture sainte, & pour les passages qu'on allegue du Nouveau Testament, faire voir qu'ils ont été entendus, & expliqués du Purgatoire par les premiers Docteurs de l'Eglise.

PARAGRAPHE PREMIER.

Divers Desseins, & Plans de Discours sur ce sujet.

I.

C'Est proprement dans le Purgatoire où il se fait un accord & une alliance de la justice & de la misericorde de Dieu : *Misericordia & veritas obviaverunt sibi : justitia & pax osculatae sunt.* Je veux dire que la severité de la justice de Dieu paroît dans la grandeur

des tourmens qu'elle fait souffrir en l'autre vie, aux ames qui sont renfermées dans cette rude prison, pour payer les dettes dont elles lui sont redevables ; c'est le premier Point de ce Discours. Le second, que c'est là aussi où il fait éclater la plus grande misericorde,

pas

par le pouvoir & les moyens qu'il donne aux vivans d'appliquer le merite de sa mort & de ses souffrances pour satisfaire sa justice, & pour delivrer ces saintes ames de ces obscures prisons par les prieres, les bonnes œuvres, & les suffrages qu'on offre à Dieu à ce dessein.

Pour le premier : la sainteté de Dieu est sans contredit le plus terrible aussi-bien que le plus aimable de ses attributs ; puisqu'elle ne peut souffrir la moindre tache, & la moindre souillure, sans obliger celui où elle se rencontre, ou à la laver dans les eaux de la penitence, ou à l'expiar dans les feux & les flammes du Purgatoire, dans l'autre vie : car c'est pour cet effet qu'elle employe la plus grande rigueur de sa justice, afin que rien de souillé n'entre dans le Ciel, & ne jouisse de la presence de cette pureté infinie. Ce qui me fait dire que le Purgatoire est proprement le théâtre, où paroît la justice divine dans sa plus grande rigueur : car quoi que les supplices de l'enfer soient infiniment plus terribles, & plus rigoureux, ce n'est pas néanmoins une chose si surprenante que Dieu exerce la dernière rigueur de sa justice sur des ennemis declarez, des rebelles, qui n'ont point voulu se rendre aux attraits de sa bonté : mais qu'il use d'une severité extrême envers les ames du Purgatoire, qu'il les traite à la rigueur, sans vouloir rien relâcher des droits de la justice ; c'est ce qui est étonnant, & qui me fait dire avec l'Apôtre, que c'est une chose terrible de tomber entre les mains d'un Dieu vivant, après avoir negligé de l'appaîser, de le satisfaire en ce monde, qui est le regne de sa misericorde, & avoir mieux aimé attendre en l'autre, qui est le regne de sa justice. Or trois choses particulièrement font paroître cette extrême rigueur. 1°. La qualité de ces ames, qui sont le sujet sur lequel ce Juge souverain exerce sa justice. Ce sont ses épouses qu'il chérit tendrement, & qui lui sont plus précieuses que tout ce qu'il y a dans le monde, à qui il destine des trônes de gloire, & un bonheur éternel. Ce sont les heritiers du Ciel, auquel elles ont un droit acquis, en qualité d'enfans : d'ailleurs elles sont sans crime ; ou si elles en ont commis quelques-uns, ils leur ont été remis & pardonnés : elles sont ornées de grandes vertus ; elles ont pratiqué de bonnes œuvres, remporté de grandes victoires sur leurs passions ; rendu même de grands services au prochain, à l'Eglise ; travaillé pour la gloire de Dieu : & cependant elles sont traitées comme des criminelles, arrêtées, confinées dans un triste lieu, & punies plus rigoureusement que les plus scelerats ne le sont par la justice humaine. Quelle severité, quelle rigueur ! 2°. C'est ici le lieu où il faut faire voir la grandeur des peines auxquelles la justice divine les a condamnées ; la privation de Dieu pour un temps, ce qu'on appelle la peine du dam ; quelle douleur leur cause cet éloignement, & la privation de leur souverain bien ! Ensuite la peine du sens, dont le feu est l'instrument, qui leur fait souffrir un tourment inconcevable ; & enfin la durée de l'un & de l'autre supplice. 3°. La cause pourquoi elles souffrent de si horribles tourmens ; sçavoir, pour expier de legeres fautes, des pechez veniels déjà pardonnés quant à la coulpe, des défauts dont les plus grands Saints ne sont pas entièrement exempts. La conclusion de ce

Point est de concevoir une grande horreur du peché, d'apporter une extrême vigilance à éviter jusques aux moindres fautes, le soin de les expier plutôt par la penitence en cette vie, que d'attendre en l'autre, où ils seront punis par la severité de la justice d'un Dieu.

Second Point. J'ai dit que si la justice divine paroît dans sa plus grande rigueur dans le Purgatoire, la misericorde n'y eclate pas moins, & quoi qu'on dise communément, que l'autre vie est le temps destiné à la justice & à la punition des coupables ; cependant Dieu y fait un admirable accord de sa misericorde & de cette justice, par les secours qu'il procure à ces saintes ames, dans le pouvoir & les moyens qu'il donne aux fideles de les soulager, & même de les delivrer de ces tourmens, ou d'en abreger du moins la durée. 1°. C'est ce qu'il faut prouver par l'autorité de l'Ecriture, le consentement des Peres, & la pratique universelle & immemoriable de toute l'Eglise. 2°. Il faut expliquer combien nous pouvons facilement les soulager, & par quels moyens ; prieres, jeûnes, aumônes, à quoi se rapportent toutes les autres bonnes œuvres ; comme sans beaucoup de peine nous pouvons acquitter leurs dettes, par les indulgences, &c. 3°. Cette misericorde paroît par les devoirs que Dieu engage les fideles à leur rendre ; devoir de charité envers tous les morts ; devoir de justice à l'égard de nos parens, & ceux qui souffrent à notre occasion ; devoir de reconnoissance, &c.

1°. LES motifs que nous avons, & qui nous engagent à soulager les ames du Purgatoire. 2°. Les moyens par lesquels nous pouvons, & nous devons les soulager.

I I.

Pour ce qui regarde les motifs, on les peut reduire à trois principaux. 1°. Il y va de l'interêt de Dieu qui ne punit qu'à regret ses plus grands ennemis ; que sera-ce donc quand nous arrêterons son bras qu'il est obligé par sa justice de décharger sur ces saintes ames qu'il chérit tendrement ? tellement qu'en les delivrant du Purgatoire par nos prieres, & nos suffrages, nous favorisons ses inclinations, nous procurons sa gloire, & nous lui rendons un service considerable. 2°. Le second motif est l'interêt de ces pauvres ames, qui ont un desir extrême de voir Dieu qui est leur souverain bien, & ce desir violent, retardé, & arrêté, leur fait souffrir un tourment inexplicable ; elles souffrent outre cela la peine du sens, causée par un feu violent, qui penetre toute leur substance avec une inconcevable douleur. Or nous avons particulièrement trois obligations de les soulager, prises des liaisons que nous avons avec elles. La première est celle de la nature ; ce sont nos parens, nos freres, nos proches. Ce pere brûlé dans ces flammes, pendant que ce fils ingrat & dénaturé se divertit : *Dum superbit impius, incenditur pauper, &c.* La seconde liaison est celle de l'amitié. Comment pouvons-nous dire que nous gardons les loix d'une sincere amitié, pendant que nous oublions celui ou ceux à qui nous l'avons jurée ? La troisième enfin est celle de la Religion, puis qu'il y a une communication entre l'Eglise militante & souffrante. 3°. Le troisième motif, est pris de notre interêt propre, parce que Dieu en usera à notre égard, comme nous en aurons usé envers les autres, & permettra que nous soyons oubliés, & abandonnés, si nous oublions & abandonnons nos

Psal. 101.

freres en ce triste état, &c.

Pour ce qui est des moyens que nous avons de secourir les ames qui souffrent dans le Purgatoire, & leur procurer du soulagement dans leurs peines, ils se reduisent à trois, qui comprennent tous les autres, sçavoir, 1°. Le Sacrifice de la Messe, que l'on offre, ou que l'on fait offrir à ce dessein; Sacrifice qui étant en partie institué pour cette fin, est d'une efficacité merveilleuse. 2°. Les prieres, les jeûnes, les aumônes, & toutes les œuvres pe-nibles, qui étant satisfactoires peuvent être offertes pour le soulagement de ces ames souffrantes. 3°. Les Indulgences qui leur sont applicables, & que nous pouvons gagner si facilement.

III.

C'EST une sainte & salutaire pensée que de prier pour les morts: *Sancta & salubris est cogitatio exorare pro mortuis.* 2. Machab. 12. Elle est sainte; 1°. Parce qu'elle vient d'un saint principe, qui est la charité, qui nous fait regarder ces saintes ames comme des amis de Dieu, qui le glorifieront un jour, qui sont en état de profiter de nos prieres & des suffrages que nous offrons pour elles, qui sont dans une extrême necessité, & dans l'impuissance de se soulager elles-mêmes, &c. 2°. Elle est salutaire à ces saintes ames, parce qu'elle les délivre de leurs peines, ou du moins les soulage, &c. 3°. Elle est utile aux vivans, parce qu'elle augmente leurs merites, qu'elle leur fait autant d'intercesseurs dans le Ciel, qu'ils délivrent de personnes du Purgatoire; & enfin, qu'elle leur donne esperance que Dieu en usera à leur égard de la même maniere qu'ils en auront usé envers les autres.

IV.

SUR les motifs qui nous obligent à secourir ces saintes ames, & à les soulager par nos prieres. 1°. Motif de compassion; elles souffrent des peines incroyables: quand ce seroit un inconnu, un indifférent, & même notre plus grand ennemi, nous en aurions pitié, si nous le voyions humilié, accablé de toutes sortes de maux, & que nous pussions le soulager; mais ce sont nos amis, nos freres, nos semblables, nos plus proches, ne devons-nous donc pas être touchés de leur misere? 2°. Motif de justice; ce sont des personnes à qui nous avons les dernières obligations; nos peres, nos meres qui nous ont donné la vie, nourris, élevez; des amis qui nous ont rendu service en des occasions où nous avons eu besoin de leur credit: or en voici une où ils ont besoin de notre secours, pouvons-nous le leur refuser sans injustice? 3°. Motif de charité, soit envers Dieu, soit envers le prochain: on peut dire que de toutes les actions de charité que nous pouvons exercer envers nos freres, celle-ci est la plus grande, la plus pressante, la plus agréable à Dieu.

V.

1°. JAMAIS on ne procure plus de gloire à Dieu, qu'en procurant la délivrance des ames du Purgatoire, & en avançant leur bonheur. 2°. Jamais nous ne travaillons plus avantageusement à notre salut, & à notre propre gloire; parce qu'on s'attire des amis, des protecteurs, & des patrons, qui s'interessent pour nous rendre la pareille.

VI.

SUR la grandeur des peines du Purgatoire; trois choses nous les font connoître, & nous obligent en même temps de compatir aux saintes ames qui les souffrent, & d'apporter tout le soulagement que nous pourrions aux maux qu'elles endurent. 1°. C'est

que les peines du Purgatoire surpassent infiniment toutes celles de cette vie. 2°. Qu'elles durent plus long-temps, puisque c'est un sentiment commun, qu'il y en a qui demeurent & qui souffrent, dans cette affreuse prison, des siècles entiers. 3°. C'est que les ames, qui endurent de si rudes peines, sont hors d'état de se soulager elles-mêmes.

VII.

LA pitié & la compassion que nous portons aux personnes affligées se prend d'ordinaire de trois choses, qui ont lieu à l'égard des ames du Purgatoire. 1°. Du merite de celui qui souffre. Or nous sçavons quel est celui de ces saintes ames. 2°. De la grandeur des maux que nous lui voyons souffrir. Hé! quels sont ceux du Purgatoire? 3°. De l'alliance que la personne affligée peut avoir avec nous. Or ceux qui souffrent dans le Purgatoire, sont nos amis, nos proches, nos freres, &c.

VIII.

1°. TROIS choses engagent Dieu à punir rigoureusement ces saintes ames dans le Purgatoire; sçavoir, la sainteté, qui ne peut souffrir que rien de souillé entre dans le Ciel; la justice, qui exige qu'une si haute Majesté offensée soit entierement satisfaite; son amour, qui demande de la ressemblance, & qui reforme tout ce qui leur manque, par le moyen de ces flammes qui leur donnent toute leur dernière perfection. 2°. Trois choses nous engagent reciproquement à les soulager dans leurs souffrances; sçavoir, l'amour que nous portons à Dieu, à qui nous ne pouvons rien faire de plus agréable que de secourir ses amis, & de les arracher en quelque maniere à sa justice, en satisfaisant pour eux; la justice & la reconnoissance pour les biens que nous en avons reçus durant leur vie; & enfin l'amour que nous devons à Jesus-Christ, puis qu'il tient fait à lui-même tout le bien que nous faisons à nos freres.

IX.

1°. L'ESPRIT doit être convaincu qu'il y a un Purgatoire. La foi, la raison, le consentement de tous les peuples, la tradition de l'Eglise, & l'autorité des Peres dans tous les siècles nous le persuadent. 2°. Mais le cœur doit être excité à la compassion, & à soulager, par les suffrages de l'Eglise, les peines extrêmes qu'on y souffre.

X.

JE trouve dans le Christianisme trois sortes de personnes qui par de differens motifs ne contribuent rien pour le soulagement des ames du Purgatoire. Les premières sont ceux qui ne croient pas qu'elles souffrent. Les secondes sont ceux qui le croient, n'en sont point émûs. Les troisièmes sont ceux qui le croient, & en sont émûs; mais qui n'employent pas les moyens legitimes & efficaces pour les soulager. Dans le premier rang, je comprends les Heretiques, & certains libertins du siècle, qui par une obstination criminelle rejettent la verité du Purgatoire. Dans le second, je comprends certains Catholiques durs & insensibles, qui confessant la verité du Purgatoire, ne sont pas touchés du zele qu'ils devoient avoir pour la délivrance des ames, que la justice de Dieu y retient captives. Dans le troisieme, un grand nombre de Chrétiens qui se flament d'avoir cette foi & ce zele; mais qui par une negligence criminelle, ne leur procurent pas le secours qu'elles en attendent; c'est par rapport à ces trois sortes de personnes, que je veux partager ce discours.

1°. Contre les premiers, j'établirai la verité de cette devotion. 2°. Contre les seconds,

conds, j'exercerai autant qu'il me sera possible, la ferveur de cette devotion. 3°. Contre les troisièmes, je reglerai l'usage & l'exercice de cette même devotion, *Sermon du Pere Bourdaloue sur ce sujet.*

X I. DE ceux qui manquent aux devoirs de la charité envers les défunts.

1°. Les uns n'exercent aucune charité envers les morts; il faut faire voir combien ceux-là sont durs & insensibles, sans pitié, sans reconnaissance. 2°. Les autres ont une pitié & une charité mal réglée; ils se contentent de verser des larmes, de témoigner leur douleur, d'éclater en cris & en gémissemens, &c. 3°. Les autres enfin ont une charité ambitieuse, qu'ils font paroître par une pompe funebre, par de magnifiques éloges qu'ils font faire, par de superbes Mausolées, &c. *Pris du même, dans la troisième Partie du précédent Sermon, qui peut faire le sujet d'un autre entier.*

X II. 1°. PRIER pour les défunts, c'est le plus grand acte de charité que nous puissions exercer envers le prochain. 2°. C'est de tous les actes de charité le plus aisé à pratiquer, à cause des differens moyens que nous en avons sans nous incommoder beaucoup, & sans rien perdre du mérite de toutes nos bonnes œuvres, que nous pouvons offrir à Dieu à ce dessein.

X III. 1°. LA foi nous oblige de croire qu'il y a un Purgatoire; nous le ferons voir dans la première Partie. 2°. La charité nous engage à secourir les ames qui y sont retenues par la justice divine. *L'Auteur des Sermons sur tous les sujets de la Morale Chrétienne, dans le premier Sermon de l'Octave des Morts.*

X IV. LA grandeur des peines du Purgatoire, sur ces paroles: *Miseremini mei, quia manus Domini tetigit me.*

1°. La main de Dieu repousse ces saintes

ames, & les éloigne pour un temps de sa présence. 2°. Elle s'appesantit sur elles pour leur faire souffrir la plus rude peine du sens, qui est celle du feu. 3°. Elle s'étend sur ces mêmes ames, afin de prolonger leur supplice jusqu'à ce qu'elles aient entièrement satisfait à la justice divine. *Second Sermon de la même Octave.*

X V. 1°. QUE ceux qui négligent de secourir les ames dans un si pressant besoin, ont tout sujet de craindre qu'on ne les abandonne à leur tour, & qu'ils ne souffrent long-temps les plus rudes peines du Purgatoire. 2°. Que personne n'a plus d'esperance d'éviter un jour ces mêmes peines, ou d'en être délivré au plutôt, que ceux qui se seront employez à délivrer les autres. *Le même, troisième Sermon.*

X VI. 1°. FAIRE voir l'excellence de cette charité sur toutes les autres que l'on peut pratiquer envers le prochain. 2°. Montrer quel est le mérite & l'avantage qui nous revient à nous-mêmes d'une si sublime charité. *Le même, dans le quatrième Sermon.*

Du Sacrifice de la Messe offert pour les morts.

X VII. 1°. Le Sacrifice de l'Autel est un Sacrifice d'expiation, qui a la vertu de satisfaire à la justice divine quand il est offert pour les morts. 2°. De quelle maniere il leur en faut faire l'application. *Le même, septième Sermon.*

X VIII. DES Indulgences pour les morts: *Beati misericordes.* 1°. Heureux ceux qui auront pratiqué cette action de miséricorde, qui consiste à faire jouir ces saintes ames du fruit des mérites du Sauveur, parce qu'ils ne peuvent rendre à Dieu un service plus considerable, & qui leur coûte moins. 2°. Heureux en second lieu, parce qu'ils méritent que Dieu leur procure la même indulgence, qui avancera réciproquement la jouissance de leur souverain bonheur. *Le même, dans le sixième Sermon.*

PARAGRAPHÉ SECOND.

Les sources où l'on peut trouver de quoi remplir ces desseins, & les Auteurs qui en traitent.

Les Saints Peres.

Saint Augustin, a fait un livre intitulé: *De cura pro Mortuis*, où il montre que la priere pour les morts est une tradition reçue dans toute l'Eglise.

Le même, a fait un Sermon, de *Igne Purgatorii*, où il fait voir qui sont ceux qui seront purgez par le feu du Purgatoire, & combien ce feu sera rude & intolérable.

Le même, *Serm. 32. de verbis Apostoli*, montre qu'il est indubitable que les prieres de l'Eglise, le Sacrifice salutaire, & les aumônes qu'on fait pour les ames des défunts, les soulagent.

Le même, in *Enchirid. c. 109.* montre que cette priere est salutaire à ceux qui ont mérité pendant leur vie d'en profiter après leur mort; c'est-à-dire, qui ont bien vécu, mais qui ont quelques fautes legeres à expier.

Le même, in *Psal. 37.* montre quelle est la rigueur des peines du Purgatoire; & il fait voir la même chose dans le livre de *vera & falsa penitentia.*

Le même, au Sermon 42. de *Sanctis*, dit encore quelque chose d'assez fort sur ce sujet, & ajoute qu'il n'y a point de tourment qui soit comparable à celui qu'on souffre en ce lieu.

Le même, au livre 21. de *Civitate Dei*, où il parle souvent du Purgatoire, au chap. 16. il montre que les enfans morts aussi-tôt, ou

peu de temps après le Baptême, n'ayant pas l'usage de la raison, & étant incapables de péché, ne souffrent point aussi les peines du Purgatoire.

Le même, au ch. 13 du même livre, parle des peines temporelles, dont les hommes sont punis en cette vie & en l'autre.

Le même, au livre des 50. Homelies, Homel. 16. sur la fin, montre que la rigueur du feu du Purgatoire sera proportionnée à la multitude & à la griéveté des pechez.

Saint Gregoire expliquant ces paroles du Pleaume sixième: *Domine, ne in furore tuo arguas me, neque in ira tua corripas me*, représente la grandeur des tourmens du Purgatoire.

Le même, au l. 4. de ses Dialogues, ch. 39. 40. 41. prouve par l'autorité de l'Ecriture, qu'il y a un Purgatoire, & qu'on en peut être délivré par les prieres des vivans.

Saint Athanase, *Quaest. 34.* montre que les ames du Purgatoire reçoivent du soulagement des prieres que les fideles font pour elles dans leurs assemblées, & des bonnes œuvres qu'ils pratiquent.

Saint Chrysostome, en plusieurs endroits, mais particulièrement dans l'Homel. 40. sur la première aux Corinthiens, montre la même verité.

L'Auteur d'une Epître qui passe sous le nom

de Saint Cyprien, & qui se trouve parmi ses Ouvrages, montre que ce sont les mêmes tourmens dans l'Enfer & dans le Purgatoire.

L'Auteur, qui sous le nom de Saint Cyrille a composé une Epître en forme d'éloge de Saint Jérôme, laquelle se trouve parmi les œuvres de ce Pere, au Tome neuvième, montre la griéveté des supplices qu'on endure en ce triste lieu.

Origene, Homel. huitième sur le Levitique, parle du feu du Purgatoire, où le bois, la paille, le foin, c'est-à-dire, les œuvres défectueuses, & les petits pechez brûleront, selon l'expression de l'Apôtre.

Saint Denys, *lib. de Eccles. Hierarch. c. 7.* parle des prières pour les défunts, & de quelques ceremonies que les premiers Chrétiens pratiquoient dans leurs obseques.

Saint Chrysostome, *Homil. 30. in Epist. ad Philipp.* enseigne que la coutume de prier pour les morts au Sacrifice de l'Autel, est une tradition Apostolique.

Saint Jérôme, *Epist. 26. ad Pammachium*, le loué des aumônes qu'il a faites pour le repos de l'ame de son épouse, au lieu que les Payens se contentent de répandre toutes sortes de fleurs sur le tombeau de leurs parens.

Le venerable Bede, *in cap. 4. ad Thessalonicenses*, parle du Purgatoire, & des devoirs qu'on doit rendre aux défunts.

Saint Cyrille de Jerusalem, *Myst. 5.* montre combien les prières qu'on fait pour les morts, leur sont utiles.

Saint Anselme, *in Elucid.* enseigne que la moindre peine du Purgatoire l'emporte sur la plus grande qu'on puisse souffrir en ce monde.

Saint Bernard, *De quinque regionibus*, assigne trois differens lieux, où les ames sont envoyées après la separation d'avec leurs corps, sçavoir, le Paradis, le Purgatoire, & l'Enfer.

Pômes à dessein grand nombre de saints Peres, & d'Auteurs anciens, qu'il seroit trop long de rapporter, & qui ne sont pas d'une si grande autorité dans l'Eglise que les précédens.

Les Livres
spirituels,
& autres.

Bellarmin, outre le Traité du Purgatoire dans le Tome premier de ses Controverses, en parle dans le troisième de ses Opuscules, *de genitu columbae, c. 19.*

Cajetan, *In Opusc. Tom. 1. Opusculo 23.*

Lucas Pinellus, *Tract. de altera vita.*

Petrus Canisius, *in Opere Catechistico, Quæst. 9.*

Jacobus Hautinus, dans le livre intitulé: *Patrocinium defunctorum*, il contient trois Parties. La première, traite de la verité du Purgatoire, de la grandeur & de la durée des peines qu'on y souffre; la seconde, des raisons & des motifs que nous avons de soulager ceux qui y sont condamnés; & la troisième, des moyens de les secourir.

Le Pere Monford Anglois, a fait en latin

un excellent Traité, de la charité qu'on doit avoir pour les morts; ce Livre est traduit en François par le Pere Brignon.

Le Pere Denys Auger, a aussi fait deux Tomes sur le même sujet. Le premier, contient les motifs de compassion qu'on doit avoir pour les ames du Purgatoire.

Le Pere Binet en a aussi fait un livre il y a plusieurs années.

Le Pere Antoine de Saint Martin de la Porte, Religieux Carime, dans le livre intitulé: *Les conduites de la grace, &c.*

Traité des effets du peché veniel, qui mérite les peines du Purgatoire.

Raynerius de Pisis, *Verbo Purgatorium*, traite theologiquement ce qui regarde cette matiere.

Le P. Maucorps, Discours 13, des Perfections de Dieu, suivant le dessein de Lessius.

Le Pere Louis du Pont, dans les mysteres de la foi, Partie première, Meditation 26.

Denys le Chartreux, *De novissim. l. 2. à cap. 14. usque ad 34.*

P. Guillelmus Stanihurstus, *De novissimis.*

P. Nicolaus Lancicius, *Opusc. 6. c. 10. & 11.*

Jodocus Andries, *Tract. de Purgat.*

Laurentius Kepplerus, *De subsidio animarum.*

Le Pedagogue Chrétien, de la version du P. Brignon.

Le P. Nouët, dans sa Retraite pour se préparer à la mort, seconde Meditation, pour le cinquième jour.

Le P. Népveu, dans le quatrième Tome de ses Reflexions Chrétiennes.

Le P. Catillon, dans son Avent.

Le P. Bourdalouë, dans ses Sermons.

Monsieur Biroat, dans le troisième Tome de ses Panegyriques.

Le P. de la Ruë, de la priere pour les morts, dans le troisième Tome de ses Sermons.

Monsieur Lambert, dans l'Année Evangelique, Sermon pour le jour des Morts, Tome 7.

L'Auteur des Sermons sur tous les sujets de la Morale Chrétienne, troisième Partie, Tome quatrième des Mysteres, a une Octave entière sur la charité envers les fideles défunts.

Le P. Bertet, Capucin, a aussi une Octave sur ce sujet, imprimée dans un volume separé.

Le Pere Constance, Religieux Recolet, en a une autre jointe avec l'Octave de l'Assomption de Notre-Dame.

Essais de Sermons, pour le Carême, pour le Jeudi de la quatrième semaine. Premier & second dessein sont sur les Morts, & un autre dans les Essais pour l'Avent.

Je ne trouve que Grenade, & Lobner qui ayent fait des recueils sur cette matiere.

PARAGRAPHÉ TROISIÈME.

Passages, exemples, & applications de l'Ecriture sur ce sujet.

Miseremini mei, miseremini mei, saltem vos amici mei, quia manus Domini tetigit me. Jobi 19.

Ab infantia mea croviit mecum miseratio, & de utero matris mea egressus est mecum. Idem, cap. 31.

Mutatus es mihi in crudelam, & in duris manibus tua aduersatus mihi. Idem, c. 30.

Ayez compassion de moi, vous autres du moins qui êtes mes amis, parce que la main du Seigneur m'a touché.

Dès mon enfance la compassion a crû avec moi, & semble être sortie avec moi du sein de ma mere.

Vous êtes devenu cruel à mon égard, & vous m'êtes contraire, en me faisant ressentir la severité de votre main.

Miserabiliter.

Les Prédicateurs modernes qui ont imprimé des Sermons sur ce sujet.

Mirabiliter me cruciatis. Idem, c. 10.
Dum superbit impius, incenditur pauper.
Psalm. 10.

In requie mortui requiescere fac memoriam
ejus, & consolare illum in exitu spiritus sui.
Eccli. 38.

In sanguine testamenti tui emisisti vinctos tuos
de lacu. Zach. 9.

Spes, qua differtur, affligit animam. Pro-
verb. 13.

Sancta ergo, & salubris est cogitatio pro de-
functis exorare, ut a peccatis solvantur. 2. Ma-
chab. 12.

Non exies inde, donec reddas novissimum
quadrantem. Matth. 5.

Beati misericordes, quoniam ipsi misericor-
diam consequentur. Idem, ibidem.

Quicumque dixerit verbum contra Filium ho-
minis, remittetur ei: qui autem dixerit contra
Spiritum sanctum, non remittetur ei neque in
hoc saeculo, neque in futuro. Idem, c. 12.

Quod uni ex minimis meis feceritis, mihi
facistis. Idem, c. 25.

Eadem mensuram, quam mensi fueritis, reme-
tietur vobis. Marc. 4.

Facis vobis amicos de mammona iniquitatis;
ut, cum defeceritis, recipiant vos in aeterna ta-
bernacula. Luc. 16.

Unusquisque opus quale sit, ignis proba-
bit. . . . Ipse autem salvus erit, sic tamen quasi
per ignem. 1. ad Corinth. 3.

Memento victoriorum. Ad Hebr. 13.

His, qui in carcere erant, spiritibus veniens
predicavit. 1. Petri, cap. 3.

Non intrabis in eam (nempe in caelum) ali-
quid coinquatum. Apoc. 21.

Transivimus per ignem & aquam, & edu-
xisti nos in refrigerium. Psalm. 65.

Vous me faites souffrir d'une maniere admirable.
Pendant que l'impie s'enorgueillit, le pauvre brûle,
& est tout embrasé.

Faites en sorte que la memoire du mort soit en repos,
& consolez-le quand son ame sortira de son corps.

Vous avez retiré de la prison & du lac profond ceux
qui y étoient retenus, par le sang de votre testament.
L'esperance qui est long-temps différée afflige l'ame,

C'est une sainte & salutaire pensée de prier pour les
morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs pechez.

Vous ne sortirez point de là jusqu'à ce que vous ayez
payé jusqu'à la dernière obole.

Heureux sont ceux qui font misericorde, parce qu'on
la leur fera à leur tour.

Quiconque parlera contre le Fils de l'Homme, ce
peché lui sera remis; mais s'il dit une parole contre le
Saint Esprit, il ne lui sera remis ni en ce siècle, ni en
l'autre.

Ce que vous aurez fait au moindre des miens, je le
tiendrai fait à moi-même.

On se servira envers vous de la même mesure dont
vous vous ferez servi envers les autres.

Employez les richesses injustes à vous faire des amis,
afin que lorsque vous viendrez à manquer, ils vous re-
çoivent dans les tabernacles éternels.

Le feu découvrira l'ouvrage de chacun tel qu'il est...
Mais celui qui l'aura fait ne laissera pas néanmoins d'être
sauvé, quoi qu'en passant par le feu.

Souvenez-vous de ceux qui sont dans les chaînes.
Jesús-Christ alla prêcher à ceux qui étoient retenus en
prison, étant ressuscité.

Rien de souillé n'entrera dans le Ciel.

Nous avons passé par le feu & par l'eau, & vous nous
avez mis dans le lieu de rafraîchissement.

Exemples, ou figures de ce qui regarde les ames du Purgatoire, dans l'Ancien
& le Nouveau Testament.

L'exemple
de Judas
Machabée
qui institua
la priere
pour les
morts.

AU second livre des Machabées, nous li-
sons que le fameux Judas Machabée ayant
fait faire une quête de douze mille dragmes
d'argent, il les envoya à Jerusalem, afin qu'on
offrit des Sacrifices au Seigneur en expiation
des pechez de ceux qui étoient morts dans le
combat. L'Écriture ne raconte pas simple-
ment le fait sans l'approuver; mais elle le loue
& l'autorise, en disant: C'est une pratique sainte
& salutaire que de prier pour les morts, afin que
leurs pechez leur soient remis. Or l'on doit in-
ferer de cette histoire, que non seulement Ju-
das Machabée croyoit qu'il y avoit un Pur-
gatoire; mais que c'étoit la créance generale
de tous les Juifs: puisque d'un commun ac-
cord, ils donnerent une si grande somme d'ar-
gent, afin qu'on offrit des Sacrifices pour
leurs soldats tuez dans le combat, & que par
là leurs pechez leur fussent remis. D'ailleurs
qui pouvoit mieux savoir la coutume, & les
pratiques de la véritable Religion, telle que
l'étoit alors celle des Juifs, que Judas Macha-
bée, Grand Prêtre, Grand Pontife, grand
ennemi de la superstition, & le premier ze-
lateur de la Loi divine? Cet exemple si mar-
qué doit suffire pour montrer que ç'a été une
coutume, & un point de Religion parmi les
Juifs, & l'est encore parmi eux.

Ce que fit
le Grand
Prêtre Aa-
ron pour
appaier la
colere de
Dieu.

Le Grand Prêtre Aaron, voyant que Dieu
irrité contre son peuple, avoit fait sortir des
entraîles de la terre un feu dévorant, qui
en avoit déjà fait perir plus de quatorze mil-
le; ce Pontife touché de compassion, cou-
rut au milieu du peuple, que le feu continuoit
d'embraser, & offrit le sacrifice & l'encens à
Dieu, & se tenant debout entre les morts

& les vivans, il pria pour le peuple, & la playe
cessa: *Obtulit thymiana, & stans inter mortuos ac*
viventes, pro populo deprecatus est, & plaga cessavit.
Voilà, Prêtres du Seigneur, de quel zele & de
quelle pieté vous devez être touchez, voyant
par la lumiere de la foi, une multitude innom-
brable d'ames qui brûlent dans les flammes du
Purgatoire, & qui n'ont ni Sacrifices, ni Prêtres,
ni Autel pour offrir à Dieu cette Hostie de pro-
pitiacion & d'expiation, laquelle appaie sa co-
lere: c'est à vous à qui le Sauveur a donné
le caractère d'offrir ce Sacrifice pour les vi-
vans & pour les morts; d'imiter l'action cha-
ritable de ce Grand Prêtre, pour faire cesser
la playe qui afflige les ames du Purgatoire,
& éteindre les flammes qui les dévorent im-
pitoyablement.

Num. 16,

Moyse priant pour le peuple, que Dieu
avoit commis à sa conduite, Dieu lui dit: *Di-*
mitte me ut irascatur furor meus. Ah! Moyse,
laisse-moi en liberté, & ne m'empêche pas
de tirer vengeance de ce peuple rebelle. Mais
ici tout le contraire arrive: il veut bien que
nous priions pour ces ames qui lui sont che-
res, & qui font une partie de son peuple. Il
trouve bon que nous opposions à sa justice
nos prieres, nos aumônes, nos sacrifices pour
leur délivrance. Que seroit-ce, si Dieu main-
tenant nous ouvroit cette grande scene, &
ce tragique spectacle du Purgatoire, & qu'il
nous fust entendre les plaintes que poussent ces
ames du milieu de leurs cachots? Vous en au-
riez sans doute pitié, vous qui ne scauriez
voir souffrir un homme entre les mains d'un
Chirurgien armé d'une scie qui se prépare à
lui couper une jambe; vous qui ne scauriez

Dieu von-
lit empê-
cher Moyse
de prier
pour son
peuple;
mais ici
c'est tout le
contraire,
il veut
qu'on prie
pour les
ames du
Purgatoire.

regarder un miserable au gibet sans fremir d'horreur. Ah ! si vous voyiez ces ames au milieu de leurs supplices , en seriez-vous moins touché de compassion ? leurs tourmens vous paroïtroient-ils plus legers , leurs peines plus supportables ? Hé ! quelles sont ces ames ! ne les connoissez-vous pas ? &c.

L'ingratitude de l'Officier de Pharaon, qui oublia Joseph.

Peut-on souffrir cet Officier de Pharaon, dont l'ingratitude nous est dépeinte au chapitre quarantième de la Genese ? Il avoit été dans les fers & dans les prisons avec Joseph ; il avoit reçu de lui une particuliere assurance de sa prompte délivrance , & de rentrer en grace avec Pharaon ; & pour toute recompense , Joseph ne lui avoit demandé que de s'en souvenir , quand il seroit en presence , & rentré dans les bonnes graces du Prince :

Genes. 40.

Tantum memento mei. Tout ce que j'attends de vous, dit-il à cet Officier, c'est que quand vous serez rétabli auprès de Pharaon, vous preniez pitié de moi, & que vous tâchiez de lui suggerer, qu'il me fasse sortir de cette prison, où l'injustice & la cruauté m'ont réduit: *Ut suggeras Pharaoni ut educat me de isto carcere.* Cet ingrat serviteur est à peine sorti de ses fers, & rentré en grace auprès de Pharaon, qu'ébloüi par le nouvel éclat de sa prospérité, il oublie aussi-tôt les bienfaits qu'il venoit de recevoir ; les douceurs de sa liberté lui font perdre le souvenir de celui à qui il en étoit redevable ; le pauvre Joseph son bienfacteur, à qui pour reconnoissance il avoit promis une prompte délivrance, languit encore deux ans entiers dans les prisons : *Et tamen succedentibus prosperis, prapositus pincernarum oblitus est interpretis sui.* Voilà votre image, Chrétien, vous reconnoissez-vous ? Ah ! vous aviez tant promis à ce Pere que vous ne l'oublieriez jamais ; vous lui aviez dit tant de fois que vous n'aviez rien de plus cher que sa personne ; il vous avoit recommandé si tendrement le paiement de ses dettes , la prompte exécution de son testament , le repos de son ame ; Mon fils, c'est là le dernier adieu : je vous laisse mes biens & mon cœur ; *tantum, seulement, mon fils, tantum memento mei, cum bene tibi fuerit, & facias mecum misericordiam, ut suggeras Pharaoni ut educat me de isto carcere.* Ce que je vous demande, est qu'au milieu des douceurs de la vie, où vous allez entrer après moi, *cum bene tibi fuerit*, vous ne perdiez point le souvenir de ce que je vous suis ; que vous ne me refusiez pas par pitié, ce que vous devez au dernier des hommes, *& facias mecum misericordiam* ; que vous m'attiriez par vos prieres la pitié du souverain Juge de mon éternité ; que ce grand Dieu ne me retienne pas long-temps dans ces redoutables prisons : *ut educat me de isto carcere, &c.*

Ebidem.

L'ingratitude des freres de Joseph, n'est pas plus crante que celle des personnes qui ne font point touchées des cris & des plaintes de leurs proches

Il arrive aux ames qui souffrent dans le Purgatoire, à peu près ce qui arriva au même petit Joseph qui alloit porter à dîner à ses freres, lesquels gardoient leurs troupeaux à la campagne ; ils prirent le pain & le vin qu'il leur presenta, puis payerent d'ingratitude le service qu'il leur avoit rendu, le dépouillerent de sa robe, & le descendirent dans une citerne desséchée. Là cet innocent se voyant renfermé, prioit ses freres de le retirer de cette prison, sans que ses larmes ni ses plaintes pussent

attendrir leur cœur, ni réveiller en eux les sentimens de la nature. Action qui a paru si inhumaine au Prophete Amos, qu'il fait une imprécation contre ces dénaturez, qui faisant bonne chere de ce que leur avoit apporté leur frere Joseph, bouchoient leurs oreilles à ses prieres, au lieu de compatir à ses douleurs : *Bibebant vinum in phialis, & nihil patiebantur super contritione Joseph.* C'est une peinture de ce qui arrive à ceux qui sont dans le Purgatoire. Ils ont beau se lamenter comme Joseph, & implorer le secours de leurs freres & de leurs amis, les hommes sont sourds à leurs plaintes, & insensibles à leurs maux ; quoi que leurs heritiers ayent recueilli leur succession, qu'ils vivent du travail de leurs mains, & de la sueur de leurs visages, ils les laissent dans cette prison, & brûler dans les flammes.

qui souffrent dans le Purgatoire.

Joseph étoit dépouillé de ses habits, il étoit renfermé dans une vieille citerne ; ses propres freres cependant tous en pleine liberté, mangeoient & se divertissoient au-dessus de sa tête : *Et sedentes manducabant.* Ce qu'il y a de plus criant dans ce cruel procedé, c'est que ces mêmes freres étoient les auteurs & les causes de sa misere : eux-mêmes l'avoient dépouillé : eux-mêmes l'avoient enfermé dans ce sombre cachot ; & cependant pour comble de cruauté, ils se divertissoient sur sa tête. Tristes ames, qui ressentez la cruelle captivité où vous ont réduits vos freres, ah ! si vous ne les aviez jamais eu pour parens, peut-être n'auriez-vous jamais été dans la misere où vous êtes réduits ; ils sont les causes & les sujets de vos pechez, pourquoi ne le seroient-ils pas de vos peines ? cependant ils se divertissent, & font bonne chere des biens que vous leur avez laissés, & que vous leur avez acquis à la sueur de votre front. N'est-ce donc pas pour vous, parens cruels, une obligation indispensable de prendre pitié de leur état, & de vous efforcer de leur rendre Dieu propice, & misericordieux ?

Autre allusion au malheur de Joseph, & à l'ingratitude de ses freres. Genes. 37.

L'Ecriture sainte rapporte que Nabuchodonosor fut fort surpris de voir que n'ayant fait jeter que trois jeunes hommes dans une fournaise, qu'il avoit fait embraser, à cause qu'ils n'avoient pas voulu adorer sa statue, il en paroïssoit néanmoins un quatrième semblable au Fils de Dieu. Pour dire, selon l'excellente application de Saint Bonaventure, que Jesus-Christ souffre avec ces ames souffrantes, qu'il est enveloppé dans les mêmes flammes, qu'il est le compagnon de leurs peines, & qu'étant leur chef, & elles ses membres, il prend part à toutes leurs souffrances, & ressent toutes leurs douleurs. Mais disons par une raison plus élevée & tirée de l'Apôtre Saint Paul, que Jesus-Christ souffre en la personne de ces ames, & qu'il est comme en un état de violence par le délai de leur bonheur, & le retardement de leur gloire. Nous devons donc regarder Jesus-Christ dans la personne de nos freres captifs dans ces flammes, & tirer de l'esclavage celui qui nous a délivrez de la mort. Ne devons-nous pas regarder des mêmes yeux ces ames qui souffrent des peines extrêmes dans le Purgatoire : puisque Jesus-Christ reside en elles, & comme saintes, & comme pauvres, & comme souffrantes.

Ce qui arriva aux trois enfans, dans la fournaise de Babylo.

Applications de quelques passages de l'Ecriture à ce sujet.

Dieu acheve dans le Purgatoire de former

Ego calabo sculpturam ejus, & auferam iniquitatem illius. Zachar. 3. Dieu dit par Zacharie, qu'il retouchera l'image qu'il a gra-

vée, & qu'ainsi il la purifiera de ses iniquitez. Pour faire l'application de ces paroles à une ame souffrante dans le Purgatoire, il faut re-

tenir dans l'image de la sainte.

marquer que cette ame étoit déjà comme cizelée en cette vie par la penitence, qui avoit effacé la coulpe, & une partie de la peine due à ses pechez; mais parce qu'elle ne les a pas tout-à-fait expiez par de dignes fruits de penitence, Dieu dit, il faut que je repasse encore le burin & le cizeau pour achever cette image, & lui donner les derniers traits de ma ressemblance: *Ego calabo sculpturam ejus*. C'est comme un habile Sculpteur, qui repasseroit encore le cizeau sur une statue de marbre qui ne seroit qu'ébauchée, & touchée grossièrement. Nous ne faisons qu'ébaucher, pour ainsi dire, l'image de la sainteté divine, que nous devons retracer parfaitement en nous; nous n'allons pas jusqu'au fond de nos imperfections, pour les arracher entièrement; nous ne portons pas le cizeau de la penitence jusques dans la racine. Ah! Dieu retouche encore cet ouvrage négligé, & imparfait, jusqu'à ce qu'il ait rendu cette ame, une image parfaite de la sainteté.

On oublie entièrement les ames des defunts.

Oblivioni datus sum, tanquam mortuus à corde. Plaim. 30. Le Cardinal Cajetan dit que ceux qui sont morts dans le cœur sont ceux qui sont dans le Purgatoire: *Qui vivunt in chartis, vivunt in ore, vivunt in sepulchris, sed mortui sunt in corde.* Parce qu'encore qu'ils vivent dans les livres, & dans les papiers, qui font mention d'eux, dans la bouche de ceux qui parlent d'eux, & dans l'épithape de leur sepulchre, qui est un abrégé de leur vie, ils sont morts dans le cœur de leurs enfans, de leurs proches, & de leurs amis, qui oublient les promesses qu'ils leur avoient faites de les secourir après leur mort; c'est pourquoi ces ames se plaignent justement par la bouche du Roi Prophete, qu'on les a oubliés comme des morts, à qui l'on ne pense plus; en sorte qu'on n'est point touché de leur infortune: *Oblivioni datus sum, tanquam mortuus à corde.* C'est-à-dire, qu'ils sont morts dans le cœur des vivans, qui les abandonnent: *Et non dixerunt qui prateribant, benedictio Domini super vos.* Leurs parens & leurs allies, qui passent souvent par les cemetieres, & qui marchent sur leurs tombeaux sans leur souhaiter la benediction celeste, &c.

Pf. 128.

Les loix de l'amitié nous obligent d'affliger nos amis trépassés.

Omni tempore diligit qui amicus est. Proverb. 17. C'est-à-dire, que l'adversité, l'absence, & la mort même ne doivent jamais diminuer l'affection d'un ami envers son ami; d'où nous devons conclure que notre amitié envers les defunts doit triompher de la mort, qu'elle doit vivre après leur trépas, & par conséquent que nous sommes obligés, par les loix de la reconnoissance & de la justice, de les secourir... Que si nous sommes obligés d'affliger nos freres & nos amis quand ils sont en necessité, quelle est l'obligation que nous avons de les secourir pendant qu'ils souffrent dans le Purgatoire, où ils sont dans une necessité extrême, jointe à une impuissance absolue de se soulager; ils brûlent dans des feux dévorans qu'ils ne peuvent éteindre; ils sont liez de chaînes qu'ils ne peuvent rompre; ils endurent des tourmens inconcevables dont ils ne peuvent le délivrer.

Nous ferons autant d'amis dans le Ciel, que nous aurons secouru d'amis dans le Purgatoire.

Facite vobis amicos de mammona iniquitatis. Eccl. Luc. 16. C'est le conseil que donna autrefois le Sauveur du monde, faites-vous des amis, qui vous reçoivent après votre mort, dans les tabernacles éternels. Riches rendez-vous amis des defunts, en faisant pour eux des aumônes; pauvres gagnez leur ami-

Tome IV.

tié par vos prieres & par vos suffrages; vous, qui que vous soyez, de quelque état, de quelque condition que vous puissiez être, offrez pour eux les peines, les travaux & toutes les bonnes œuvres, à quoi le devoir de votre condition vous oblige; ils deviendront autant d'amis, & d'intercesseurs qui solliciteront incessamment dans le Ciel le Dieu de misericorde pour votre salut; autant d'Avocats qui plaideront votre cause; autant d'amis, en un mot, qui prenant vos interêts solliciteront puissamment votre délivrance, à quoi ils s'emploieront par reconnoissance du bienfait inestimable qu'ils auront reçu de vous; ils se croiront obligés d'employer leur credit & leur pouvoir, en faveur de ceux qui les auront aidés par leurs prieres & leurs suffrages.

Serve nequam, nonne oportuit & te misereri conservi tui? Matth. 18. Méchant serviteur, n'as-tu pas dû prendre pitié de ton frere, comme j'ai pris pitié de toi? C'est le reproche que Dieu fera un jour à ceux qui n'ont eu aucune compassion de leurs freres qui reclament leur secours dans l'état pitoyable où ils sont réduits. Le traitement que vous leur faites, sera celui que vous recevrez un jour, si vous êtes encore assez heureux d'être du nombre de ceux qui meurent en la grace du Seigneur, & qui n'ont besoin que d'expier, par des peines temporelles, les pechez qu'ils ont commis. On ne vous remettra rien de ce que vous êtes redevable à la justice divine, & vous serez traité avec la dernière rigueur. Ah! ce motif n'est-il pas bien capable d'exciter nos cœurs à la pitié envers les ames du Purgatoire? Nous devons les regarder comme dans un état où nous devons être, & envier leurs feux & leurs flammes comme préparées pour nous-mêmes. Nous voudrions alors qu'on ait pitié de nous, & qu'on satisfasse à la justice de Dieu pour les peines dues à nos pechez; concevons par avance ces sentimens pour ces ames affligées, l'intérêt nous y engage: *In qua mensura mensi fueritis, remetietur vobis.* Si vous avez de la charité pour elles, Dieu suscitera des personnes qui en auront pour vous.

On nous traitera dans le Purgatoire de la maniere que nous aurons traité les autres.

Matth. 7.

Vin patior, responde pro me. Isaïe 38. C'est la priere que ces saintes ames nous adressent. Je souffre une violente douleur dans cette cruelle prison: répondez pour moi, & soyez mon garant. Elles ont beau s'adresser à Dieu, il ne les écoute plus, & refuse de leur appliquer le merite de sa mort & de son sang. Hé comment, disent-elles, cet Homme-Dieu seroit-il ma caution, puisque c'est lui-même qui me retient dans cette prison, & qui m'y fait souffrir? *Quid respondebit mihi, cum ipse fecerit?* Comment répondra-t-il pour moi, puisqu'il est mon créancier? Ces ames se tournent donc vers la terre, & s'adressent à chacun de nous, pour nous prier de répondre pour elles. Ce créancier sçait bien que vous n'êtes pas solvables: il ne refusera pas cependant votre caution, parce que vous avez le fond de vos bonnes œuvres, que vous pouvez toujours faire avec la grace; vous pouvez procurer l'élargissement de ces prisonniers endettés, en puisant dans le fond inépuisable des merites, & des satisfactions de Jesus-Christ.

Ces saintes ames s'adressent à nous pour être leur caution, & répondre pour elles.

Mutatus es mihi in crudelem. Job 30. dit le saint homme Job. Il semble, mon Dieu, que vous me soyez devenu cruel. Je suis à vous,

La peine que cause à ces ames la privation de Dieu.

H h 2

je ne respire que vous : je vous sens dans mon ame, & je ne vous vois point, & je ne vous possède point. Etre l'un avec l'autre, & être séparé l'un de l'autre; espérer, désirer, soupirer, aimer, & ne point obtenir ce qu'on aime, & se voir persécuté de ce qu'on aime, & ne point cesser d'aimer & de souffrir : Coeurs endurcis ! je ne vous demande point ce que vous pensez de ce supplice : *Du amantem, & sentit quod dico.* Donnez-moi un cœur qui aime son Dieu, & il jugera que la douleur de ces fideles exilés étant si vive, si penetrante, produite par un amour si tendre & si fort, rien n'est plus capable d'exciter la pitié des hommes, & ne merite mieux leur secours.

C'est se courir en

Quod uni ex minimis meis fecistis, mihi fecistis. Matth. 25. Tout le bien que vous ferez

au moindre des miens, c'est à moi-même que quelque manière le vous l'avez fait. Le Fils de Dieu regarde le dernier des hommes, comme un de ses frères, & par conséquent délivrer cet homme des flammes du Purgatoire, c'est lui faire autant de plaisir que si on l'en délivroit lui-même, & qu'on lui ouvrit le Ciel. C'est en ce sens que nous voyons qu'après que Moïse eut tiré le peuple de Dieu de la captivité de l'Egypte, l'Écriture dit par une expression surprenante, qu'il avoit tiré Dieu même de l'esclavage avec son peuple : *Redemisti ex Agypto gentem, & Deum tuum.* Pourquoi donc ne dirions-nous pas à ce charitable Chrétien, qui travaille à délivrer ces ames souffrantes : *Redemisti gentem, & Deum vestrum.* Vous êtes le Redempteur de votre Redempteur, le Sauveur de votre Sauveur, & vous l'avez délivré.

PARAGRAPHE QUATRIÈME.

Passages & Pensées des Saints Peres sur ce sujet.

L Le purgatorius ignis, durior est quam quidquid in hoc seculo poenarum possit videri, senti, aut cogitari. August. Serm. 41. de Sanctis.

Hic ignis, est non sit eternus, miro tamen modo gravis est; superat enim omnem poenam, quam homo unquam passus est in hac vita, vel pati potest. Idem, Serm. de igne purgatorio.

Salvus erit, sed quasi per ignem. *Quia dicitur: Salvus erit. Contemnitur ille ignis, ita planè, quamvis salvus per ignem. Gravior tamen erit ille ignis, quam quidquid homo pati potest in hac vita.* Idem, in Psalm. 37.

Eodem igne palea comburitur, & aurum purgatur. Idem.

Illo transitorio igne, de quo ait Apostolus: Salvus erit, sic tamen quasi per ignem, non capitalia sed minuta peccata purgantur. Idem, Serm. 41. de Sanctis.

Quanta fuerit peccati materis, tanta erit & pertransundi per ignem purgationum mora. Quantum exegerit culpa, tantum sibi ex homine vindicabit quedam flamma rationalis disciplina, & quantum stulta iniquitas suggestit, tantum sapiens poena deserviet. Idem, lib. de 50. Homil. Homil. 16.

Totis viribus unusquisque laboret, ut capitalia crimina possit evadere, & minuta peccata ita operibus bonis redimere, ut de ipsis nihil videatur remanere, quod ille ignis possit absumere. Idem, Serm. 41. de Sanctis.

Iniquitas omnis, parva magnave sit, puniatur necesse est aut ab ipso homine poenitente, aut à Deo vindicante. Idem, in Psalm. 58.

Proditor est poena quam culpa, ne parva peccatorum culpa, si cum illa finiretur, & poena. Idem, Tract. 124. in Joann.

Cur non dicamus, quamvis miris, tamen veris modis spiritus incorporeos posse poenam corporalis ignis affligi? Idem, lib. 21. de Civit. c. 10.

Adherbunt spiritus licet incorporei cruciandi miris, & ineffabilibus modis, recipientes ex ignibus poenam, non santes ignibus vitam. Idem, ibidem.

Oro pro defunctis, ut cum fuerint & in eterna gloria, orare pro me non negligant. Idem.

Etiamsi nusquam in Scripturis legitur oblatum pro mortuis sacrificium, non parum tamen est universa Ecclesia, que in hac consuetudine claret auctoritas. Idem, l. de cura mortuorum, c. 2.

In precibus Sacerdotis, que ad altare suscipiuntur, locum suum habet etiam commendatio mortuorum. Idem, ibidem.

Quia illum transitorium ignem omni tribulatione presenti estimo intolerabilioram, non solum in futuro eterna damnationis poena non arguit,

L E feu du Purgatoire est plus douloureux que toutes les peines qu'on peut ou voir, ou sentir, ou même imaginer en ce monde.

Quoi que ce feu ne soit pas éternel, il est cependant extrêmement cuisant; car il surpasse toutes les peines qui ont jamais été souffertes; ou qui se peuvent souffrir en cette vie.

Il fera sauvé comme par le feu. Parce qu'il est dit, *il fera sauvé.* On méprise ce feu; oïi certes, quoi que ce soit par ce feu. Ce feu cependant sera plus douloureux que tout ce qu'un homme peut souffrir en cette vie.

C'est le même feu qui purifie l'or, & qui consume la paille.

Ce ne sont pas les grands pechez, mais les petits qui sont purifiés par ce feu passager dont parle l'Apôtre: *il fera sauvé, cependant comme par le feu.*

Plus le peché aura été grié, plus long-temps aussi sera-t-on tourmenté (par ce feu.) Autant que la faute aura mérité de peine, autant cette flammé vengera & en quelque sorte raisonnable sera-t-elle souffrit l'homme; & autant que la malice insensée a fait pecher, autant le châtement sage & proportionné se fera-t-il sentir.

Tous doivent donc faire leurs efforts pour éviter les grands pechez, & pour racheter les petits par de bonnes œuvres, afin qu'il ne reste rien qui doive être purifié par ce feu.

C'est une nécessité que tout peché, soit grand ou petit, soit puni; ou par le propre choix du penitent, ou par la justice de Dieu.

Il falloit que la peine fût plus longue que le peché, de crainte qu'on ne s'imaginât que ce fût peu de chose que le peché, si la peine finissoit en même temps.

Pourquoi ne dirions-nous pas que les esprits dégagés de la matière peuvent véritablement, quoi que d'une manière miraculeuse, être tourmentés par un feu matériel?

Les esprits, quoi qu'ils soient d'ailleurs détachés du corps, seront attachés au feu, pour être tourmentés d'une façon miraculeuse, que nous ne pouvons exprimer. De sorte que sans donner la vie aux flammés, ils en recevront la peine qui leur est due.

Je prie pour les morts, afin que quand ils seront dans la gloire, ils se souviennent de prier pour moi.

Quand même on ne lisoit point dans l'Écriture qu'on offroit des sacrifices pour les morts, l'autorité de toute l'Eglise, qui observe cette coutume, n'est-elle pas assez considérable?

Le Prêtre dans les prières qu'il fait à l'Autel reconmande aussi les ames des défunts.

Parce que je regarde ce feu passager comme plus insupportable, que toutes les tribulations de cette vie; je souhaite non seulement que Dieu ne me condamne

sed etiam in ira transeuntis timeo correptione purgari. Gregorius, in Psalm. 3. Penitent.

Scio futurum esse, ut post vita hujus exitum, aliqui flammis expientur purgatorii. Idem, in exposit. ejusdem Psalm.

Donec vivunt homines, possunt fieri justis, post mortem nulla datur boni operis occasio. Hieronymus, in cap. 9. Eccle.

Cum dicit (Apostolus:) Salvus fiet, sic tamen quasi per ignem; ostendit salvum quidem illum futurum, sed poenas ignis passurum, ut per ignem purgatus salvus fiat, & non sicut perfidi, aeterno igne in perpetuum torqueatur. Ambros. in 1. ad Corinth.

Orationes pro defunctis annuâ die facimus. Terull. de corona militis.

Defunctorum anima pietate vivorum relevatur. Augustinus, lib. oct. Quest. Quest. 2.

Mortuis oportet succurrere, non lacrymis, sed precibus, elemosynis, & oblationibus. Chrysof. Homil. 40. in 1. ad Corinth.

Hoc à primis Christi discipulis traditum. Greg. Nyssenus.

Si omnes, que in mundo cogitari possunt, poene, tormenta, afflictiones, minori qua in Purgatorio habetur, poene comparantur, velut solatio erunt. Cyrillus Hierosolimit. vel alius in Epist. ad Augustinum.

Nihil inter se differunt tormenta infernalis ab iis qua sunt in purgatorio, quia eadem sunt magnitudine; sed unum est quo differre possunt, quia infernales finem non expectant, & purgatorii poena sunt cum fine. Idem, ibidem.

O tormenta misericordia! Cruciat (Deus) & amat. S. Leo.

Scitote, quia post hanc vitam in purgatorii locis, centupliciter, qua fuerint hic neglecta, reddentur usque ad novissimum quadrantem. Bernardus, de obitu Umberti.

Quidquid nunc parvi pendimus, heu! quanto illic cruciatu vindex flamma comburet! Idem, de eo quod legitur Job. in sex tribulationibus liberabit te.

Desideramus quantum ad illos qui verè poenitent in Dei charitate decesserint, antequam dignis poenitentia fructibus de commissis satisfecerint & omisissis, eorum animas poenis purgatorii post mortem purgari. Concil. Florentinum.

Idem ignis est qui damnatos cruciat in inferno, & qui justos in purgatorio. S. Thomas, in 4. dist. 22. Quest. 1.

Melius est hic peccata & vitia reserare, quam in futuro reservare. Lib. 3. de imitat. Christi, cap. 24.

Si dixeris te non posse hic multa pati, quomodo tunc sustinebis ignem purgatorii? Idem, lib. 3. cap. 12.

Quidquid obtrahent heretici, antiquissima est praxis Ecclesie, pro defunctis orare & offerre. August. lib. de haeres. haeresi 53.

Ab Apostolis hac sancta fuerunt, ut in tremendis mysteriis defunctorum agatur commemoratio. Chrysof. Homil. 69. ad popul. Antioch.

Non exibis ex hoc carcere, donec etiam minima peccata persolveras. Hieronym. in c. 5. Matth.

Credimus orationibus sancta Ecclesia, sacrificio salutari, & elemosynis, qua pro eorum spiritibus erogantur, mortuos adjuvari. August. Serm. 33. de verbis Apostoli.

Credimus animas in purgatorio detentas fidelium suffragiis, potissimum verò acceptabili altaris sacrificio juvari. Concil. Trident. Sess. 25.

Innocentis hostia oblatio propitiatio est pro mortuis. (Aliàs hostia incrementa.) Gregorius.

point dans sa fureur au feu éternel; mais encore je crains de ressentir les effets de sa colere en passant par ce feu.

Je sçai qu'après cette vie il y en a qui sont expiez par les flammes du Purgatoire.

Les hommes peuvent bien devenir justes pendant cette vie, après la mort ils n'ont plus l'occasion de faire aucune bonne œuvre.

Quand l'Apôtre dit, à condition de passer par le feu, il fait voir qu'en effet le juste sera sauvé, mais qu'il souffrira la peine du feu; après avoir été purifié, il sera sauvé, sans être éternellement tourmenté comme les perfides dans l'enfer.

Nous prions tous les ans pour les défunts en certains jours.

Les ames des défunts sont soulagées par la pieté des vivans.

Il faut secourir les morts, non pas en les pleurant, mais par les prieres, les aumônes, & les sacrifices.

Cela nous a été transmis par les premiers Disciples de Jesus-Christ.

Si toutes les peines, les supplices & les afflictions que l'on peut imaginer en cette vie sont comparées à la moindre que l'on souffre en Purgatoire, elles paroîtront comme un soulagement.

Les peines du Purgatoire sont égales aux peines de l'Enfer: elles ne different que par la durée. Celles du Purgatoire doivent un jour finir, celles de l'Enfer doivent toujours durer.

O tourmens pleins de misericorde, Dieu afflige & aime.

Sçachez qu'après cette vie on payera au centuple les negligences d'ici-bas, & qu'on rendra jusqu'à la dernière obole.

Helas! que ce qui nous paroît à présent de peu de consequence, sera severement puni dans le Purgatoire par ces flammes vengeresses!

Par rapport à ceux qui veritablement penitens sont morts en grace, nous définissons qu'avant qu'ils aient satisfait pour leurs pechez de commission & d'omission, leurs ames sont purifiées par les peines du Purgatoire.

C'est le même feu qui tourmente les damnez dans l'Enfer, & les justes dans le Purgatoire.

Il vaut mieux expier ici-bas ses pechez, que d'en réserver le châtement à l'autre vie.

Si vous dites que vous ne pouvez pas beaucoup souffrir en cette vie, comment souffrirez-vous dans l'autre le feu du Purgatoire?

Quoi que nous puissent objecter les Heretiques, il est certain que ç'a toujours été la coûtume de l'Eglise de prier, & d'offrir le Sacrifice pour les morts.

C'est une tradition venue des Apôtres de faire commemoration des défunts dans les redoutables Mysteres.

Vous ne sortirez point de cette prison, qu'au paravant vous n'avez satisfait pour les pechez les plus legers.

Nous croyons que les morts sont aidés par les prieres de l'Eglise, par le sacrifice & par les aumônes qu'on distribue pour le repos de leurs ames.

Nous croyons que les ames qui sont dans le Purgatoire sont soulagées par les prieres des fideles, particulièrement par le saint Sacrifice offert sur nos Autels.

Le Sacrifice non sanglant de l'Autel, est un remede souverain pour soulager les morts.

PARAGRAPHE CINQUIÈME.

Ce qu'on peut tirer de la Theologie par rapport à ce sujet.

Définition du Purgatoire, & de ce que c'est. In Suppl. qu. 69. art. 6. In Enchirid. c. 109

LE Purgatoire, selon Saint Thomas, est le lieu où les âmes de ceux qui meurent en état de grace doivent, durant quelque temps, s'acquitter de la peine qu'il leur reste à payer, & qui est dûë à leurs pechez remis par la contrition, ou par la penitence quant à la coulpe & à la peine éternelle. Saint Augustin en donne la même définition & presqu'en mêmes termes, lorsqu'il dit que c'est un lieu souterrain, où les âmes des fideles défunts, qui n'ont pas entièrement satisfait pour leurs pechez remis & pardonnez, achevent de satisfaire à la justice de Dieu. Je croi que cette définition n'a pas besoin d'éclaircissement.

Ce que l'Eglise nous oblige de croire sur ce sujet.

Qu'il y a dans l'autre vie un lieu & un état différent du Paradis & de l'Enfer, où sont certaines âmes privées pour un temps de la vûë de Dieu, & où elles souffrent pour expier un reste de pechez; Que ces âmes dans ce lieu & dans cet état sont secourûes par les prieres des fideles qui vivent maintenant sur la terre, ou qui sont déjà dans le Ciel. Voilà sur ce sujet ce que l'Eglise nous propose, & nous oblige de croire. Pour ce qui regarde la maniere, la durée, & le lieu de ces peines, ce sont des objets de notre étude plutôt que de notre foi, & qui servent de matiere aux disputes de l'Ecole. Mais quoi qu'il ne soit pas absolument décidé, comme un point de foi dans l'Eglise, à quelles sortes de tourmens extérieurs les âmes fidelles sont condamnées, ni en quel lieu précisément elles souffrent après la mort, lorsqu'elles sont encore reliquaires à la justice de Dieu; cependant il est certain, que la plus grande de leurs peines est d'être privées de la vûë de Dieu pour un temps, & l'on croit avec l'Eglise, & le commun sentiment des Docteurs, que le feu est l'instrument de leurs autres souffrances; mais l'on convient sur-tout, qu'à quel que degré que soient portées les peines de cette vie, leur rigueur n'approche point de celles qu'on souffre dans le Purgatoire, quel que soit le lieu où on les souffre.

Les deux sortes de peines que l'on souffre dans le Purgatoire.

Tous les Theologiens sont d'accord, que dans ce lieu, & dans cette triste prison du Purgatoire, l'âme des fideles souffre deux sortes de peines, à proportion comme l'âme des reprouvez dans l'enfer. La premiere est celle qu'on appelle du dam, qui consiste en la privation de Dieu pour un temps, dont la durée se regle sur la multitude & la griéveté des pechez qui restent à expier. La seconde peine est celle du sens causée par le feu, ou par quelque autre supplice déterminé par la justice de Dieu; & pour ce qui regarde la douleur que causent ces deux sortes de peines, tous les Theologiens nous disent que les âmes souffrent plus que tous les hommes n'ont jamais souffert, plus qu'ils ne souffriront, plus qu'ils ne peuvent naturellement souffrir, plus qu'on ne peut s'imaginer. Voilà une étrange gradation; elle est pourtant de Saint Augustin: *Purgatorius ignis durior est quam quidquid potest in hoc seculo penarum sentiri, videri, aut cogitari.* Vous croyez peut-être qu'il y a de l'ex-cés dans ces paroles; non, c'est qu'il y a du furnaturel dans ces peines, & qu'elles passent nos pensées, & nos imaginations. Il faut pourtant avouer que toutes les âmes qui sont dans

Serm. 41. de Sanctis.

ce triste lieu, ne souffrent pas également, comme toutes ne sont pas également rede-vables à la justice de Dieu; que leurs peines diminuent, & qu'elles sont soulagées par les prieres des vivans; qu'il y en a même, qui à la reserve du retardement de leur bonheur éternel, & de la vûë de Dieu, ne souffrent nulle peine du sens.

Nos bonnes œuvres ne peuvent profiter aux autres pour leur obtenir l'état de la gloire par voye de merite pur & simple, soit de congruité, ou de condignité. Car chacun en particulier est disposé à la gloire par ses propres merites & non pas par les actes d'autrui; mais la bonne œuvre d'une personne peut être profitable & utile à une autre par maniere d'Oraisons, pour obtenir l'état de la grace pendant qu'elle est vivante sur la terre; c'est-à-dire, qu'un saint homme par ses prieres & par ses bonnes œuvres peut, non pas meriter, mais par de saintes instances impetrer de Dieu la premiere grace pour quelque pecheur. De plus ce qui est incontestable, la bonne œuvre peut obtenir pour autrui les choses accessoi-res à la grace par maniere de merite, telle que peut être l'accomplissement de la satisfaction, & la remission de la peine; mais aux âmes du Purgatoire elle leur est utile, & obtient leur délivrance par maniere de suffrage.

C'est un juste reproche qu'on fait aux reformateurs des derniers temps d'abolir la coutume de prier pour les morts; mais il faut avouer qu'il s'est écoulé plus de treize cens ans entre les premiers Heretiques qui ont semé cette erreur, & ceux de ces derniers temps, & bien loin que l'antiquité de cette erreur donne à nos prétendus reformateurs aucun avantage, ils y trouvent au contraire une condamnation manifeste de leur fausse doctrine: car qui est celui qui s'avisé de troubler la tranquillité de l'Eglise au sujet de cette pieuse coutume, & de vouloir reformer cette loi? ce fut Aérius Prêtre Armenien, Heretique Arien de profession, niant la Divinité de Jesus-Christ, & la consubstantialité des personnes dans l'adorable Trinité; dès-lors par conséquent retranché du sein de l'Eglise, exclus de la communion des fideles, & reconnu comme tel par nos propres reformateurs, qui conspirent avec nous à regarder les Ariens comme Heretiques. Voilà celui qui dans le quatrième siècle osa mettre la priere pour les morts au rang des points qu'il prétendoit reformer: nous avons deux garans irréprochables de cela; sçavoir Saint Epiphane & Saint Augustin. Or voici comme l'on peut raisonner sur ce fait incontestable. Tous les fideles sans exception sont en possession immémoriale de la coutume de prier pour les morts, & tous dans des sentimens inébranlables de regarder cette pratique comme sainte. Le premier qui l'a contredite est un homme rempli lui-même d'erreurs de notoriété publique, un Heretique Arien: Est-ce donc celui-là qu'il faut croire plutôt que toute la tradition depuis les Apôtres jusqu'à nous?

Quand on presse les Catholiques de montrer dans l'Ecriture le fondement que nous apportons pour croire un Purgatoire, quoi que nous ne soyons pas obligez de leur en apporter, & que ce soit à ceux qui le con-

Des suffrages pour les morts. S. Thom. in Suppl. qu. 71. art. 1.

L'origine de l'erreur de ceux qui nient le Purgatoire, & qui rejettent la priere pour les morts.

Preuve de la vérité du Purgatoire par l'autorité de l'Ecriture.

testent, à nous montrer le fondement qu'ils ont; cependant nous ne laissons pas de nous servir de trois passages, que les saints Peres & les premiers Docteurs ont entendu du Purgatoire. Le premier est la menace dont parle le Sauveur au chapitre 5. de Saint Matthieu, d'une prison, où le debiteur qui n'aura pas eu soin de s'accommoder avec son créancier, sera jeté pour n'en point sortir avant qu'il lui ait payé jusqu'à la dernière obole: *Non exies inde donec reddas novissimum quadrantem.* De là on conclut après Tertullien, Saint Cyprien, Saint Jérôme, Saint Eucher, que hors de cette vie il y a une prison, d'où l'on ne sort point, qu'après avoir été purifié, & satisfait pleinement à la justice divine, avec laquelle on ne s'est pas entièrement reconcilié pendant la vie. Le second passage est la distinction que le Sauveur fait au ch. 12. de Saint Matthieu, entre les pechez qui sont remis, & ceux qui ne le seront jamais: *Non remittetur ei neque in hoc seculo, neque in futuro.* D'où l'on conclut après Saint

Gregoire, Saint Isidore, & Saint Bernard, que dans l'autre vie, il doit y avoir une satisfaction pour les pechez qui n'auront pas été expiez sur la terre. Le troisième passage est le feu, dont parle Saint Paul au chapitre 3. de la premiere Epître aux Corinthiens; ce feu où les ouvrages des hommes seront éprouvez, où l'ouvrage imparfait sera reformé, où l'homme souffrira dommage sans être consumé; il sera sauvé, mais en passant par le feu, dit cet Apôtre: *Ipse salvus erit, sic tamen quasi per ignem.* D'où l'on infere après Origene, après Saint Jérôme, après Saint Augustin, après Saint Paulin, & Theodoret, qu'on y souffre la peine du feu. Quand nous alleguons ces passages, & que nous les interpretions du Purgatoire, les Docteurs Heretiques ont pitié de notre ignorance; mais quand nous leur montrons que ces interpretations ne sont point de nous, qu'elles nous ont été laissées depuis seize & dix-sept cens ans par des Docteurs irréprochables, sans égard ni pour un parti ni pour un autre, les contestations qui arriveroient sur ce sujet, n'ayant pu se prévoir; & quand on voit au contraire des Heretiques qui ont erré sur tant de points des plus essentiels de la Religion, quel est le parti que l'on doit suivre alors?

Au second livre de Machabées, nous lisons que le fameux Judas Machabée, ayant fait faire une quête de douze mille dragmes d'argent, il les envoya à Jerusalem, afin qu'on offrit des Sacrifices au Seigneur en expiation des pechez de ceux qui étoient morts dans le combat. Non seulement l'Ecriture approuve ce fait; mais elle le loue, en disant que c'est une pratique sainte & salutaire que de prier pour les morts. Les Heretiques nient hardiment que les deux livres des Machabées soient du nombre des livres sacrez. Mais on leur répond, qu'il y a plus de treize cens ans qu'on a reconnu ces livres pour canoniques, & que nous avons là-dessus un decret exprès du troisième Concile de Carthage auquel assista Saint Augustin, qui souscrivit au decret avec tous les autres Peres. Et bien que quelques Auteurs avant ce Concile, aient douté qu'ils fussent vraiment canoniques, il est constant que depuis on les a reçus dans tout le monde Chrétien.

Saint Chrysostome nous enseigne quel a été le sentiment des Apôtres là-dessus, lors

qu'il dit: *C'est avec raison que les Apôtres ont ordonné qu'en celebrant les sacrez Mysteres, on fasse memoire des morts; car ils sçavoient bien que les morts en profitent beaucoup.* C'est ainsi que parle ce grand Docteur, & qui declare que c'est par l'ordre des Apôtres qu'on fait des prieres pour les défunts; mais si nous voulons un témoignage de la tradition Apostolique, en pouvons-nous desirer un plus certain que celui d'un des Disciples des Apôtres mêmes? C'est Saint Denis l'Aréopagite, qui s'en explique nettement, dans le livre de la Hierarchie Ecclesiastique, & employe tout le chapitre septième à raconter beaucoup de choses instruites de Dieu en faveur de ceux qui meurent chrétiennement. Il dit que le Prêtre fait une devote priere pour le défunt; puis il ajoute que cette priere est pour conjurer la misericorde divine de pardonner au défunt toutes les fautes qu'il a commises par fragilité.

On ne peut douter de cette verité après la décision du Concile troisième de Carthage, soulevée par Saint Augustin, & confirmée depuis par le sixième Synode. Ce Concile ne declare pas seulement que les deux livres des Machabées sont canoniques; il défend encore de celebrer à l'Autel les saints Mysteres, à moins qu'on ne soit à jeun. C'est pourquoi, dit-il, si l'après-dînée on est obligé de recommander à Dieu les ames des morts, on ne le fera que par de simples prieres. De plus le premier Concile de Nicée, parle en cette sorte: *Quand un Evêque vient à mourir, qu'on en donne avis à toutes les Eglises, & à tous les Monasteres du Diocese, afin qu'on prie Dieu pour lui.* Qui nous apprendra mieux les saintes coutumes de l'Eglise des premiers siècles, que tant de Prélats & de Docteurs, non moins illustres par leur pieté que par leur sçavoir, qui ont vu de leurs yeux ce qu'ils ont écrit? Voici ce qu'en dit Saint Augustin: *Nous lisons dans les livres des Machabées, qu'on offroit le Sacrifice pour les morts; mais quand il ne se trouveroit rien de semblable dans les anciennes Ecritures, l'autorité de toute l'Eglise, qui approuve une pratique si sainte, devroit être d'un grand poids.* Or entre plusieurs prieres que les Prêtres font à l'Autel, il y en a quelques-unes pour recommander à Dieu les ames des défunts. Des paroles de ce grand Docteur, il faut conclure que quand il se seroit trompé dans ce qu'il dit du Purgatoire, comme veut Calvin, ce qui est tres-faux, il faudroit cependant avouer, que ce qu'il a dit de la coutume de prier pour les morts, reçue dans toute l'Eglise, est tres-certain & incontestable: car comment ne pas croire un si grand Docteur qui assure si positivement une chose qui de son temps étoit en usage dans l'Eglise universelle, & qu'il avoit tous les jours devant les yeux? Nous avons d'autres témoignages aussi clairs de S. Athanase, de Saint Basile, de Saint Gregoire de Nazianze, de Saint Cyrille, de Saint Chrysostome, de Tertullien, de Saint Cyprien, de Saint Ambroise, de Saint Jérôme, rapportez par Bellarmin dans son Traité du Purgatoire.

Si le sentiment general de toutes les Nations du monde qui reconnoissent quelque Divinité est un argument invincible contre les Athées, qui n'en reconnoissent aucune; c'est une raison non moins convaincante contre les Heretiques qui rejettent la créance du Purgatoire, que c'est la créance commune

toire & des prieres pour les défunts est de tradition Apostolique. Chrysost. Hom. 69. ad Pop. Antioch.

De Eccl. Hier arch. t. 7.

Cette même verité se prouve par l'autorité des Conciles. Can. 65. inter Canones ex Arabico exemplari de sumptis.

On prouve la priere pour les morts, par la tradition immémoriale de l'Eglise. Aug. l. de cura pro mortuis.

La priere pour les morts est une coutume reçue par toutes les Nations & dans toutes les Religions.

Tert. c. 35. de anima. Cyprian. Ep. 52. S. Hier. c. 3. in Isa. S. Euch. Hom. 2. in l. Reg.

Greg. l. 4. Dial. Isidor. l. 1. Offic. Eccles. Bernard. in Cant.

Origen. multis in locis. Aug. in Psal. 37.

On prouve par l'autorité de l'Ancien Testament qu'il y a un Purgatoire.

La verité d'un Purg.



des Payens, des Turcs, des Juifs, & de tous les peuples tant soit peu raisonnables, qui veulent qu'on prie pour les morts. La cause d'un consentement si universel, est qu'il ne faut que la lumiere de la raison pour distinguer trois sortes de gens dans le monde. Les premiers sont si vertueux & si saints, qu'il n'y a pour eux que des recompenses. Les seconds sont si méchans & si impies, qu'ils ne meritent que des peines. Les troisiemes tiennent le milieu. Ils sont à la verité beaucoup d'actions saintes & dignes de recompense; mais ils en font quelques-unes de mauvaises & dignes d'un châtement du moins temporel. Et comme souvent on ne voit pas qu'ils en soient punis dans le monde, on conclut qu'ils le doivent être dans l'autre. C'est le raisonnement de Saint Augustin, *in Enchirid. c. 109.*

Les pechez veniels qui ne meritent pas des peines éternelles, prouvent qu'il y en a de temporelles dans le Purgatoire. *Matt. 12.*

Les gens de bien commettent assez souvent des pechez veniels, cela est évident. L'écriture sainte dit expressément qu'il y a des fautes de cette nature, & l'expérience fait assez voir que les plus saints n'en font pas exempts en cette vie. Il est d'ailleurs constant que ces pechez, quelque legers qu'ils soient, doivent être punis dans ce monde, ou dans l'autre; puisque le Sauveur dit lui-même, *qu'au jugement on rendra compte de toutes les paroles oiseuses qu'on aura dites.* Il faut donc que ces pechez legers, si on ne les a pas expiez en ce monde, soient punis dans l'autre. Or ils ne le seront pas éternellement; cela est trop constant, & la misericorde de Dieu est trop grande, pour punir d'un châtement si rigoureux des fautes si legeres, dont les plus saints mêmes ne peuvent entierement s'exempter. Il faut donc qu'elles soient punies d'une peine temporelle dans le Purgatoire.

Autres raisons prites des pechez mortels pardonnez quant à la coulpe.

C'est encore une forte raison prise de l'écriture, qu'encore que tous les pechez mortels, aussi-bien que les veniels, nous soient remis toutes les fois que nous retournons à Dieu par une sincere penitence, il ne s'ensuit pas qu'avec nos pechez, on nous remette toute la peine qui leur est dûe: au contraire il nous en reste ordinairement une grande partie à expier, & si nous ne la payons pas toute entiere en cette vie, comme il arrive le plus souvent, nous y satisférons infailliblement après la mort dans le Purgatoire; ainsi David justifié ne laisse pas d'être puni pour le peché même, que Dieu lui a pardonné; & cette punition est la perte de son fils, de ce fils qu'il aime si tendrement, que pour lui sauver la vie, il prie le Seigneur, il jeûne sept jours durant, & demeure couché à terre sans rien obtenir de la justice divine. Tout ceci montre clairement que Dieu a coûtume d'exiger quelque satisfaction des pecheurs qu'il a rétablis en sa grace: Or il est certain que ces pecheurs peuvent mourir, & meurent souvent avant que de l'avoir faite; il faut donc necessairement qu'ils la fassent en l'autre vie. Ce ne sera pas dans l'enfer, puisqu'ils ont eu l'abolition de leurs crimes: ce sera donc dans le Purgatoire, qui est la prison, *d'où l'on ne sort point, qu'on n'ait payé jusqu'à la dernière obole.*

Matt. 5. La grandeur des peines qu'on endure dans le Purgatoire. *S. Thom. in 4. dist.*

Nous voyons ce qu'il faut croire de la grandeur des supplices du Purgatoire selon les principes de la plus exacte Theologie par ce qu'en écrit Saint Thomas. Cet incomparable Docteur ne se contente pas de dire que les peines du Purgatoire surpassent toutes celles de cette vie; mais il ajoute qu'on y endure deux sortes de peines, l'une du sens, &

l'autre du dam; & qu'à l'égard de l'une & de l'autre, ce qu'il y a de moins affligeant, l'est davantage que tout ce qui nous arrive de plus fâcheux en ce monde. Voilà ce qu'en dit Saint Thomas, qui prouve ensuite assez au long sa proposition... C'est enfin une opinion fort commune parmi les plus sçavans Theologiens, que les tourmens du Purgatoire, pour le temps qu'ils durent, ne cedent point à ceux de l'enfer. Saint Thomas soutient cette verité: c'est le même feu, dit-il, qui tourmente les damnez dans l'enfer, & les justes dans le Purgatoire. Ce qui est conforme à ce qu'en disent les saints Peres que nous avons rapportez.

22. qu. 1.

Ibid. q. 3.

Ibidem.

Il y a une raison de ce que nous venons de dire, que Saint Thomas estime beaucoup, & qu'il explique en cette maniere. La douleur n'est pas le coup, ou la playe que l'on reçoit; mais le sentiment douloureux de ce coup ou de cette playe; plus on a de vivacité dans les sens, plus on est susceptible de la douleur. C'est pourquoi tout ce qui blesse les parties les plus delicates & les plus sensibles, est ce qui cause plus de douleur; comme donc tout le sentiment qui est dans le corps, vient de l'ame, il s'ensuit que si quelque chose donne atteinte à l'ame, elle le sent vivement. Or le feu du Purgatoire brûle l'ame, & par consequent il lui cause une douleur qui passe toutes les douleurs du corps. Considerons donc en premier lieu que le feu du Purgatoire étant de même nature que celui de l'Enfer ne peut être que tres-violent. Considerons en second lieu que la douleur se fait sentir immédiatement dans l'ame, & dans les puissances spirituelles, d'une maniere beaucoup plus vive, que si elle étoit dans les sens du corps, qui d'eux-mêmes sont stupides & grossiers.

Raison pour quoi de toutes les peines temporelles, il n'y en a point de semblables à celles de l'autre vie. *Loco citato num. 5.*

J'ajoute à ce que nous avons dit, deux autres considerations qui montrent que les peines du Purgatoire sont extrêmes. La premiere est que Dieu veut que le pecheur lui fasse par là une juste satisfaction pour tous ses pechez; car encore que ces pechez ne soient pas mortels, ce sont pourtant des pechez, & par consequent des offenses d'un Dieu infiniment grand. Or il n'y a point d'offense de la Majesté divine que l'on ne doive éviter, quand il s'agiroit de sauver dix mille mondes, & d'empêcher tous les maux imaginables; car cet Etre souverain est tellement au-dessus de toutes les choses créées, qu'on ne doit ni violer ses commandemens, ni lui manquer de respect en nulle maniere, soit pour faire jouir d'un bien, ou pour délivrer d'un mal quelque créature que ce puisse être. De là vient que le moindre mépris de Dieu, fait par des hommes vils & abjects, par des vers de terre, qui de propos délibéré pechent venielement tous les jours, & à toute heure; ce mépris, dis-je, quoi que leger en apparence, ne peut être expié que par un supplice d'un ordre supérieur à tous ceux que l'imagination peut suggerer. Il faut ignorer cette verité, & ne sçavoir ce que c'est que Dieu, pour avoir de la peine à concevoir, & pour ne pas apprehender la rigueur de ces peines épouvantables.

Les pechez veniels meritent d'être punis de ces rigoureuses peines.

La seconde consideration, qui fait encore une preuve de l'extrême severité dont Dieu use envers les justes condannez aux flammes du Purgatoire, est que le moment qui termine notre vie, termine le temps des graces & du merite; & qu'ainsi la misericorde faisant place à la justice d'un juge irrité, il ne faut plus attendre que

Dans le Purgatoire la misericorde fait place à la justice.

des

des charimens. Cette pensée est terrible pour ceux qui connoissent les grandes dettes dont ils sont chargez.

La durée des peines du Purgatoire nous les doit faire appréhender.

Si les peines épouvantables du Purgatoire finissoient bientôt, on pourroit en quelque sorte excuser ceux qui les regardent d'un œil sec & indifférent : mais comme la durée en est tres-longue, ils sont tout-à-fait inexcusables. Or c'est le sentiment de plusieurs grands Theologiens ; que ces peines peuvent durer plusieurs années ; & même plusieurs siècles. Ce qui est fondé sur des revelations tres-dignes de foi, qui portent que quelques âmes sont condamnées à souffrir la rigueur de ces flammes impitoyables jusqu'au jour du jugement ; cette opinion est encore appuyée sur l'autorité de quelques saints Peres ; comme de Saint Cyprien ; à quoi l'on peut ajouter la coutume immémoriale de toute l'Eglise, qui celebre des anniversaires pour des personnes décedées il y a cent & deux cens ans, & qui continue toujours ; sans jamais prescrire de temps pour ces sortes de prieres. La raison qu'on en apporte, est que nos pechez, qui meritent d'être punis, meritent aussi de l'être long-temps. On peut dire encore que les hommes apprehenderoient peu ces peines, quelque grièves qu'elles fussent, si après ce peu de temps, ils alloient aussitôt du Purgatoire au Ciel. Et Dieu qui connoit le naturel des hommes, sçait qu'en prolongeant leurs tourmens, il leur donne plus de terreur de sa justice, que s'il les abregeoit d'une maniere à les faire moins apprehender, & à avoir moins de force pour les contenir dans le devoir.

Un peché mortel, quoi que pardonné quant à la coulpe, est plus severe ment puni dans le Purgatoire qu'un grand nombre de pechés veniels.

Ce qui est encore bien remarquable sur ce sujet, est qu'un homme qui n'auroit commis en toute la vie qu'un peché mortel ; quand même il seroit remis par le Sacrement de Penitence, merite une plus rude & plus longue peine dans le Purgatoire, qu'un autre qui auroit commis des pechez veniels sans nombre. Car s'il est vrai, comme on n'en sçauroit douter, qu'un peché mortel avant que d'être remis ; merite une peine éternelle, & par conséquent une peine incomparablement plus grande que celle que peut meriter une multitude innombrable de pechez veniels, je laisse à juger, si ce seul peché mortel, quoi que remis, ne doit pas être plus grièvement puni que beaucoup de pechez veniels, qui auroient été remis de la même maniere.

Motifs qui nous doivent servir à secourir les âmes du Purgatoire, & particulièrement l'amour de Dieu.

Une âme qui aime Dieu ardemment, qui veut le servir de tout son cœur, qui cherche à lui plaire en toutes choses, est obligée par bien des raisons d'avoir de la charité & de la compassion pour les morts. 1°. Dieu est si grand, & si parfait, qu'il merite d'être aimé & honoré autant qu'il se peut par ses créatures. De là vient qu'une âme éprise de son amour ne doit penser qu'à lui procurer de la gloire ; or entre les moyens qu'elle a pour cela, elle ne doit jamais oublier qu'un des plus puissans, & qu'elle a toujours en main, est de tirer les âmes du Purgatoire qui y souffrent d'horribles tourmens, & que quand elles seront au Ciel, elles glorifieront Dieu, plus que tous les hommes ne peuvent faire sur la terre, parce qu'elles verront Dieu clairement comme les autres Bienheureux ; qu'elles l'aimeront d'un amour proportionné à cette claire vue, & qu'elles le glorifieront proportionnellement à cet amour. Ainsi quiconque a du zèle pour la gloire du Seigneur, peut le té-

moigner ici d'une maniere excellente.

Nous avons reçu de Dieu, & nous en recevons tous les jours une infinité de biens ; je suis donc obligé par mille raisons de lui rendre tous les services imaginables pour reconnoître le bien que j'en reçois. Or Dieu reçoit tout le bien que nous faisons aux hommes, comme si nous le faisons à lui-même, ainsi que le Sauveur nous en assure ; puis-je donc avoir un motif plus fort pour m'engager à secourir ces âmes, que de voir que je fais par là une chose aussi agréable au Fils de Dieu, que si je le délivrois lui-même des peines du Purgatoire ? N'est-ce pas le remercier de la meilleure maniere qui se puisse, que de l'obliger en une chose qu'il a tellement à cœur, & substituer à notre place des âmes saintes, qui le remercieront pour nous, de tous ses bienfaits ?

Nous avons une excellente maniere de remercier Dieu de ses bienfaits, en retirant les âmes du Purgatoire.

Nous ne diminuons en rien, mais nous augmentons plutôt notre gloire dans le Ciel, lorsque nous offrons nos bonnes œuvres pour les âmes du Purgatoire. Ce qui se prouve évidemment par les principes incontestables de la Theologie, qui nous enseigne qu'il y a trois propriétés qui se trouvent pour l'ordinaire en chaque bonne œuvre. La premiere, est qu'elle merite un degré de gloire dans le Ciel. En second lieu, qu'elle est impetratoire, comme on parle dans l'Ecole ; c'est-à-dire, qu'elle excite Dieu à accorder quelque grace, soit à nous, soit aux autres pour qui nous la lui offrons. En troisième lieu, qu'elle est satisfactoire ; c'est-à-dire, qu'elle satisfait pour nos pechez à la justice divine. Cela supposé, chacun peut voir aisément de quelle maniere on offre à Dieu ses bonnes œuvres, pour la délivrance des âmes du Purgatoire. Car on ne les offre pas tant qu'elles sont meritoires, je veux dire, qu'on n'applique pas aux âmes souffrantes le merite des bonnes œuvres, parce que la recompense qui leur est due dans le Ciel, n'a été promise qu'à ceux qui les font ; & ainsi elle leur appartient toute entiere, sans qu'ils puissent la ceder, ou en faire part à personne. On ne perd donc rien du merite de ses oraisons, de ses jeûnes, de ses aumônes, quand on les offre pour les âmes de ses freres. Au contraire on l'augmente beaucoup, parce que la charité qui se joint aux autres vertus, le releve, & gagne un plus haut degré de gloire.

En offrant à Dieu nos bonnes œuvres pour les âmes du Purgatoire, nous n'y perdons rien, & nous y gagnons beaucoup.

S. Thom. 1. 3. cont. Gent. c. 58.

Comme tous les Theologiens ne conviennent pas qu'on puisse ceder l'impetration, qui est attachée à toutes nos bonnes œuvres, en faveur des âmes du Purgatoire. Si on demande ce que c'est qu'appliquer aux morts une bonne œuvre, je réponds en peu de mots, que c'est la leur transporter tant qu'elle est satisfactoire, ou pour parler plus clairement, c'est leur ceder toute la satisfaction que l'on pourroit faire par cette bonne œuvre, pour les propres pechez, à la justice divine, & prier le souverain Juge de l'accepter pour l'expiation des leurs. Si donc je fais quelque bien, tout le merite est pour moi, toute l'impetration est pour moi, ou pour ceux à qui je veux l'appliquer ; mais la satisfaction n'est point pour moi, ni pour aucun homme vivant ; elle est pour les morts à qui je la donne toute entiere.

Ce que c'est qu'offrir à Dieu les bonnes actions pour les âmes du Purgatoire.

Cette proposition est de Saint Thomas ; in Suppl. quest. 71. art. 5. ad 2. Et la raison qu'il en apporte, est parce que les morts ont plus besoin de ce secours, n'étant pas, comme les

Les prieres qu'on fait pour les morts, sont mieux re-

gnés, que
celles
qu'on fait
pour les
vivans.

De celest.
Hierarch.
6. 7.

Ceux qui
offrent
leurs prie-
res à Dieu
pour les
ames du
Purgatoire,
n'en ob-
tiennent
pas moins
de graces
pour eux-
mêmes.

En offrant
les bonnes
œuvres
pour les
morts, non
seulement
on ne satis-
fait pas
moins ;
mais on
satisfait da-
vantage
pour les
propres pe-
chez.

vivans, en état de s'aider eux-mêmes, & de meriter que Dieu les soulage. Sans doute que par cette raison, les prieres qu'on fait pour les morts sont plus agréables à Dieu que celles qu'on fait pour les vivans. Car l'aumône qu'on donne à un pauvre qui est dans l'extrême nécessité, & dans l'impuissance de gagner sa vie, plaît davantage à notre Seigneur, que celle qu'on donne à un autre qui est en bonne santé, & qui peut travailler. Une autre raison qu'on en peut apporter, est prise de Saint Denys, qui dit que les prieres qui se font pour les vivans, n'ont pas toujours leur effet, soit parce que les choses qu'on demande, peuvent leur être préjudiciables, ou parce que la multitude de leurs pechez les en rend indignes. Mais ces sortes d'inconveniens n'ont point de lieu dans les prieres qu'on fait pour les morts. Car, comme dit Saint Augustin, on ne peut nier que les ames des défunts ne soient soulagées par les sacrifices, & par les aumônes des vivans, parce qu'ils ont mérité en cette vie que ces choses leur fussent utiles en l'autre ; à quoi quelques Theologiens apportent cette modification, que si ces prieres & ces bonnes œuvres ne sont point utiles aux ames, pour lesquelles on les offre, elles le sont à d'autres, à qui Dieu juge plus à propos de les appliquer. Mais on ne prie jamais en vain : car si celui pour qui on prie n'est pas en Purgatoire, Dieu les applique pour le soulagement ou la délivrance d'un autre.

Il ne faut pas oublier qu'en cedant aux ames du Purgatoire cette partie du fruit de nos bonnes œuvres, qui est la satisfaction, nous ne leur donnons pas pour cela l'impe- tration, & qu'ainsi nous demeurons toujours libres à les offrir dans la vûe d'obtenir quelque don du ciel. Ces œuvres mêmes étant faites par le motif d'une charité chrétienne, sont d'une plus grande efficace auprès de la divine bonté ; de sorte qu'on peut tellement ménager ses prieres, & les bonnes œuvres, que sans les multiplier, on obtienne pour soi ou pour un autre, ce qu'on demande, & en même temps contribuer au repos & au soulagement de ces saintes ames. Or il n'y a rien de plus aisé que de joindre ces deux choses ; car enfin toute bonne action a cela de propre, qu'elle peut tout à la fois obtenir, soit pour nous, soit pour un autre, quelque grace de la misericorde de Dieu, & satisfaire à la justice, soit pour nos pechez, soit pour les pechez d'un autre, à qui nous avons cédé notre droit, & bien loin de rien perdre par là, il n'est pas croyable combien la misericorde qu'on exerce envers ces ames, donne de vertu & de force à l'oraison & aux bonnes œuvres pour emporter tout ce qu'on demande.

Celui qui offre ses bonnes œuvres pour les morts, ne fait pas moins, & même fait davantage pour s'exempter de la peine due à ses pechez, que s'il ne les offroit point, & qu'il s'en réservât tout le fruit ; parce que l'acte heroïque qu'on fait en l'offrant pour eux, & en nous en privant nous-mêmes, a la vertu de satisfaire pleinement pour nos pechez. A la verité cette priere, ce jeûne, cette aumône ne satisfait point pour nous. Tout le fruit que nous en pouvons tirer, est pour les ames en faveur desquelles nous y avons renoncé ; mais l'acte même par lequel nous y avons renoncé ; cet acte si noble, si genereux est pour nous, & non pas pour elles, & il contient une maniere de satisfaction beaucoup

plus parfaite que la plupart ne s'imaginent ; Seconde raison ; cet acte est tres-excellent ; & d'un merite peu commun ; donc la satisfaction qu'il porte avec soi est abondante, puisqu'elle est proportionnée au merite. Lors donc qu'un julte par ses bonnes œuvres, merite la gloire, & la merite d'une maniere non commune, il se rend digne non seulement d'un nouveau degré de gloire ; mais de ce qui peut lui faciliter l'entrée dans la gloire ; il s'exempte donc de la peine temporelle, & par conséquent il satisfait à la justice divine. Troisième raison ; plus on se rend agréable à Dieu par quelque action sainte, plus on repare l'injure qu'on lui a faite par des actions criminelles. Car c'est le propre des grandes actions non seulement de meriter une éternelle recompense ; mais d'obtenir une entière abolition des fautes passées, & d'en effacer la memoire. C'est pour cela que plusieurs grands Docteurs enseignent qu'en chaque bonne œuvre la satisfaction & le merite sont toujours égaux. Et sur ce principe, nous disons que la charité, qui s'exerce envers les ames des défunts, étant d'un grand merite auprès de Dieu, elle doit être par conséquent d'une tres-grande efficace pour la satisfaction des pechez, & la remission de la peine qu'il faut souffrir dans le Purgatoire. Quatrième raison ; entre les actes qu'on peut faire pour la satisfaction de ses fautes, un des principaux est la contrition ; or on peut former une espece de contrition tres-parfaite & tres-agréable à Dieu de la maniere qui suit ; un pecheur qui considere que par ses desordres il a offensé une majesté infinie, & qui veut autant qu'il lui est possible, reparer sa faute, prend une ferme resolution de délivrer le plus d'ames qu'il pourra du Purgatoire, afin qu'étant bienheureuses, elles benissent le Seigneur, & lui rendent en son nom d'éternelles actions de graces ; certes tous les services qu'on lui peut rendre ici-bas, ne sont rien en comparaison de cette maniere sublime & toute divine, dont les Saints l'honorent & le glorifient dans le Ciel. C'est donc là un admirable moyen de satisfaire pleinement à la justice de Dieu.

La premiere chose que doivent faire ceux qui ont pris resolution d'assister les ames du Purgatoire, c'est de tâcher d'être en la grace de Dieu, parce qu'étant en peché mortel, ils ne seroient rien ni qui lui fut agréable, ni qui pût en aucune sorte satisfaire à la justice, soit pour leurs propres pechez, soit pour les pechez d'autrui ; cela supposé, les moyens les plus ordinaires, sont l'oraison, le jeûne & l'aumône, dont il n'est pas necessaire de rien dire ici en particulier ; je dirai seulement que sous le nom de jeûne, on comprend toutes sortes de mortifications exterieures, comme les cilices, les veilles, &c. s'abstenir de quelque divertissement, du jeu, des spectacles, se retrancher dans le repas quelque chose qui est le plus à notre goût, pardonner les injures, &c. L'aumône qu'on peut compter entre les œuvres les plus propres pour satisfaire à la justice divine, contribue en deux manieres au soulagement de ces ames ; elle y contribue premierement par sa propre vertu, puisque c'est l'eau qui éteint le feu ; secondement, par les merites de ceux à qui on la fait, & qui sont pour la plupart gens de bien, qui obtiennent par conséquent par leurs prieres ce qu'ils demandent à Dieu ; & si ceux qui font l'aumône

Les mo-
yens que
nous avons
d'assister les
ames du
Purgatoire.

ne ne meritent rien pour n'être pas en état de grace, ceux à qui on la fait, étant sans péché mortel, obtiennent de Dieu le soulagement de ces ames souffrantes.

Des Indul-
gences
pour les
morts.

Un moyen particulier, & l'un des plus efficaces pour aider les ames du Purgatoire, est le bon usage des Indulgences; je parle de celles que le Vicaire de Jesus-Christ donne aux vivans, avec permission de les appliquer aux morts; ces Indulgences applicables aux morts ne demandant point d'autres conditions pour les gagner, que celles qui sont pour les vivans, & n'en étant point différentes autrement que par l'application qu'on en fait; ce n'est pas ici le lieu d'en expliquer l'efficace, le sujet, & l'institution.

On sçait assez que l'adorable sacrifice de l'Autel étant institué pour les vivans & pour les morts, est par conséquent le moyen le plus efficace pour soulager & délivrer les ames du Purgatoire; aussi la pratique de l'offrir pour ce sujet en est-elle si ordinaire, qu'on n'a pas besoin ni de l'autorité des Peres, ni des Theologiens pour en être convaincu. On doit seulement être averti que l'effet de cette grande action ne dépend point de la bonne ou de la mauvaise disposition du Prêtre, qui offre ce Sacrifice; quoi que sa bonne disposition ait son merite distingué & séparé; mais qu'il l'opere par lui-même, & par conséquent c'est agir à coup seur que de l'offrir, ou de le faire offrir pour les morts.

Du sacrifice
de l'Autel
offert pour
les morts,

PARAGRAPHE SIXIEME.

Les endroits choisis des Livres spirituels, & des Prédicateurs modernes sur ce sujet.

On ne peut
parler des
peines du
Purgatoire,
ni en ex-
primer
l'exécès & la
grandeur.

Si selon la remarque d'un Ancien, les grandes douleurs sont muettes, parce qu'elles accablent, & étourdissent, pour ainsi dire, le sentiment de ceux qui les ressentent; celles du Purgatoire sont si grandes & si accablantes, qu'elles rendent muets ceux-mêmes qui y pensent, & qui en veulent parler. Il nous arrive ici comme aux amis de Job; ils demeurèrent avec lui assis sur la terre sept jours & sept nuits sans pouvoir lui dire aucune parole, parce qu'ils voyoient que sa douleur étoit excessive; l'état pitoyable où ils le voyoient réduit, les rendit muets, & leur causa un faiblissement de frayeur, qui leur ôta la parole. Il en est de même à peu près de ceux qui veulent approfondir la rigueur des peines du Purgatoire: comme elles sont extrêmes & incompréhensibles en elles-mêmes, elles sont aussi ineffables; c'est un abîme, c'est un océan où l'esprit humain se perd: *Magna est velut mare contritio tua.* Livre intitulé: *Octave des Morts* par le P. Bertet Capucin.

Thren. 2.

L'amour
que les a-
mes du
Purgatoire
portent à
Dieu, aug-
mente
plûtôt qu'il
n'adoucit
leurs pei-
nes.

L'amour adoucit ici toutes nos peines; c'est un agréable enchanteur qui nous fait trouver doux ce qui est amer, qui rend legeres les peines les plus pesantes, & qui abregé le temps le plus long & le plus ennuyeux. Bien davantage, il dissipe même toutes nos autres peines, & s'il trouve un cœur affligé pour quelque autre sujet, il en adoucit la peine, & en tempere merveilleusement la douleur. C'est ainsi que l'affection que Jacob avoit pour Rachel, adoucissoit toutes les peines, & en abregéoit la longueur: *Videbantur illi pauci dies pro amoris magnitudine.* Et Saint Augustin nous assure que là où il y a de l'amour, il n'y a point de peine; ou s'il y a de la peine, on aime cette peine même: *Ubi amor est, non est labor; aut si est labor, & labor amatur.* Cependant, cet adoucissement des peines les plus cruelles, cet abregement du temps le plus ennuyeux, qui sont les effets de l'amour, sont suspendus dans le Purgatoire; parce que ces ames ne souffrent pas proprement pour l'amour de Dieu; mais par l'amour de Dieu: ainsi quoi qu'elles souffrent avec amour, cet amour bien loin d'adoucir leur peine, est une partie de leur peine même, & la plus grande de toutes; parce qu'elles sont privées de l'objet de leur amour. *Le même.*

Genes. 19.

L. de bo-
no viduit.
c. 22.

La sainteté
des ames
qui souf-
frent dans
le Purga-
toire.

Il n'y a rien de plus touchant que de voir souffrir un innocent, & rien de plus glorieux & de plus agréable que de soulager sa misere. Ces ames sont saintes & innocentes, parce qu'elles sont exemptes de tout péché, con-

firmées en grace, & assurées de ne la perdre jamais. Elles sont saintes dans toutes leurs operations, & louent sans cesse Dieu au milieu de leurs supplices. Elles sont si saintes, qu'il y en a plusieurs qui ont plus de grace, & de charité habituelle que beaucoup de celles qui sont dans le ciel; si saintes & si puissantes, qu'elles obtiennent de Dieu de grandes graces, & de grands bienfaits en faveur des hommes vivans sur la terre. Ne devons-nous donc pas secourir des ames si saintes & si bienfaisantes, & les délivrer de leurs peines? Combien vous seriez-vous estimé heureux d'avoir assisté un Saint Laurent dans son douloureux martyre; un Saint Paul dans ses voyages? Nous envions le bonheur & la gloire de ces heureux Chrétiens des premiers siècles, qui alloient visiter les Martyrs dans les prisons, &c. *Le même.*

Comme Dieu aime parfaitement ces ames saintes, qu'il est leur Pere, leur frere, leur ami, & leur époux, il ne sera pas mal-aisé de fléchir un cœur plein de tendresse & d'amour: nous lui ferons même un extrême plaisir de nous y employer. Il est vrai que l'ordre de sa justice l'oblige à les punir; mais c'est néanmoins dans la disposition d'un Pere amoureux, qui dans le même temps qu'il les punit, souhaite de trouver quelque obstacle qui l'en empêche, ou quelqu'un qui s'oppose à sa juste, mais amoureuse indignation: il se fâche même quand on ne le fait pas. C'est en cette maniere, & dans la même disposition, que Dieu fait souffrir ces ames; sa justice l'oblige à les punir; mais son amour lui fait souhaiter en même temps, qu'on s'oppose à sa colere: *Sic cruciat quos amat,* dit Saint Gregoire. *Le même.*

Dieu écoute
te volon-
tiers les
prieres
qu'on fait
pour les
ames du
Purgatoire;

L. 3. Mo-
ral. c. 5.

Où, mon Sauveur, nous ne pouvons rien pour le secours de ces ames souffrantes, & nous reconnoissons que nous ne sommes que de foibles instrumens de leur délivrance, & que ce n'est que par l'application de vos merites & de vos satisfactions que nous pouvons leur donner quelque soulagement: *Tu quoque in sanguine testamenti tui emisisti vinclos de lacu.* C'est votre sang, mon divin Sauveur, qui amollit leurs fers, qui brise leurs chaînes, qui éteint leurs flammes, qui les nettoye, qui les purifie, les embellit, & les rend dignes de votre gloire; c'est par cette dernière application, qu'elles s'écrient comme Jesus-Christ sur la croix: *Consummatum est;* notre redemption est accomplie, notre salut achevé; nos liens sont rompus, nos

Ce n'est
que par
l'applica-
tion des
merites du
Sauveur
que nous
pouvons
soulager
ces saintes
ames.
Zach. 9.

chaines brisées, nos flammes éteintes; & à l'instant elles sortent de ce lieu, & entrent dans le Ciel. Il ne tient qu'à nous, Chrétiens, de leur appliquer cet excellent remède, que le Sauveur leur a préparé, & qu'il nous a laissé entre les mains pour leur guérison, & leur soulagement? Qui leur donnera donc quelque remède? *Quis medebitur tui?* Le Prophete ne dit pas, qui pourra les guérir? parce que tous les Chrétiens le peuvent par leurs bonnes œuvres; il ne cherche que des personnes qui le veulent faire, & qui le fassent effectivement: *Quis medebitur tui?*... Vous ne pouvez donc accuser que votre negligence, & votre dureté. C'est vous, Chrétien insensible, qui êtes la cause des souffrances de ces ames; puisque pouvant les soulager, vous ne le faites pas: c'est vous, cruel & impitoyable Chrétien, qui loin de les guérir comme un charitable Medecin, devenez en quelque maniere leur bourreau. *Le même.*

Thren. 2.

Continuation du même sujet.

Nous consolerons ces ames accablées de tristesse, & plongées dans un ocean d'amertume, en leur faisant ressentir les fruits de ce même calice offert dans le Sacrifice de nos Autels; c'est un calice qui ne leur peut donner que du soulagement. Ainsi pendant que la justice de Dieu leur presente le calice de sa colere, pour leur en faire boire toute l'amertume, presentons à ce Dieu irrité le calice du sang de son Fils, & mêlons cette divine liqueur avec cette boisson amere, pour en adoucir l'amertume & soulager leur tristesse. *Le même.*

Ce que tout le monde peut faire pour soulager ces saintes ames.

Si vous ne pouvez faire de grandes penitences, versez du moins des larmes d'une compassion chrétienne, & d'une douleur charitable; poussez des soupirs & des prieres au Ciel pour obtenir leur délivrance. Ces larmes qui couleront de vos yeux, laveront les taches qui leur restent à expier; ce seront des larmes redemptrices, comme les appelle Saint Ambroise, qui les délivreront de leurs peines, & feront cesser leur douleur. *Le même.*

Si l'on veut mieux prier pour les ames du Purgatoire que pour les pecheurs en cette vie.

Les pecheurs que vous convertissez, peuvent perdre la grace que vous leur procurez; mais ces ames ne perdent jamais la gloire que vous leur avancez. Les pecheurs peuvent, & doivent cooperer eux-mêmes à leur conversion; mais les ames du Purgatoire ne peuvent rien faire pour leur délivrance. Enfin quand nous travaillons à la conversion des pecheurs, nos peines sont souvent inutiles à leur salut, & ne servent même qu'à augmenter les leurs en l'autre monde, s'ils ne profitent pas des nôtres: mais quand nous nous employons à la délivrance ou au soulagement des ames du Purgatoire, nos peines ne leur sont jamais inutiles; parce que Dieu ensuite du pacte qu'il a fait avec son Eglise, en nous laissant les moyens de les soulager, accepte nos bonnes œuvres, & ces ames sont soulagées par nos suffrages. *Le même.*

Le desir qu'ont ces saintes ames de voir Dieu.

Qui pourroit concevoir l'ardeur des desirs qu'elles ont de voir Dieu, & de jouir de leur souverain bonheur? Le temps est long, & les desirs sont violens; l'objet est tout proche: toujours voir différer le bien infini que l'on espere, toujours ardemment desirer le bien que l'on differe si long-temps: toujours être à deux doigts, pour ainsi parler, du bien que l'on desire & que l'on differe, sans le posséder; quel supplice, Messieurs! C'est celui que souffre l'ame dans le Purgatoire. Le long retardement de ce bien, la grande proximité de ce bien qu'elle

le espere, & qu'elle ne possède pas, sont trois sources de sa douleur. *Le même, Sermon troisième.*

Ah! que le temps dure quand on espere non seulement un bien infini, mais la délivrance d'un mal extrême! Que les jours sont longs, & les momens ennuyeux quand on les passe dans la privation de ce qui faisoit toute notre joye, toute notre gloire, & dans les peines positives & sensibles qui nous accablent! C'est pourquoi nous pouvons dire, que comme le plaisir abrege le temps, la douleur aussi le fait trouver plus long, & qu'ainsi il y a comme deux mesures du temps; l'une au dehors de nous, qui se prend du mouvement du soleil, & l'autre au dedans de nous, qui se prend du mouvement de nos passions... Les ames bienheureuses trouvent l'éternité comme un moment: mille ans en votre presence, Seigneur, sont comme le jour d'hier qui est passé; & les ames souffrantes du Purgatoire trouvent les momens comme une éternité, parce que ni les unes ni les autres ne mesurent pas notre temps, mais le leur. *Le même.*

Combien est sensible à ces saintes ames le retardement de leur bonheur.

Dès le moment qu'une ame est entrée dans le Purgatoire, elle s'écrie avec le Prophete: *Heu mihi! quia incolatus meus prolongatus est: multum incolatus fuit anima mea.* Helas! que mon exil est long, & qu'il me tarde de sortir de cette prison obscure, pour aller jouir de mon souverain bien, & des plaisirs de ma patrie celeste, que j'espere depuis si long-temps! Quand irai-je paroître devant la face de mon Dieu, & que je le contemplerai sans voile & sans obstacle? Elle demande quand le temps viendra, parce qu'elle n'en sait rien, & cette incertitude augmente sa peine; ainsi dans cette incertitude & dans ce retardement de la délivrance, elle verse comme des torrens de larmes, elle est accablée d'une profonde tristesse, & se voyant éloignée de la vûe & de la possession de Dieu, elle dit avec le même Prophete: mes larmes sont devenues mon pain jour & nuit, pendant qu'on me dit à toute heure, où est votre Dieu? *Le même.*

Continuation du même sujet. Ps. 119.

Par nos retardemens, nous les obligeons à se plaindre avec justice & avec douleur de tant de délais redoublés qui les laissent souffrir depuis un si long-temps: *Heu me! quando dicetur mihi: exspecta, reexpecta, modicum ibi, modicum ibi.* Jusqu'à quand me dira-t-on, attendez, attendez encore, vous n'y serez encore que peu de temps. Ah! que ces remises, dont vous usez, sont cruelles à ces ames, & que ce que vous appelez un peu de temps, est long & ennuyeux à des ames qui souffrent! Il faut donc songer à leur abreger ce temps de souffrances & de douleurs. *Le même.*

Ces ames ont souffert de se plaindre de nos retardemens à les soulager. Aug. in Soliloq. c. 35. Ex Isai. 28.

Nous voyons que quelque peine que souffrent les hommes, les plus malheureux ont quelque relâche qui les console; & comme dit le Prophete, si nous sommes le soir dans les larmes, le matin nous sommes dans la joye: ce mélange, cette interruption sert même pour nous faire goûter avec plus de plaisir les biens que nous possédons en cette vie. Tertullien dit, qu'il y a des biens insupportables. Cette parole est surprenante; quels sont ces biens insupportables? Pour moi je crois qu'il n'y en a point d'autres que ceux qui seroient continuels & sans relâche: les choses les plus agréables nous dégoûtent & nous ennuyent, si elles durent trop. Si cela est ainsi, que devons-nous dire de ces ames, qui bien loin d'être dans le repos & dans la joye,

Les ames dans le Purgatoire souffrent sans relâche.

L. de pecc. c. 1.

joye; brûlent sans cesse dans ces flammes impitoyables, sans leur donner un seul moment de relâche; qui sont sans cesse affligées de la privation de Dieu, & de tous les biens de la gloire, & qui souffrent continuellement & sans interruption? Ne faut-il donc pas dire que leur douleur est insupportable, & que si la même main de Dieu qui les frappe ne les soutenoit, elles ne pourroient subsister un moment? *Le même.*

L'ame dans le Purgatoire est continuellement appliquée à la pensée du bien dont elle est privée.

L'ame dans le Purgatoire est si fortement appliquée à la fâcheuse idée du bien dont elle est privée, qu'elle n'en peut détourner son esprit; si bien que comme les bien-heureux dans le Ciel font des retours & des reflexions continuelles sur leur bonheur, qu'ils roulent & qu'ils tournent sans cesse cette agréable pensée dans leur esprit, sans qu'elle soit interrompue un seul moment: l'ame du Purgatoire sans cesse roule cette fâcheuse pensée dans son esprit, & ne se desapplique jamais de son malheur. Ah! je suis privée de la vûe de mon Dieu, & des delices de la gloire dont je jouirois à present; mais c'est ma negligence qui en est cause. Je brûle dans des flammes impitoyables; c'est ma faute, je pouvois les éviter. Dieu est en colere contre moi; mais ce sont mes pechez qui l'ont irrité. Je pouvois l'appaier, & satisfaire à peu de frais sa justice, si j'eusse voulu; je n'ai pas fait, c'est ma faute. Toutes ces reflexions, tous ces retours, qu'elle fait sur ses peines, sur ses pechez, sur sa negligence, sont les messagers de Job, qui lui portent les nouvelles de ses pertes & de ses malheurs sans intermission, & sans le laisser respirer un moment, ni lui donner aucun relâche d'une nouvelle à l'autre. *Le même.*

On souffre sans relâche dans le purgatoire la peine du sens. *In Psal. x18.*

Le feu qui brûle ces ames, est un feu infatigable, comme l'appelle Saint Hilaire, *indefessus ignis*; un feu qui ne se lasse point, & qui brûle toujours une ame, tant qu'elle est redevable à la justice de Dieu. Ah! dans cette vie, un ennemi se lasse de nous persecuter; mais les ames du Purgatoire n'ont pas un moment à respirer, elles sont tourmentées sans relâche: le bras de Dieu qui les frappe ne se lasse point; le feu qui est l'instrument de sa justice est infatigable, & ne s'affoiblit point. *Le même.*

L'insensibilité de ceux qui ne secourent point les ames du Purgatoire.

Pour pouvoir étouffer les sentimens de compassion envers ces pauvres ames, ne faut-il pas être aussi insensible que le mauvais Riche, qui ne s'attendrit pas sur la misere de Lazare étendu à sa porte? Ses yeux sont ouverts sur les ulcères de ce miserable, ses oreilles sont frappées de ses cris, & cependant il est impénétrable à tous les plus communs mouvemens de la nature; à le voir si dur envers son semblable, qui eût pu souffrir ou excuser son insensibilité? Hé! qui pourroit donc excuser la vôtre, Chrétiens Auditeurs, quand vous la faites si souvent paroître envers ces pauvres ames, que vous laissez sans secours? Pouvez-vous sortir de vos maisons sans trouver quelque pompe mortuaire, qui réveille votre cœur assoupi, sur l'état de vos parens défunts? Chaque pas que vous faites dans ces Cemetieres & dans ces Eglises, ne vous rappelle-t-il pas la memoire de vos amis, dont les os sont exposez à vos yeux, & au rang desquels les vôtres placez dans ces saints lieux, seront bientôt trop heureux de mendier avec eux les suffrages, & les prieres des vivans. Ils ne crient pas misericorde, & leurs

Tome IV.

ossemens ne disent mot, il est vrai; leurs crânes sont muets, & la pourriture de leur cadavre n'a plus de ressemblance avec vos corps mortels, j'en tombe d'accord; mais l'Eglise par ses cris, & ses prieres, ne vous parle-t-elle pas pour eux? Etes-vous sourds à ses sollicitations & à ses instances? n'est-ce pas elle qui vous crie comme du fond des cachots tenebreux, où souffrent ces pauvres ames: *Miseremini mei, miseremini mei, saltem vos amici mei, quia manus Domini tetigit me.* Vous mes proches, vous mes amis, vous mes freres, vous mes semblables, prenez pitié de ma misere, parce que la main du Seigneur m'a frappé. *Le P. de la Ruë, Sermon de la Priere pour les Morts, Tome troisieme des Sermons qui lui sont attribuez.*

Jobi 19.

Vous devez à vos parens l'honneur de la sepulture; quels reproches ne vous attireriez-vous pas, & de quelle ingratitude ne vous croiriez-vous pas coupables, si par mépris pour eux, par caprice, par oubli, ou par humeur vous eussiez abandonné nuds & froids leurs corps, après être separez de leur ame? Que ne vous reprocheriez-vous pas à vous-mêmes d'avoir negligé un devoir & un soin établi plutôt pour la consolation des vivans, que pour le besoin & le soulagement des morts? Soin louable, il est vrai; mais qu'importe-t-il à un cadavre d'être conduit à grand bruit & par une pompe funebre jusques dans son tombeau, ou d'y être jetté en secret, après la perte de sa vie; de pourrir dans le bois, ou dans le plomb; d'être la pâture des vers, ou la proie des bêtes feroces? On met là cependant toute la pieté & la charité qu'on a pour les morts; on prend quelque soin extérieur de leurs corps, tandis qu'on demeure insensible aux douleurs de ces ames souffrantes, & tristement abandonnées à la rigueur des jugemens du Dieu vivant. Où est donc là votre tendresse & votre reconnoissance pour vos bienfacteurs? *Le même.*

Ingratitude de ceux qui oublient & abandonnent l'ame de leurs parens apres la mort.

Combien de fois vos peres & vos meres ont-ils travaillé à leur propre perte, en travaillant à votre elevation? Repassez donc maintenant les peines que vous leur couûiez alors, les pechez qu'ils ont commis pour vous, & les supplices qu'ils se sont attirés pour l'amour de vous, & qu'ils endurent encore. Etendez donc jusques dans leur triste séjour vos aumônes, portez-y vos soupirs, & à la vûe de ce que vous avez causé à vos parens, mesurez vos devoirs. C'est pour vous qu'ils ont tant travaillé pendant leur vie, ne voulez-vous rien faire pour eux après leur mort? C'est pour vous qu'ils souffrent, ne voulez-vous point souffrir quelque chose pour eux? Ces biens qu'ils vous ont laissés, & dont vous êtes en possession, ont été l'occasion de leurs pechez, & par consequent le sujet & la matiere de leurs supplices; faut-il donc que vos plaisirs & vos divertissemens coûtent si cher à vos parens! Quels sentimens de douleur ne doivent point avoir vos parens, quand ils vous voyent rire & vous divertir aux dépens de leurs biens? Quelle tristesse pour eux, quand Dieu leur declare l'emploi funeste que vous faites de ce qu'ils ont amassé! Quelle nouvelle douleur pour eux, quand ils apprennent que vous dépensez en vaines superfluités les fruits de leurs anciens pechez? quand quelquefois ils vous aperçoivent au temps de leurs convois funebres, mêler les sentimens de joye avec une tristesse apparente! A la vûe de cette étrange & barbare con-

Nous devons être portez à soulager dans l'autre monde, ceux qui nous ont donné la vie en ce monde.

repos, sent que ce même Dieu lui ferme son sein, la bannit, la rejette, la repousse, & l'attache par d'incompréhensibles nœuds à des feux cruels. Terrible exil, & terrible demeure ! Déplorable solitude, & déplorable compagnie ! Cruelle separation, & cruelle union ! Separée de son corps & de son Dieu ; mais attachée, unie, enchaînée à d'impitoyables flammes : Quel désespoir pour un damné dans l'Enfer ! mais quelle douleur pour le fidele dans le Purgatoire ! Tous deux cherchent Dieu. Dieu les fuit ; ils se présentent, Dieu se cache. Les justes dans le Purgatoire prient, & Dieu les rebute ; ils s'approchent, & Dieu s'éloigne ; ils s'élancent, & Dieu les précipite. *Le même.*

Si vous n'êtes point touchés du malheur de tant d'ames prédestinées, & retenues cependant dans d'horribles prisons pour achever d'expier leurs pechez, n'est-ce point une marque que vous ne serez point vous-mêmes prédestinez, & un sujet de craindre que vous ne soyez pas en état de profiter des suffrages que l'on fera un jour pour vous ? Pour moi j'apprehende que vous ne soyez pas du nombre des prédestinez : car si vous en étiez, vous comprendriez ce que c'est que d'être séparé d'un Dieu, qui seroit toutes vos delices. Si vous étiez enfans de Dieu par cette alliance heureuse, vous seriez touchés de la misere de vos freres, privez de la vûe de ce Dieu, qui seul peut les rendre heureux ; la grace opereroit ce que la nature opere tous les jours entre les enfans d'un même pere, d'un même sang, & d'une même famille ; vous n'êtes donc pas enfans de Dieu. Ah ! peut-être vous appellerez un jour votre pere, comme le mauvais Riche appelloit Abraham, & vous n'en serez pas plus favorablement écoulez. *Le Pere de la Ruë, Sermon de la Priere pour les Morts.*

Privation de la vûe de Dieu dans le Purgatoire.

La dureté dont on use envers les ames du Purgatoire, est une marque & un grand préjuge de reprobation.

Pour traiter de superstition la priere pour les morts, comme font les Heretiques, il a fallu étouffer les plus tendres sentimens de la nature, qui ne réveille jamais en nous le souvenir de nos parens, sans mêler à ce souvenir une inquiétude respectueuse, qui nous porte à leur souhaiter du repos : il a fallu condamner toutes les nations de la terre, que la barbarie n'a pas empêché de reverer les cendres de leurs peres ; il a fallu décrier la coutume des anciens Patriarches, qui faisoient aux pauvres des festins publics, & des aumônes solennelles sur les tombeaux ; il a fallu démentir l'autorité des livres sacrez, qui enseignent que la priere pour les morts, est une sainte & salutaire pensée ; il a fallu defavoüer les plus graves Peres de l'Eglise ; mutiler leurs écrits, en faire des versions infidelles, renoncer à la tradition de tous les siècles passez. Voilà les efforts qu'il a fallu faire, & c'est par ce pas hazardeux que l'on a conduit l'esprit & le cœur de l'homme à l'insensibilité pour les morts. *Le même, dans un autre Sermon manuscrit.*

Des Heretiques qui combattent la créance du Purgatoire & la priere pour les morts.

Quels avantages aurons-nous sur ceux dont nous condamnons l'erreur, si nous sentant convaincus de l'obligation & de l'utilité des prieres pour les morts, nous en negligons la pratique ; & quel est le plus criminel, ou celui qui ferme les yeux aux necessitez de son frere, ou celui qui les voit, & lui refuse son secours ? Ouvrez donc aujourd'hui les yeux & le cœur sur leurs miseres, chacun de nous est au milieu de deux mondes, l'un est devant nous, l'autre après nous ; l'un fuit, l'autre s'approche ; l'un est rentré sous la terre, & l'autre sort de la terre ; ce monde passé sont nos peres ; ce monde naissant sont nos enfans ; le repos éternel des uns est en quelque maniere entre nos mains : l'un de ces mondes vous demande du secours, & vous en attendez de l'autre. *Le même.*

De la négligence & de l'insensibilité des Catholiques à prier pour les morts.

Une ame au lieu de trouver en Dieu son

repos, le feu le plus actif des élémens, qui a de si prodigieux effets quand il est appliqué par nos mains, entre les mains de Dieu que doit-il faire ? *In duritia manus tue adversaris mihi*, dit le saint homme Job. C'est là que la force de Dieu se déploie ; c'est là qu'il agit en Dieu, non pas simplement en Dieu modérateur de la nature ; mais en Dieu Maître souverain de la nature, qui dispose de tous les êtres, ou selon leurs inclinations, ou contre leurs inclinations. Or tout ce que Dieu fait en Dieu, il le fait avec un excès de grandeur inaccessible à toutes nos pensées. Dieu parle en Dieu, c'est un Dieu qui est sa parole ; Dieu aime en Dieu, c'est un Dieu qui est son amour ; Dieu pardonne en Dieu, c'est un Dieu qui meurt pour les coupables. Dieu recompense en Dieu, c'est un Dieu qui se donne pour recompense ; Dieu punit en Dieu, quels supplices ! Et s'il a choisi le feu pour instrument de sa fureur, quelle doit être l'ardeur & l'activité de ce feu par-dessus le nôtre ? *Le même.*

La peine du feu dans le Purgatoire.

Jobi 30.

Ce qui augmente de beaucoup le malheur des ames du Purgatoire, c'est qu'outre que leurs souffrances sont excessives, & que la durée en est longue, elles se trouvent dans une entiere impuissance de remedier à leurs maux. Il n'y a personne si malheureux en ce monde, qu'il ne puisse, ou en fuyant, ou en résistant & se défendant, ou en employant ses amis, ou en faisant pitié à ses Juges, ou en appelant de leur Sentence à un Tribunal supérieur, ou en quelque autre maniere éviter le mal, dont il se voit menacé ; mais en Purgatoire, tout ce qu'on peut faire, c'est d'endurer avec soumission & avec patience, le châiment qu'on a mérité. Il est donc du devoir des justes qui vivent encore, d'assister les morts, & d'essayer d'adoucir leurs peines. *Bellarmin, livre de Gemitu columbæ, chapitre 9.*

Les ames du Purgatoire sont dans l'impuissance de se soulager.

L'état où sont les ames du Purgatoire, doit bien exciter notre compassion : ce sont des ames qui souffrent beaucoup, qui brûlent dans un feu allumé par le souffle de la colere de Dieu, dont les tourmens surpassent tout ce que nous pouvons non seulement souffrir, mais même concevoir dans cette vie de plus cruel. Rien n'est comparable aux peines du Purgatoire, que celles de l'enfer : elles sont les mêmes, à la durée & au désespoir près. Un étranger, un ennemi même vous seroit pitié, si vous le voyiez dans cet état : c'est votre ami, c'est votre frere, c'est votre mere, c'est votre pere que vous voyez brûler dans ces feux ardens ; ils ne brûlent peut-être que pour vous avoir trop aimez ; ils ne souffrent peut-être ces maux, que pour avoir eu trop d'empressement à vous amasser du bien ; & leur malheur, dont l'amour qu'ils ont eu pour vous, est ou la

L'état pitoyable où ces ames sont réduites, merite notre compassion.

cause ou l'occasion, ne vous touchera pas ! Serez-vous capable d'une si grande dureté ? *Le Pere Neveu, Tome 4. de ses Reflexions Chrétiennes pour tous les jours de l'année.*

Il ne faut pas se contenter d'une compassion stérile envers ces saintes ames.

Vous ne devez pas vous borner à la compassion ; ce spectacle doit animer votre charité & votre zèle à les secourir. Helas ! ces ames si cruellement tourmentées vous en sollicitent par leurs larmes, par la tendresse qu'elles ont eue pour vous, par celle qu'elles ont droit d'attendre de vous. Elles ne peuvent faire le moindre effort pour se tirer des feux où elles sont attachées par des liens invisibles ; mais vous pouvez les en délivrer. Elles ne peuvent satisfaire à la justice de Dieu, qu'en payant à la dernière rigueur ; mais vous pouvez satisfaire pour elles à peu de frais. Elles ne peuvent espérer aucune grâce, quelque instance qu'elles fassent ; mais vous pouvez la leur obtenir : une prière, une aumône, une mortification, la moindre bonne œuvre que vous offrirez à Dieu pour elles, peut les soulager. *Le même.*

La pensée du Purgatoire nous doit inspirer de la crainte des moindres pechez.

L'état où sont les ames du Purgatoire, doit non seulement exciter votre compassion, & animer votre charité, mais encore vous inspirer de la crainte. Ce qu'elles souffrent vous doit faire concevoir ce que c'est que le moindre péché, & la haine que Dieu lui porte ; puisqu'un Dieu infiniment miséricordieux ; traite d'une manière si severe, pour un péché veniel, des ames si saintes qui sont les épouses, qu'il aime si tendrement, & dont il est si parfaitement aimé. Le feu du Purgatoire doit vous éclairer pour vous faire concevoir ce que c'est qu'un péché veniel, que vous craignez si peu, & que vous commettez si aisément ; mais il doit aussi vous inspirer la résolution de prévenir de si grands maux par votre pénitence. Vous pouvez par une courte & legere mortification satisfaire pour de longues & cruelles peines du Purgatoire ; & vous ne le faites pas. Vous pouvez racheter maintenant par peu de chose, ce qui vous coûtera beaucoup un jour ; & vous le négligez. Une larme d'une vive pénitence peut à present éteindre ces feux ; des torrens que vous verserez alors ne les éteindront pas ; quel aveuglement ! Ah ! que vous pleurez un jour cette négligence, & qu'elle vous coûtera cher ! *Le même.*

Le plaisir qu'on fait à Dieu, & le bien qu'on se procure à soi-même en soulageant ces ames.

En soulageant ces ames, vous ferez plaisir à Dieu, vous le dériverez d'une dure nécessité, que lui impose sa justice & sa sainteté, en quelque façon, malgré son amour : vous vous rendrez service à vous-même ; redevables qu'elles vous seront de leur bonheur, vous oublieront-elles quand elles en jouiront ? & que ne pourront-elles point obtenir du Seigneur en votre faveur, si elles prient pour vous ? *Le même.*

Il ne tient qu'à nous de délivrer les ames du Purgatoire, & d'être en quelque manière leurs sauveurs.

S'il ne tenoit qu'à vous de sauver tous les damnés, quel effet cette pensée produiroit-elle sur votre cœur ? Or Dieu vous donne une pareille puissance ; il partage avec vous son autorité ; il réserve l'Enfer à sa justice, il vous abandonne le Purgatoire ; il ne tient qu'à vous de le dépeupler ; vous pouvez en éteindre les flammes : ce sont les mêmes qui brûlent dans ces deux prisons, les criminels de celle-ci méritent mieux votre pitié que ceux de l'autre, & n'est-ce donc pas les haïr, que de voir l'excès de leur misère, d'être en pouvoir de les secourir, & de refuser ou de négliger de le faire ? *Le Pere de la Rue, Sermon ma-*

Tome IV,

nuscrit sur ce sujet.

On sçait assez ce que c'est qu'un héritier, que la coutume appelle à la succession d'un mort : aussi peu d'effets de sa liberalité que de sa douleur, ses aumônes sont aussi rares que ses larmes. La nature lui parle de trop loin, pour lui attendre le cœur sur la perte qu'il fait d'un parent, & l'intérêt lui parle de trop près pour lui laisser rien échapper du gain que cette perte lui cause. Il regard de sa nouvelle succession comme une proie qui lui est dûë, & les liberalitez du défunt comme un vol qui lui est fait : tout ce que peut le sang, c'est de reprimer dans le cœur des enfans mêmes ces lâches sentimens d'intérêt, encore n'en a-t-il pas toujours la force... A moins qu'un pressant intérêt n'attache notre fortune à la vie d'un pere, on n'a pas de peine à se consoler d'une mort, qui souvent ne paroît que trop lente, & rarement prévient nos desirs. Pour voir une douleur sincere, des larmes couler sur les morts sans art & sans appareil, il faut aller chez les pauvres ; là sans nulle vûë d'intérêt, la nature toute simple s'attendrit sur le mal d'une separation nécessaire, & n'en cherche la consolation, que dans les sentimens & les secours de la pieté. *Le même.*

Quelques-uns s'imaginent qu'ils pourvoient au repos de leur ame par un testament. Inutile précaution de votre prudence ! Qu'appellez-vous un bon testament ? Pour le rendre tel, ne tient-il qu'à dire, je donne, je legue, je laisse, j'ordonne, j'entens ? Combien de difficultés dans la forme, dans la matiere, dans l'exécution ! par les oppositions des mécontents, par les formalitez de la justice, par la negligence des exécuteurs, & mille autres écueils où la prudence des testateurs va malheureusement échouer ; mais le meilleur testament du monde, le mieux réglé, le plus promptement exécuté, est d'un tres-petit mérite devant Dieu, & par conséquent un foible secours pour votre ame... Je laisse à Dieu & aux hommes, dites-vous. Que leur importe ! laissez, ou ne laissez pas, malgré vous, ou Dieu ou les hommes vont posséder tout ce que vous possédez. Orgueil insensé d'un mourant de se faire alors un honneur d'une liberalité forcée ; encore plus aveugle & plus vain, de s'en faire un mérite devant Dieu. Ne voit-il pas, ce Dieu qui voit tout, & qui pese tout, que vous ne donnez en ce passage que ce que vous ne pouvez retenir, & que vous ne commencez à donner qu'au point que vous ne pouvez plus retenir ? Que vous ne donniez pas si vous pouviez retenir encore ; que vous n'avez rien donné tandis que vous avez pû retenir ? *Le même.*

Où, Chrétiens, quand nous aimions Dieu de tout notre cœur, quand nous ne respirerions que sa gloire, tout notre amour, tout notre zèle ici-bas est imparfait, ce n'est qu'au Ciel que l'on connoît Dieu tel qu'il est ; mettre une ame dans le Ciel, c'est donc procurer à Dieu la plus grande gloire, qu'une créature lui puisse jamais procurer ; c'est faire plus que de ressusciter les morts, & de convertir un monde entier. Hé quoi, mon Dieu, vous m'oublieriez après cet effet de mon zèle, & ce témoignage de mon amour ? Vous avez promis votre Royaume à celui qui d'un verre d'eau soulageroit la soif de son frere, & vous me le refuserez, après que par mes larmes j'aurois éteint les flammes qui le brûloient ? *J'au-*

C'est une imprudence que de s'attendre que nos héritiers prient ou fassent prier Dieu pour nous après notre mort.

C'est encore une illusion que de s'imaginer qu'on pourvoit au repos de son ame par un testament.

C'est procurer avantagenement la gloire de Dieu, que de délivrer les ames du Purgatoire.

vois ouvert le Ciel à mon frere, & vous me le refuserez? *Le même.*

Doyleur & regret d'une ame de se voir privée de la vûe de celui qui est son souverain bien.

Comprenez quelle est la surprise d'une ame, qui vuide de toutes les choses de la terre, & séparée de tous les objets sensibles, n'aspire désormais que vers Dieu, ne cherche plus que Dieu, n'aime plus que Dieu, & se sent néanmoins repoussée malgré elle, & hors d'état de parvenir à ce terme tant désiré, & de posséder le souverain bien; comprenez quel est le regret d'une ame ainsi bannie du Royaume qui lui est destiné, ainsi retenuë dans une prison embrasée: lors qu'elle voit que c'est pour une faute qu'elle pouvoit facilement éviter, qu'elle pouvoit au moins aisément expier; pour une faute venielle: car une telle faute suffit. Je sçai que ces pensées à force d'être communes, en font maintenant sur nous moins d'impression; mais vous en penserez, vous en direz ce qu'il vous plaira; pour moi j'en fremis, & quiconque y fait route l'attention nécessaire en doit fremir comme moi. *Le P. Valois, dans l'exhortation sur le peché veniel.*

Dieu en usera de la même maniere à notre égard, que nous en aurons usé envers les morts.

Si vous avez eu pitié de ces ames souffrantes, & si vous les avez secouruës dans leur besoin, on aura aussi pitié de vous, vous serez secouru dans le vôtre; & quand même personne ne prieroit pour vous en particulier, Dieu pour recompenser votre charité & votre compassion, appliquera une grande partie des prieres generales que l'Eglise fait pour les trépassés, pour votre soulagement particulier. C'est la recompense ordinaire que Dieu donne à ceux qui sont misericordieux envers les morts, d'être traités avec misericorde, selon cette parole de l'Ecriture: *Faciât vobiscum Deus misericordiam, sicut fecit cum mortuis*: Que le Seigneur use de sa bonté & de sa misericorde envers vous, comme vous en avez usé envers les morts. Que si au contraire, vous êtes durs & insensibles à la misere extrême de ces pauvres ames, si vous les oubliez, si vous les abandonnez, vous ferez aussi oublier, & abandonnez vous-mêmes après votre mort, par une juste punition de votre indifférence, & de votre oubli. Le Prophete Royal parle d'une terre d'oubli, & ajoute que la justice de Dieu paroît particulièrement dans cet oubli: *Justitia tua in terra oblivionis*. Cette terre d'oubli n'est-ce pas le Purgatoire? non seulement parce qu'on y punit les ames qui y sont renfermées par l'oubli qu'en ont les vivans; mais encore par l'oubli qu'elles-mêmes ont eu des morts. Dieu leur rend justement oubli pour oubli, comme il en menace par un Prophete: *Et in die illa in oblivione eris septuaginta annis*. *Le P. Bertet, dans son Octave des Morts.*

Ruth. I.

Psal. 87.

Isaïa 23.

Nous devons faire tout ce que nous pouvons pour soulager ces saintes ames.

L. 2. Of. sic. c. 28.

Il faut particulie-

Ce que Saint Ambroise dit de l'aumône à l'égard des pauvres, nous le pouvons dire de la charité envers ces pauvres ames, que notre misericorde doit agir sans mesure, & faire non seulement ce qu'elle peut, mais au delà de ce qu'elle peut. Leur misere nous doit porter à faire ce que nous pouvons, & quelquefois même plus que nous ne pouvons: *Hoc magnum incentivum misericordia, ut necessitates aliorum quantum possumus, juvemus, & plus interdum quam possumus*. La misericorde doit être proportionnée à la misere: la misere de ces ames est extrême; notre misericorde ne doit point aussi garder de mesure. *Le même.* Ne pourrois-je pas imiter ici la conduite de ce Prophete, qui étant envoyé de Dieu à un

Roi insensible aux miseres de son peuple, s'adressa non à ce Prince, mais à un Autel, en s'écriant: *Altare, Altare! Autel, Autel!* où l'on immole tous les jours la Victime sainte; Victime de propitiation, & d'expiation, pour les vivans & pour les morts. C'est à vous à qui je m'adresse comme à la premiere source du soulagement, & de la délivrance de ces ames saintes. C'est à vous, divin Agneau, qui les avez rachetées par votre oblation, & par l'épanchement de votre sang sur la croix, & que vous offrez encore tous les jours à votre Pere sur nos Autels, pour achever leur délivrance. C'est, Chrétiens, en le presentant lui-même à lui-même, que nous exercerons envers ces ames une misericorde infinie. *Le même.*

ment de-mander à Dieu leur délivrance pendant le sacrifice de l'Autel.

Les satisfactions offerées dans une Indulgence étant celles de Jesus-Christ, sont bien plus agréables à Dieu que les nôtres, parce qu'elles sont faites par une personne divine, infiniment sainte. Ce sont les satisfactions de la digne Mere de Dieu, qui est de toutes les créatures celle qu'il a remplie de plus de graces, & qu'il a le plus aimée. Ce sont encore les satisfactions surabondantes des Apôtres, des Martyrs & de tant de Saints, qui ont été tres-agréables à Dieu. Ainsi quand nous offrons à Dieu pour le soulagement des morts toutes ces satisfactions si précieuses, il les accepte avec plus de justice, que les nôtres, qui sont toujours mêlées de beaucoup d'imperfections & de défauts. *Le même.*

Des indulgences pour les morts.

Il est vrai que ces ames saintes souffrent sans cesse & avec une patience admirable, des peines que nous ne pourrions pas souffrir un moment sans mourir, & qu'elles font une penitence infiniment plus rude & plus rigoureuse, que celles que l'on pratiquoit dans la primitive Eglise: & cependant elles ne satisfont point proprement, leurs peines presentes ne retranchent rien de celles que la justice de Dieu leur a imposées, soit dans leur durée, ou dans leur rigueur, & jusqu'à ce qu'elles les aient toutes épuisées, qu'elles aient souffert tout le temps que Dieu leur a déterminé, elles n'en retranchent rien par leurs peines presentes: *Satisfaciuntur, non satisfacunt*, dit l'Ange de l'É-

Les ames du Purgatoire souffrent sans satisfaire, à proprement parler.

In 4. dist. 7. Quast. 2. art. 4.

cole, que celle-là ôte l'obligation à la peine qui reste, & celle-ci ne l'ôte point, & n'est point comptée sur l'avenir. C'est un acte de prudence d'écouter les gemissemens des fideles trépassés, & d'apprendre d'eux à se garantir de semblables tourmens. Comme ils ont plus de charité que le mauvais Riche, ils envoyeroient volontiers des messagers aux malades, & à tous ceux qui sont dans l'affliction, pour les avertir charitablement, & pour les exciter à souffrir les incommoditez, les disgraces, & les douleurs qu'ils endurent avec tant de patience & de resignation, qu'il ne leur reste plus rien à payer en l'autre monde: *Ne veniant in hunc locum tormentorum*. Un jour de fièvre, une tristesse d'une heure, une douleur, une affliction passagere, qu'ils endurent volontiers pour l'a-

C'est un acte de prudence de souhaiter de faire son Purgatoire en ce monde, plutôt que dans l'autre.

Luc. 16.

mour de Dieu, leur abregera le Purgatoire d'un mois: parce que le temps de l'autre vie est un temps de justice, auquel Dieu fait payer en rigueur tout ce qu'on lui doit; au lieu que cette vie est un temps de grace & de misericorde, auquel il se contente de peu pour le paiement d'une grande dette. Et ce qui est bien considerable, c'est que les peines que Dieu fait souffrir après la mort, sont de pures peines sans aucun merite; au lieu que dans cette vie, un acte de patience pratiquée comme il faut, n'est pas seulement un paiement ou un acquit; mais encore un profit & un acquies, qui nous apporte un tresor inestimable de grace & de gloire. C'est pourquoi Saint Augustin avoit raison de faire cette priere: *Domine in hac vita purges me, talemque me reddas, cui emendatorio igne non sit opus.* Seigneur, purifiez-moi en cette vie, & me rendez tel, que je ne sois point obligé de passer par le feu d'expiation. *Le Pere Noïer, dans sa Retraite pour se préparer à la mort, seconde Meditation pour le cinquieme jour.*

Que dirions-nous si nous voyions un homme qui prit bien de la peine à porter du bois dans la maison pour s'y brûler lui-même tout vivif? Helas! nous faisons une folie beaucoup plus digne de compassion, lorsque par tant de pechez veniels, que nous commettons à toute heure sans scrupule, nous amassons, comme dit Saint Paul, du bois, du foin & de la paille, pour brûler nos ames dans le Purgatoire; & ce qui est de plus surprenant: c'est qu'encore que nous puissions nous garantir de ce feu dévorant, en appaisant en cette vie la colere de notre Juge par de legeres penitences, & par des œuvres satisfactaires, ce qui nous coûteroit peu maintenant, nous ne nous en mettons nullement en peine. *Pris du Pedagogue Chrétien, chap. 19.*

Si en cette vie nous voyions un de nos amis qui fût tombé dans le feu, sans que de lui-même il en pût sortir, & qu'il nous fût facile de l'en retirer; serions-nous assez durs, & assez cruels pour ne vouloir pas lui donner la main? *On se servira pour vous, dit notre Seigneur, de la mesure dont vous vous serez servi pour les autres.* Par conséquent, si durant votre vie vous n'aidez point ces ames saintes & prédestinées, Dieu permettra après votre mort, ou que personne ne priera pour vous, ou que s'il se trouve quelqu'un qui le fasse, les prieres ne vous seront d'aucun secours. *Le même.*

Vous-même ne meritez-vous pas bien ce traitement? Vous n'avez pas vous-même pensé à soulager votre ame quand vous le pouviez; pourquoi les autres y penseroient-ils? Vos enfans seront-ils plus sages que vous, & vous feront-ils plus de bien que vous ne vous en faites vous-même? y ont-ils plus d'obligation que vous? Mais, dira quelqu'un, j'y donnerai meilleur ordre, je ne m'en rapporterai point à eux, j'y pourvoirai moi-même par un bon testament. Hé pourquoi commettez-vous à d'autres une affaire de cette importance, pour la felicité & le repos de votre ame, la pouvant faire beaucoup mieux par vous-même? Pourquoi la remettez-vous après la mort, la pouvant assurer & conclure beaucoup plus heureusement dès cette vie? Que ne vous faites-vous exécuter vous-même de ce beau testament, que vous meditez? Que ne donnez-vous à Dieu vous-même ce que vous voulez que les autres lui donnent pour vous? Il est certain

Tome IV.

qu'il seroit mieux reçu de vos mains, que de ces mains étrangères, qu'il seroit de plus grand prix devant Dieu; vous ne donnerez alors que ce que vous êtes contraint de perdre... Ne sçavez-vous pas ensuite comme se comportent des heritiers? Qu'il faut discuter & éclaircir beaucoup de choses; qu'il faut demander des Arrêts à la Cour, & des foudres à l'Eglise? Qu'il faut faire des comptes & des partages, où tout le monde se plaint; & pourquoi tant de legs pieux? Il faut interpreter, il faut modifier, il faut supprimer ce testament, il en faut supposer un autre; c'est ainsi que l'on en use trop souvent, & cependant cette ame brûle dans le Purgatoire, & implore en vain du secours. *Le Pere Catillon, Sermon pour le jour des Morts dans son Arent.*

Descendez tout vivant dans ce lieu, comme le Prophete; entrez-y de pensée, & vous verrez ces saintes ames qui brûlent & qui gemissent dans ces brasiers. Ames nobles, toutes filles du Ciel, heritiers de Dieu, pour qui il doit préparer des couronnes éternelles; Ames éperduément amoureuses de la beauté qui les suit, & qui se soustrait à leur vûë; aimables Epoules du Juge qui les traite si mal, à qui pour des tourmens elles ne rendent que des louanges, pour les flammes dont elles brûlent, un amour encore plus ardent, qui adorent sa colere, qui l'aiment autant dans les plus grandes rigueurs, que dans les plus douces misericordes. Ah Dieu! comment avez-vous le courage de vous venger sur des esprits si humbles & si innocens? où est votre bonté, votre douceur, votre misericorde? Mais ce n'est pas de Dieu dont il faut se plaindre, puisqu'il est juste, & qu'il doit faire justice; mais de vous, peut-être, Chrétiens, qui les devez soulager: c'est à vous à qui il faut demander où est votre charité & votre misericorde, quand vous voyez des esprits de cette qualité en un si déplorable état. Ce ne sont pas des assassins, ce ne sont pas des ames perduës & abandonnées; ce sont des prédeltinez, ce sont des saints, ce sont vos freres, ce sont vos proches, qui gemissent dans ces flammes. Helas! ils vous ont chéri si tendrement durant leur vie, les oublierez-vous après leur mort? Ils se sont consumez de soins & de chagrins pour vous rendre heureux, les abandonnez-vous dans leur misere? Ils vous ont bâti de belles maisons, les laisserez-vous dans une prison de feu? Peut-être qu'ils sont punis pour vous avoir enrichi; qu'ils payent de leurs supplices, vos festins, votre luxe, vos vanitez, & vos jeux; mais au moins faites-leur quelque part de ces mauvaises richesses qu'ils vous ont acquises à si grands frais, & que ce qui les a plongez dans ce malheur, serve à les en tirer. *Le même.*

Vos premieres pensées se portent ordinairement à je ne sçai quelles pompes exterieures, à leur préparer de magnifiques obseques, & à dresser des tombeaux superbes, &c. Vraiment c'est bien de quoi les morts se soucient; ils ont bien affaire de votre deuil, & de vos larmes; c'est bien ce qu'ils vous demandent, & ce qui doit éteindre leurs flammes. Tout cela n'est que pour amuser un peu votre douleur, & pour lui donner quelque satisfaction; *Ita solatia sunt qualiacumque vivorum, non subsidia mortuorum,* dit Saint Augustin. Ce sont de petits soulagemens pour les vivans, mais

113

Le merite & la dignité de ces saintes ames demande que nous en ayons compassion. & que nous les secourions.

Folie de ceux qui accumulent tant de pechez veniels, sans faire reflexion à la rigueur des châtimens dont ils seront un jour punis.

Notre negligence & notre insensibilité à prier pour les morts. *Matt. 7. & Marc. 4.*

De ceux qui negligent d'expiier leurs pechez en cette vie, & qui s'attendent que leurs proches prieront pour eux, quand ils seront en Purgatoire.

Les pompes que l'on fait dans les funeraillies des morts leur sont inutiles.

non pas pour les morts ; & je vous assure qu'il y a plus de pompe & d'appareil, plus de vanité & plus d'apparence que de véritable douleur. Si vous aimez cordialement, faites comme le vaillant Judas Machabée, faites offrir pour eux des sacrifices. *Le même.*

Continuation du même sujet.

Au lieu d'offrir des prières & des sacrifices pour le soulagement de l'ame des défunts, on se contente aujourd'hui d'une douleur d'appareil, & d'un deuil qui n'a que de la vanité & de l'ostentation. On pare les Eglises & les Autels, on fait suivre le corps d'un grand cortège, & au lieu que la mort triomphe de l'orgueil, & du faste des hommes, on veut triompher de la mort par cet appareil pompeux, par ces armes, ces chiffres de noblesse, ces marques de leur dignité, ces tombeaux, & ces magnifiques mausolées. De quoi tout cela peut-il servir aux morts ? *Solatia sunt vivorum, &c.* Au lieu d'offrir des sacrifices pour le repos de leurs ames, ou de faire des aumônes pour faire prier Dieu pour eux. *Sermon manuscrit.*

Dans le Purgatoire le feu fait l'office de Juge.

Eusebe d'Emese dit, qu'il est nécessaire que le feu du Purgatoire fasse l'office de Juge, & qu'il exerce une espee de jugement sur les criminels, pour venger Dieu, & pour punir les criminels de l'injustice qu'ils ont faite ici-bas à sa grandeur, en lui préférant les créatures. *Ignis Purgatoris necesse habet exercere judicium.* Je me persuade qu'il veut dire que ce feu, tout juste, & intelligent qu'il est, mettra dans la balance la grandeur d'un Dieu, & la bassesse des créatures, & qu'après cette comparaison, joignant sa lumière avec ses ardeurs, il fera voir à ces ames l'injustice de leur préférence, & qu'il les punira rigoureusement. *Pris d'une Octave des Morts, composée par le Pere Constance Religieux Recollet.*

Le Purgatoire punifie & reforme les ames, pour y retracer l'image de Dieu.

Il est nécessaire, dit Saint Bernardin, qu'il y ait un Purgatoire, pour donner le dernier coup de pinceau à cette image de Dieu que nous portons : *Deformatio pulchritudinis divine requirit purificationem.* De sorte que le feu du Purgatoire faisant l'office de peintre, efface les taches que ces ames ont contractées dans le monde, pour y appliquer des couleurs divines. Il reforme par ses flammes les regards de leurs yeux, les infidelitez de leur langue, l'intemperance de leur bouche, les injustices de leurs mains, & les impuretez de leur cœur. C'est aussi la pensée de Saint Augustin, qui nous assure que cet élément, suivant les ordres de la divine justice, brûle dans ces ames ce qui a deshonoré la justice de Dieu, & consume tout ce qui a terni l'éclat de sa gloire : *Illic quacumque divinam imaginem obscuraverunt consumuntur.* *Le même.*

Les tourmens que le supplice du feu cause à ces saintes ames. *Serm. 41. de Sanctis.*

Ce feu du Purgatoire est si rigoureux, dit Saint Augustin, qu'il surpasse par sa violence & par son activité, tout ce que l'esprit humain a jamais inventé de plus affligeant, & de plus horrible : *Ille purgatorius ignis durior est quam quicquid in hoc seculo penarum possit videri, sentiri, aut cogitari.* De sorte que c'est dans ces brasiers ardents, où la justice de Dieu retient pour un temps ces ames fidelles ; c'est dans ces torrens de flammes où elle les plonge & les abîme ; c'est dans cette prison de feu qu'elle les tient attachées, pour expier les souillures qu'elles ont contractées. Qui pourroit vous représenter ces abîmes profonds, ces cachots affreux, ces torrens de soufre & de feu ? Ce feu agissant comme l'instrument de la justice de Dieu, & de sa bonté

méprisée, devient le supplice de ces ames saintes, & la prison ardente où gemissent ces malheureux captifs, qui n'en sortiront point que ce cruel élément n'ait effacé toutes leurs taches, épuré toutes leurs vertus, & reformé tous leurs desordres. C'est ce que signifient ces paroles du Fils de Dieu : *Amen dico tibi, non exies inde donec reddas novissimum quadrantem.* Helas ! que les pecheurs sont insensibles, s'écrie sur ce sujet Saint Jérôme ; ils forgent les chaînes qui les attacheront un jour dans ces feux ; ils se préparent les rigoureux tourmens qu'ils souffriront un jour dans l'autre monde. Ne faut-il pas être bien ennemi de soi-même que de se charger de ces chaînes, & n'est-ce pas une grande folie, que d'amaïser tant de bois pour entretenir ce feu ? *Uniuscujusque opus quale sit, ignis probabit.* *Le même.*

Matt. 5.

1. ad Cor. 3.

S'il s'agit de procurer la gloire de Dieu, en faudroit-il davantage pour nous obliger à secourir ces pauvres ames ? Nous avons du zèle pour la gloire de Dieu, mais nous ne faisons pas ce qu'il faut pour la lui procurer. Par exemple, nous admirons ces gens apostoliques qui passent les mers, pour s'appliquer à la conversion des ames ; en effet c'est un emploi tout divin : mais sçavez-vous que Gerson, ce grand Chancelier de l'Université de Paris, & avant lui Saint Bonaventure, ont dit que procurer la gloire à des ames fidelles retenues dans le Purgatoire, est un emploi en quelque façon plus excellent que la conversion des Payens ; parce que les ames du Purgatoire étant hors des dangers du voyage & confirmées en grace, elles sont plus assurées de glorifier Dieu, que les ames des Payens convertis ; d'où il s'ensuit, que le zèle de soulager ces ames peut être en ce sens plus illustre que le zèle apostolique dont nous faisons tant d'éloges. *Le Pere Bourdaloue, dans le Sermon du Purgatoire.*

On ne peut procurer la gloire de Dieu plus avantageusement qu'en soulageant les ames du Purgatoire.

Croire le Purgatoire, & n'être pas ému à s'acquitter des devoirs que la charité chrétienne impose envers les ames des fidelles qui y sont retenues ; c'est être insensible à tous les intérêts, dont un esprit raisonnable, ou pour mieux dire, dont un esprit chrétien doit être touché ; car c'est n'avoir aucun sentiment pour les intérêts de Dieu, qui trouve sa gloire dans le soulagement de ces ames. De plus c'est avoir un cœur de bronze pour ces mêmes ames, qui nous regardent comme leurs libérateurs, qui sçavent bien la grace que Dieu a mise entre nos mains pour elles, qui attendent que nous en fassions un bon usage. Enfin c'est être insensible à notre propre intérêt : puisque nous attirerons la charité des Chrétiens sur nous après notre mort, si nous l'exerçons pendant notre vie à l'égard de ces ames fidelles. *Le même.*

C'est une insensibilité de ne pas secourir les ames du Purgatoire, en connoissant leurs besoins.

Allons d'esprit dans ces lieux souterrains, où la vengeance de Dieu se déploie avec d'autant plus de severité, qu'elle punit pour pardonner. Considerons ce lac de soufre, & ces torrens de flammes qui inondent une ame souffrante ; mais arrêtons-nous à ce que ce genre de supplice a de particulier, & à ce qui le distingue des peines de l'enfer. Mais, Messieurs, que dis-je ? point de différence entre ces maux que dans la durée. Là aussi bien que dans l'enfer, une pauvre ame sera environnée, envelopée de feu ; ce même élément, allumé du même soufre, se fera sentir, penetrera jusqu'aux moëlles ; même pri-

Sujet que nous avons de porter compassion aux ames du Purgatoire.

fon, même captivité, mêmes bourreaux, mêmes spectres d'horreur, même ver rongeur. O Dieu, ne me reprenez point avec fureur, s'écrie Saint Augustin après David, au sujet du Purgatoire, & ne me châtiez point dans votre colere. Voilà des supplices réels, des peines véritables, capables d'attirer sur les morts des larmes sinceres.

Sermon manuscrit.

Ingratitude des enfans envers leurs peres qu'ils oublient entierement après leur mort.

Quelle est votre ingratitude ! en vertu de tant de bienfaits que vous avez reçus de vos peres, vous leur deviez la nourriture durant leur vie, la consolation dans leur vieillesse, & l'obéissance jusqu'aux derniers soupirs ; sans cela, vous eussiez crû être dénaturés & ingrats, & vous l'auriez été en effet ; maintenant ils sont morts : tout est-il donc mort pour eux ? leur corps est en proie aux vers, il n'a plus besoin de votre secours ; mais leurs besoins spirituels ont-ils cessé pour cela, & leur ame est-elle morte aussi-tôt qu'elle a été séparée de son corps ? N'y a-t-il plus ni parenté, ni alliance ? Ne sont-ils plus vos amis pour être hors de devant vos yeux ? Ils sont encore, ils vivent, ils souffrent sous le bras de la justice vengeresse du Seigneur : ils vous prient de les en délivrer par vos prieres, & vous êtes pour eux sans soin, sans tendresse, sans pitié, sans reconnaissance. *Le P. de la Ruë, Sermon des Morts.*

Reconnoissance que ces saintes ames auront du bonheur que nous leur aurons procuré.

Si selon les Peres, la charité des Saints devient plus ardente dans la gloire, y seront-ils sans reconnaissance & sans amour pour ceux qui les auront retirés de ces cruelles flammes du Purgatoire, pour les placer dans les agréables delices du Paradis ? S'ils sont incapables de défauts dans les douceurs de la félicité, y seront-ils coupables d'ingratitude ? Parce qu'une ame qui possède Dieu réunit dans elle-même toutes les vertus, & jouit de tout le bonheur imaginable, est-ce une raison pour lui ravir la gloire d'être genereuse à l'égard de ceux qui lui ont fait misericorde ?... Mais Dieu même qui regarde le bien que nous leur faisons comme fait à lui-même, refusera-t-il de nous rendre au centuple le bien qu'il aura reçu de nous ? Vous l'avez promis, ô mon Dieu ! que vous feriez misericorde à ceux qui la feroient. Les défunts qui achevent d'expier par leurs peines ce qui manque à leur innocence, vous feront-ils voir leurs miseres finies, leurs fers brisez, & leur bonheur assuré, sans vous engager à seconder leur reconnaissance en obtenant pour nous ce que nous aurons obtenu pour eux ? *Essais de Sermons, pour l'Avent, Sermon pour le jour des Morts.*

On ne doit pas oublier ses amis après leur mort.

La nature de la grace nous ayant tous fait freres, nous sommes attachez les uns aux autres par les liens de la charité, qui fait le propre caractère du Christianisme ; mais outre cette liaison qui est commune à tous les Chrétiens, l'amitié en forme une autre qui n'est pas moins forte, lorsque la vertu lui sert de fondement. Il n'y en a pas un parmi nous à qui la mort n'ait enlevé quelqu'un de ses meilleurs amis, confessons à notre confusion, que la même mort qui nous a fait perdre nos amis, nous a fait aussi perdre notre amitié ; il est cependant tres-certain, que l'amitié chrétienne ne paroît jamais plus qu'après la mort des amis ; puisque c'est alors qu'on peut leur procurer les secours les plus véritables & les plus effectifs. Il me semble que rien n'est plus cruel pour ces ames, que de se voir

entièrement abandonnées de celui-là même qui leur avoit juré une sincere & éternelle amitié. Ah ! si elles étoient abandonnées par leurs ennemis, ce ne seroit pas une affliction pour elles ; mais être si cruellement oubliées par leurs meilleurs amis, c'est le plus violent de tous leurs tourmens : *Si inimicus meus maledixisset mihi, sustinuissem utique, &c. Les mêmes, pour le Jeudi de la quatrième Semaine de Carême.*

Il y a beaucoup de Chrétiens qui prient pour les morts & qui ne leur rendent aucun service, parce qu'ils ont plutôt besoin qu'on prie pour eux, qu'ils ne sont en état d'offrir des prieres pour les autres... De même pensez-vous que les morts tirent un grand avantage de ces assemblées tumultueuses, où l'on vient plutôt par respect humain, que par un motif de pieté, où l'on se rend par complaisance pour les vivans & non pour soulager les morts ? Je ne dis pas ceci pour condamner l'usage d'assembler les fideles, pour ensevelir avec honneur le corps des Chrétiens, & prier pour eux. A Dieu ne plaise que je blâme ce que les Saints Peres ont approuvé ! Mais je soutiens qu'il faut inviter aux ceremonies funebres plutôt les gens de bien, & ceux dont la pieté est connue, que les gens du monde & les libertins, dont les prieres sont presque toujours inutiles, & plus capables d'offenser Dieu, que d'appaier sa colere... Mais voulez-vous apporter un secours prompt & efficace aux ames qui gemissent dans le Purgatoire ? Purifiez vos coeurs, & vous rendez vous-mêmes amis de Dieu, par une parfaite & sincere reconciliation : car vous devez être persuadés, que vos prieres ne leur seront jamais d'un plus grand secours, que quand vous entrerez dans les sentimens de ces ames penitentes, & que touchez d'un regret penetrant d'avoir déplû à la souveraine Majesté, vous tâcherez de faire tout ce qu'elles voudroient avoir fait. *M. Lambert, Sermon des Morts.*

Ceux dont les prieres sont inutiles aux morts.

Il est certain, & l'experience le montre, qu'il n'y a point de douleur égale à celle que cause le feu ; de sorte que si un homme étoit enfermé dans une fournaie ardente, & que par miracle il pût vivre au milieu des flammes sans pouvoir mourir : il est à croire qu'il souffriroit davantage par ce seul tourment, que par tous les autres, quels qu'ils fussent, qu'on pourroit lui faire souffrir : car ces flammes devorantes, après avoir penetré sa chair, entroient jusques dans ses entrailles ; ses os embrasés n'auroient plus la forme que d'un fer rouge, qui sort du fourneau ; ses côtes en feu jettent de toutes parts de terribles étincelles ; son sang plus ardent que le plomb fondu & l'huile bouillante, répandroit dans tout son corps une excessive chaleur, & porteroit l'embracement jusques dans ses moelles ; sa tête, sa bouche, ses dents, ses pieds transformez en autant de charbons, brûleroit toujours sans se consumer. Je demande donc s'il y a au monde un tourment pareil à celui du feu ? Mais hélas ! qu'il y a à dire entre notre feu, & celui du Purgatoire. Notre feu a été fait pour nous servir, & non pour nous tourmenter ; mais Dieu a fait celui du Purgatoire dans la seule vûe de punir severement les ames coupables. Notre feu perd extrêmement de son ardeur, parce qu'il est mêlé d'autres élémens grossiers, & de qualitez contraires ; & que quand il seroit pur, il trouve toujours de la resistance

Quel tourment cause aux ames du Purgatoire la peine du feu.

dans la matiere dont il a besoin pour s'entretenir; mais celui du Purgatoire est libre de tous ces empêchemens, & rien ne peut diminuer son activité, ni arrêter sa violence. Enfin notre feu comparé à celui du Purgatoire, n'est à proprement parler, qu'un feu en peinture. *Le P. Monford, dans le Traité de la charité pour les morts, chap. 3.*

Quelle peine c'est que la privation de Dieu dans le Purgatoire.

S'il étoit possible qu'un seul homme jouît de tous les biens, de tous les plaisirs, & de tous les honneurs du monde, ou si vous voulez, de mille mondes, & que de plus, son bonheur fût éternel; qu'enfin cette éternité de bonheur se pût ramasser toute entière dans un seul point: cependant un bonheur si grand n'égaleroit pas la moindre partie de celui qu'il y auroit à jouir un moment de la vision béatifique. Comme donc une ame dégagée des liens du corps, se trouve dans un état, où elle est capable de voir son Dieu, & où elle le verroit effectivement, si ses pechez ne l'en éloignoient; il s'ensuit que la privation d'un bien infini comme celui-là, lui est un tourment plus insupportable, que ne seroit à cet homme dont nous venons de parler, la perte entière de son bonheur, quelque grand qu'il soit en idée. Quelle est donc l'affliction de l'ame ainsi séparée de Dieu? quels sont ses regrets? quelle est sa tristesse, lorsqu'elle pense que c'est par sa faute qu'elle a perdu, sinon pour toujours, du moins pour un temps, les biens du ciel, & que la possession de Dieu, dont elle est privée, est un bien plus inestimable sans comparaison, que celle de tous les biens créés, fût-elle éternelle. *Le même.*

Les ames du Purgatoire aiment Dieu ardemment, & s'en voient séparées, c'est un étrange tourment.

Ces ames privées de leur souverain bonheur, ont un amour tres-ardent pour Dieu; car n'étant plus prisonnières dans le corps, rien ne les empêche de comprendre parfaitement tous les motifs qu'on peut avoir d'aimer Dieu de toutes ses forces. Comme donc elles se voyent dans un état, où l'on est capable de le posséder, & que cependant elles en sont séparées, quoi que ce ne soit pas pour toujours, il est impossible que l'aimant comme elles l'aiment, cette cruelle separation ne leur soit non seulement un Purgatoire, mais une espece d'enfer. On n'a en ce monde qu'une très-legere connoissance des perfections divines, parce que l'esprit ne voit rien que par les sens, & sous des images grossieres; outre qu'il y fait souvent peu de reflexion, tant il a de peine à s'arrêter sur un même objet; qu'ainsi il perd aisément la pensée de Dieu, lequel étant tout esprit, n'a rien qui frappe les sens. Pour ce qui regarde la volonté, elle est partagée en tant d'affections, occupée de tant de desirs; la plupart frivoles, ou criminels, attachée par tant de liens à la terre, qu'elle ne peut s'élever à Dieu, ni l'aimer que froidement, & de la maniere qu'on aime un bien qui n'est presque point connu. Outre que les ames dans cet exil, pensent continuellement au bien dont elles sont privées, & aux maux qu'elles souffrent; & cette pensée leur occupe tellement l'esprit, qu'elles ne peuvent s'en défaire, pas même un seul moment. Or il n'y a point de peine semblable à celle d'avoir jour & nuit devant les yeux l'image de son malheur; voilà cependant l'état déplorable où sont les ames dans le Purgatoire, si on leur suggere d'autres pensées pour les consoler, on peut bien les animer à souffrir patiemment leurs maux; mais on ne peut leur en ôter le souvenir. *Le même.*

Le sujet pourquoy les justes, coupables de quelques legeres fautes sont exclus du Ciel pour un temps, ne contribuent pas peu à leur douleur. Ils savent que la seule cause de leur disgrâce est, qu'ils ont injustement offensé un Dieu digne d'un amour & d'un honneur infini; un Dieu à qui ils étoient infiniment obligés; un Dieu qu'ils aiment par-dessus toutes choses, au milieu même de leurs tourmens; cette pensée est le plus cruel de leurs supplices; c'est comme un trait qui les perce jusques au fond du cœur, & qui y fait une playe mortelle. Toutes les fois qu'elle leur revient; hé! quand se la peuvent-ils ôter de l'esprit? Toutes les fois qu'elle leur revient, c'est à-dire, à tout moment, ce ne sont que pleurs, que soupirs, que reproches qu'ils se font pour s'être malheureusement éloigné de Dieu. Ils versent des larmes de sang quand ils se demandent *où est leur Dieu*; ce Dieu si aimable, & si peu aimé, dont ils ont reçu tant de biens, & qui maintenant irrité contre eux, se venge de leur ingratitude, en leur cachant son vilage, en les bannissant de sa presence, en les tenant dans une horrible prison: sans doute que comme il n'est point de douleur plus juste, il n'en est point de plus sensible. *Le P. Monford, Traité de la charité pour les morts, chap. 4.*

Le ver de conscience qui afflige & tourmente cruellement les ames du Purgatoire.

Le Sauveur du monde assure qu'il ne faut que donner l'aumône pour être entièrement purifié. Si cela est, comme il n'est pas permis d'en douter, de quel mérite doit être notre aumône spirituelle, lorsque nous tirons notre prochain d'une extrême misere, & que nous lui procurons un bonheur infini; lorsque nous payons toutes ses dettes, & que nous l'aiderons à sortir de sa prison, où il souffre des tourmens inconcevables; & qu'enfin après l'avoir mis en liberté, nous le faisons jouir de la vûe de Dieu qui est le terme de tous ses desirs? O! qui pourroit assez louer une si grande charité! Saint Thomas expliquant en general la difference qu'il y a des œuvres de misericorde corporelles, aux œuvres de misericorde spirituelles, dit que celles-ci n'excellent pas moins au-dessus des autres, que l'esprit est au-dessus du corps. *Le même.*

Soulager les ames du Purgatoire, est une action d'un grand mérite.

Pour tirer par le raisonnement d'une maniere invincible, la verité du Purgatoire, convenons de quelques principes. N'est-il pas vrai que rien de souillé n'entrera au Royaume des Cieux? c'est Jésus-Christ qui le dit; n'est-il pas vrai en second lieu, que ceux qui meurent même exempts de pechez mortels, ne sont pas pour cela exempts des moindres souillures, ou de l'habitude du peché veniel? Voilà deux propositions évidentes, & incontestables; joignons-les donc toutes deux ensemble: rien de souillé n'entrera au Ciel, plusieurs personnes meurent en grace avec quelques souillures; il faut donc que ces ames souillées se purifient avant que d'entrer dans la gloire. Et voilà justement ce que nous appelons Purgatoire; rien de plus réel, rien de plus certain. Mais ce qui suit ne l'est pas moins. S'il est de foi que l'on expie dans la vie future les fautes legeres de la vie presente, il est d'une tradition ancienne & immémoriale, en remontant jusqu'aux premiers siècles de l'Eglise, que la maniere de les expier, & de satisfaire à la justice divine, est infiniment douloureuse pour ces pauvres ames; soit que nous considerions la peine du dam, qui consiste en la privation de Dieu pour un temps,

Preuve en peu de mots de la verité du Purgatoire.

temps, soit la peine du sens causée par le feu. Quelle consequence peut-on tirer de ces veritez universellement reçues? *Sermon manuscrit.*

Des indulgences pour les morts.

Le plus facile expedient pour contenter sa charité envers les morts, est la voye des indulgences. A la verité, quoi qu'après la fin de leur pelerinage, ils ne soient plus sous la puissance des Ministres du Seigneur, & que par voye d'absolution, ils ne soient plus en état de recevoir l'application des merites de Jesus-Christ dans les Sacremens; cependant par voye de suffrage, les tresors de l'Eglise peuvent se répandre sur eux jusques dans la vie future; sur ce principe seur, les Souverains Pontifes ont accordé en certains lieux, & en certains temps, la délivrance d'une ame de Purgatoire à certaines prieres faites après la confession & la communion du fidele. Ah! Messieurs, je devois déployer ici toute la force de mon zele, ou contre la malignité de ceux qui décrivent une si salutaire institution, ou contre la negligence de ceux qui ne s'efforcent jamais d'en profiter: mais non, laissons-là l'investive pour n'employer que la voye d'exhortation. *Le même.*

Si l'on n'a pas satisfait pour les pechez en cette vie, il faut de necessité satisfaire dans l'autre.

Si l'obligation de souffrir la peine ne s'éteint pas toujours par l'abolition du crime, comme l'on n'en peut douter, cette obligation reste encore dans l'ame qui souffre dans le Purgatoire. Souvent elle est enlevée de son corps, après une confession entiere; avant une satisfaction proportionnée à la multitude de ses crimes; souvent elle est chargée d'un grand nombre de pechez veniels quand il faut qu'elle se separe; ces pechez ne lui sont point remis qu'au moment de sa separation, selon le sentiment commun des Docteurs. Demaniere qu'il n'y a plus de lieu ni aux œuvres satisfactoires, ni aux indulgences qu'elle puisse gagner elle-même. Il faut donc que l'ame quittant son corps paye la peine due à ses pechez dans l'autre monde. *Sermon manuscrit.*

Rien de plus digne de compassion que ce que souffrent les ames du Purgatoire.

Ah! Messieurs, on se pique de compassion, & l'on cherche à l'exciter cette passion si tendre jusques dans des objets imaginaires, ou que le théâtre nous represente, ou que les Livres fabuleux nous exposent: voici une veritable matiere à exercer toute la sensibilité de votre cœur. Après tout, les malheureux qui souffrent dans le Purgatoire, sont innocens; j'avoue qu'il paroît quelque tache de peché, qui les retient dans le lieu de leur supplice; mais au travers de ces taches, je vois reluire sur leur personne un rayon de la gloire, à laquelle elles sont destinées. Ces ames sont confirmées dans la grace, leur bonheur est proche, leur prédestination est assurée. Quoi de plus touchant que de voir souffrir d'illustres malheureux? Ah! Messieurs, répandre sur les morts des larmes feintes, tandis que des malheurs réels en exigent de veritables, c'est pleurer en incredules: *Sicut cateri, qui spem non habent. Sermon manuscrit.*

I. ad Thessal.

4. Les larmes que l'on verse sur les morts sont inutiles, si elles ne sont répandues par un motif surnaturel.

Saint Chrysostome condamne après l'Apôtre, les larmes purement naturelles qu'on donne à la memoire des defunts; au moins il nous exhorte à relever notre douleur par des motifs surnaturels. En effet, avouons-le de bonne foi; les pleurs que nous répandons après une mort qui nous est sensible, coulent bien plutôt de l'amour propre que de la charité; en voici des exemples. Un époux après la mort d'une femme qui le laisse chargé d'une nombreuse famille, qui demande encore les

soins & l'application d'une mere; une femme qui perd dans un mari agissant & habile, l'espoir d'une famille qui va être exposée à la merci des créanciers, ou à l'avidité des plaideurs; une mere qui vient de perdre un enfant tendrement cheri, l'objet de sa complaisance; c'est Rachel qui pleure ses fils, & qui n'a point d'autre sujet de sa douleur que de n'avoir plus la joye de les voir, de les embrasser, de voir croître avec eux son plaisir, & sa tendresse: *Noluit consolari, quia non sunt. Matth. 21.* Ah! Messieurs, si nous bornons là notre charité pour les morts, ne pourrai-je pas vous dire ce que disoit autrefois Jesus-Christ, à ceux qui bornoient leur charité à leurs amis: *Nome & ethnici hoc faciunt? Les Payens n'en ont-ils pas fait autant? On a vû parmi eux des femmes, lassés de survivre à leur époux, chercher les moyens les plus courts de se rejoindre bientôt à lui; on en a vû épuiser leurs tresors pour leur élever des momumens, & passer le reste de leurs jours près de leurs cendres. Pleurer de la sorte, c'est pleurer en Payens. Le même.*

Matth. 21.

Matth. 54.

Le Sacrifice de nos Autels est le soulagement le plus certain que puissent avoir les morts dans leurs souffrances. Et de vrai, si Judas Machabée crût ne pouvoir secourir les morts de son armée qu'en ordonnant des sacrifices en Jerusalem pour le repos de leurs ames: *Misti Jerusalem offerri pro peccatis mortuorum sacrificium.* Que ne produirez-vous point pour des ames fidelles, Sacrifice salutaire de Jesus-Christ? Ah! Seigneur, le premier emploi de l'oblation que vous avez consommée sur la Croix, fut en faveur des morts: de là vous descendites aux Limbes pour en tirer les ames captives. Ce premier Sacrifice que vous renouvez tous les jours, ne doit-il pas avoir le même effet? Sans doute, les gouttes de ce sang que vous y répandez, iront porter le rafraichissement jusque au milieu des brasiers ardents, & la joye dans ce lieu de tristesse. Dans ces vûes toutes les plus anciennes Liturgies partagent le Sacrifice de Jesus-Christ entre les vivans & les morts, & encore aujourd'hui, après avoir prié pour les vivans avant la consecration, on attend à prier pour les morts, que la consecration soit accomplie, que Jesus-Christ soit present en un état de victime, & que son sang soit tout prêt à couler. Il n'y a donc point d'erreur à dire que le Sacrifice de Jesus-Christ est propitiatoire pour les morts aussi-bien que pour les vivans, & c'est la décision du Concile de Trente. *Le même.*

Du Sacrifice de l'Autel offert pour les ames du Purgatoire.

2. Mat. chab. 12.

C'est souvent pour l'amour de nous & à notre occasion que les ames du Purgatoire souffrent: ouï, c'est pour vous, enfans ingrats & dénaturez, que votre pere souffre dans ces feux ardents; c'est parce qu'il a pris des soins immoderes pour vous aggrandir, & pour vous enrichir; c'est parce qu'il a souvent préféré votre établissement à son devoir; c'est pour vous, fille ingrante, que votre mere est brûlée dans le Purgatoire, parce qu'elle a eu trop de complaisance pour vos vanitez. Le monde est rempli de Chrétiens de qui l'on pourroit dire ce que le Prophete disoit de ces freres impitoyables, qui étoient insensibles à la misere de Joseph, qui se divertissoient, qui s'envyroient de joye & de vin, sans avoir le moindre mouvement de compassion de l'état où il étoit réduit: *Bibemes vinam in phialis, & nihil patiebantur super contritione Joseph.*

C'est un motif pour soulager ces ames, de penser que c'est souvent à notre occasion qu'elles souffrent.

Amos 64.

Psal. 10.

La pensée que c'est par leur faute que ces ames sont retenues en ce triste lieu, leur est un supplice eniel.

N'est-ce pas là le portrait d'une infinité de gens ? Ils se divertissent du bien que leurs peres leur ont laissé, sans faire reflexion à les soulager dans le pitoyable état où la justice de Dieules a mis : *Dum superbit impius, incenditur pauper. Essais de Sermons pour le Jeudi de la quatrième semaine de Carême.*

La pensée que ces saintes ames ont toujours présente, que leur éloignement de Dieu est un éloignement de disgrâce qu'elles ont meritée, l'effet de la colere de leur Juge qui les rejette de sa presence pour un temps, augmente encore leur douleur. De là viennent ces retours cruels qu'elles font sur elles-mêmes, sur les pechez qu'elles ont commis, les causes funestes des peines qu'elles endurent ; de là viennent ces importunes & fâcheuses demandes qu'elles se font, en se disant avec le Prophete : *Ubi est Deus tuus ?* Où est votre Dieu, votre fin, votre centre, l'objet de votre bonheur éternel ? Où est-il ? qu'est-il devenu ? Il n'a tenu qu'à vous de vous mettre en état d'en jouir en sortant de la vie ? Pourquoi infortunées y avez-vous mis obstacle ? Une visite renduë à ce miserable, une aumône faite à propos, une legere austerité, une action de charité vous eût mises à couvert de tout cela ; pourquoi l'avez-vous negligé ? C'est pour cela qu'on vous differe la jouissance de votre Dieu. Dans ces cuisans chagrins, dans ces affligeantes pensées, dans ces importuns souvenirs, ces ames deviennent leur supplice ; elles se reprochent d'avoir donné sujet à Dieu de les éloigner de lui ; elles avouent que c'est par leur faute qu'elles sont tombées dans ce malheur, qui leur fait verser inutilement tant de larmes. Elles voyent qu'elles ont des droits incontestables sur le Royaume de Dieu ; qu'elles sont les heritieres de sa gloire, & que néanmoins elles sont obligées de vivre dans un horrible cachot, éloignées de leur patrie, & bannies de la Cour de leur Roi, & de la presence de leur Pere : *Ubi est Deus tuus ? Sermon manuscrit.*

Les efforts inutiles que font ces saintes ames pour aller à Dieu.

Quel doit être l'excès de la douleur que sentent les ames du Purgatoire, quand malgré leurs desirs, leurs instincts, l'inclination qu'elles ont de posséder Dieu, elles se voyent tout d'un coup arrêtées ? La grace, la charité, les droits qu'elle leur donne sur le Ciel, les y élève ; mais le reste de leurs pechez les en retire : Dieu comme Pere les appelle ; mais Dieu comme Juge les rejette : elles vont à lui, parce qu'elles l'aiment ; elles s'en éloignent, parce qu'elles ne sont pas encore assez pures. Pour concevoir la contrariété des mouvemens que souffrent ces ames affligées, qui vont à Dieu, qui se retirent de Dieu, je m'imagine un feu, qui fait les derniers efforts pour sortir d'un lieu, où il est renfermé ; je me figure un vent impetueux, qui retenu captif dans le sein de la terre, l'ébrante, la secoue, la fait entr'ouvrir, pour se faire un passage qu'il ne peut trouver. Ah ! pourquoi Seigneur, disent ces pauvres ames dans des mouvemens si oppozés, qu'elles sont obligées d'accorder entr'elles, pourquoi nous faites-vous si contraires à vous, & à nous-mêmes ? Pourquoi nous attirez-vous d'une main, & pourquoi nous repoussez-vous de l'autre ? Attirées par les charmes infinis de votre bonté, rejetées par les terribles arrêts de votre justice, toujours inquiètes, parce qu'elles sont séparées de vous, ô mon Dieu, parce que vous seul pouvez faire tout leur bonheur ;

ah ! plaisirs innocens qu'elles ont recherché avec trop d'ardeur ; attachement leger à quelque bien créé ; amour propre qu'elles n'ont pas assez reprimé, que vous leur causez maintenant de chagrins & de larmes ! *Le même.*

Allons d'esprit & de pensée dans ces feux, dans ces brasiers ardents, que ces saintes ames ne peuvent éteindre ; mais d'où elles nous tendent les bras, pour nous exciter à la compassion. Rendez-vous, s'il vous plaît, presens à ce spectacle, qui appelle vos yeux, qui demande vos larmes, & les plus tendres sentimens de vos cœurs. Je vois d'abord dans ce lieu de supplices, un feu dévorant, allumé du souffle de la colere de Dieu ; un feu qu'il élève à produire des effets qui sont au-dessus de sa nature ; un feu qui tout materiel qu'il est, brûle des ames ; un feu, dont Dieu, qui est le juge & l'offensé, se sert comme d'un instrument pour venger ses offenses, pour exécuter ses arrêts, & dont par conséquent l'activité doit répondre à la grandeur de l'injure dont il est le supplice ; un feu qui est le même en substance que celui de l'enfer, dit Saint Augustin ; qui agit immédiatement sur l'ame, qui dans cet état de separation est beaucoup plus sensible, qu'elle ne l'étoit unie à son corps, parce qu'elle souffre en elle-même, & que ne perdant rien de sa vigueur, & de son sentiment, elle endure les pointes de ce feu sans relâche & sans interruption ; un feu qui est plus cuisant que tous nos tourmens, plus ardent que tout notre feu, plus penetrant que toute la douleur que causent les rouës, les tortures, les chevalets, parce que ces ames ne perdent rien de leur vivacité, un peu parce que, dit Saint Augustin, elles y sont ensevelies, absorbées & comme abimées. O Dieu, quel état dans lequel une ame, de quelque côté qu'elle se tourne, ne trouve que du feu, n'a point d'autre nourriture que le feu qui l'entoure, qui l'investit, qui la penetre de toutes parts ! Representez-vous un criminel étendu nud sur des charbons ardents, sa chair distillante, ses os brûlés, ses nerfs retrecis, son corps embrasé ; un homme tout en feu, les cris qu'il jette, les soupirs qu'il pousse, les contorsions qu'il fait. La nature nous a donné un cœur trop sensible à la pitié pour n'être pas touché d'un supplice si cruel ; & néanmoins que peut-il être ce supplice qu'un tourment en peinture, si vous le comparez avec ce que souffrent les ames du Purgatoire, pour le temps & pour la maniere ? Pour le temps ; car ce n'est pas pour une heure ou pour un jour, que ces ames sont tourmentées dans ce feu : c'est souvent pour des siècles entiers. Pour la maniere ; parce que ce feu élevé pour servir d'instrument à la justice de Dieu, pour purifier ces ames, leur fait sentir une douleur qui se répand dans toute leur substance, pour les faire autant souffrir qu'il trouve de maniere à son action. Hé où est la pitié & la charité, si l'on n'est pas attendri par les peines de ces pauvres ames ? *Le même.*

Que ne puis-je ouvrir cette affreuse scene de supplices qu'elles endurent ; vous faire voir ce tragique spectacle du Purgatoire ; creuser ces abimes de feu ; vous faire entendre les cris pitoyables de ces ames affligées, qui vous conjurent de faire attention à leurs peines pour en avoir pitié. Car que ne souffrent-elles pas par le ver rongeur qui les ronge, par la main de Dieu qui les frappe, & qui fait des miracles

Du feu qui brûle & purifie les ames du Purgatoire.

Les cris de les soupirs de ces pauvres ames nous doivent attirer le cœur.

Job. 10. miracles pour les tourmenter : *Mirabiliter me crucias*. Ce Dieu, qui autrefois plein de bonté pour elles, leur devient, pour ainsi parler, cruel dans ce lieu de la vengeance : *Mutatus es mihi in crudelem*. Qui a pesantit sur elles toute la force de son bras, & qui leur devient contraire par la dureté qu'il a pour elles : *Et in durtia manus tue adversaris mihi*. Helas ! peut-on assez plaindre des ames qui sont non seulement comme abandonnées de celui qui avoit eu pour elles, durant cette vie, toute la tendresse d'un pere ; mais encore qui se declare contre elles, & qui devient insensible à toutes leurs prieres ? Livrées à la plus amere douleur, en vain pour toucher le cœur de Dieu qui est devenu leur Juge, lui rappellent-elles le souvenir de ses anciennes misericordes pour elles : *Ubi sunt misericordia tua antiqua Domine* ? Jamais il ne les écouterà, que par des satisfactions proportionnées à leurs offenses, elles n'ayent payé ce qu'elles doivent à la justice jusqu'à la dernière obbole : *Donec reddas novissimum quadrantem*. Le même.

Continuation du même sujet.

Is crient tous les jours ces illustres morts du milieu de leurs braisiers, dit Saint Augustin, pour vous attendrir sur leur malheur : *Clamant quotidie, qui jacent in tormentis*. Mais il y en a peu qui répondent à leur voix, & qui soient sensibles à leurs peines : *Et pauci sunt qui respondeant*. O mes Freres ! ajoûte Saint Augustin, quelle barbare cruauté ! *O quam gravantis crudelitatis, fratres mei !* Un malade se plaint, & on tâche d'apporter du remède à ses maux : *Ecce infirmus clamat, & medici eum consolantur*. Et des Chrétiens se plaignent dans le Purgatoire, & personne ne pense à les secourir : *clamat autem in tormentis fidelis, & non est qui respondeat illi*. Je sçai que vous leur avez donné des larmes, quand vous les avez perdus pour le monde ; mais faut-il que votre douleur se borne à verser des larmes sur leur tombeau ? Que ne les faites-vous passer jusqu'au Purgatoire, pour leur faire connoître par ce secours que c'est sincerement que vous les avez aimez. Le même.

Comme il faut témoigner aux morts son amour, & sa reconnaissance.

Quelle honte pour des Chrétiens, qu'ils aiment leurs proches pendant leur vie, & qu'ils ne songent pas à donner du soulagement à leurs ames ! Leur ont-ils rendu les derniers devoirs ? les ont-ils conduits au lieu de leur sepulture ? les ont-ils perdus de vûe en les mettant en terre ? le son lugubre qui a annoncé leur mort au public, a-t-il cessé ? n'en perdent-ils pas le souvenir, & leur douleur n'a-t-elle pas été du caractère de celles, dont la vivacité, pour parler avec Saint Bernard, s'évapore en pleurs & en gemissemens ? ou si l'on s'en souvient encore après cela, n'est-ce pas pour faire de tristes scenes de deuil, pour s'abandonner aux transports d'une douleur outrée ; & tandis que l'on répand des larmes ou hypocrites, ou inutiles, pense-t-on à prier pour le repos de ceux dont on regrette la mort ? Ménagez, ménagez vos larmes, dit Saint Ambroise, songez moins à vous affliger d'avoir perdu vos proches, qu'à leur procurer du secours, en faisant offrir pour eux le Sacrifice de la Religion ; travaillez moins à rendre leur tombeau glorieux pour le monde, en leur élevant de superbes mausolées, que Saint Augustin appelle le soulagement des vivans, & non pas un secours qui soit utile aux morts : *Vivorum solatia, non adjuvantia mortuorum* ; qu'à rendre leur ame heu-

reuse pour le Ciel. Negligez plutôt ces devoirs d'humanité ; manquez plutôt à ces belles ceremonies & à cette pompe funebre ; mais appliquez-vous à leur rendre les devoirs qui leur servent pour la vie éternelle : *Humanitatis officia, non aeterna vita profidia*. Le même.

Entre toutes les vertus chrétiennes, il n'y en a point de si aisée à pratiquer, ni si conforme au cœur de l'homme que la misericorde : comme rien ne nous est plus naturel que la misère, rien ne nous est aussi plus naturel que la compassion & la misericorde. Toutes les vertus retranchent quelque chose de la nature de l'homme, ou de ses inclinations, ou de sa cupidité. La foi lui retranche la raison, & son esprit ; l'obéissance lui ôte la volonté ; la pauvreté lui enleve ses biens ; l'humilité lui ôte ses perfections & son merite ; la penitence détruit son corps : enfin il n'y a point de vertu qui n'ôte à l'homme quelque chose de l'homme même : il n'y a que la misericorde qui lui est naturelle ; c'est le premier mouvement qui naît du fond de la substance : & comme nous naissons dans la misère, nous naissons aussi avec la misericorde ; c'est ce qui faisoit dire au Prophete Job, que la compassion étoit sortie du sein de sa mere avec lui : *Crevit mecum miseratione, & de utero matris meae egressa est mecum*. Rien donc n'est plus aisé à pratiquer que la misericorde ; mais si elle est aisée à l'égard de tous les malheureux, elle l'est infiniment davantage à l'égard des ames qui souffrent dans le Purgatoire. Si la misère en general nous touche, il faut avouer que la misère d'une personne illustre, qui souffre genereusement, attire notre compassion d'une maniere particuliere. Peut-on voir des créatures plus nobles & plus riches que les ames du Purgatoire, puisqu'elles sont dans la grace de Dieu, qui est le seul fondement de la grandeur ? Peut-on imaginer un malheur plus grand & plus touchant que le leur ? *Essais de Sermons pour le Jeudi de la quatrième Semaine de Carême*.

Il n'est point de malheureux plus à plaindre que ceux qui gemissent au milieu des flammes de la vengeance divine, pour expier les restes de leur fragilité : plus affligez dans la moindre de leurs peines, que les plus malheureux des vivans dans l'excès de leur douleur, ne sont-ils pas dignes de notre compassion, & ne devons-nous pas leur accorder notre secours ? Victimes de la justice, & toujours brûlans de charité au milieu des flammes de la vengeance : animez d'esperance, & n'esperant rien de celui qu'ils aiment, & qui se venge : enfans d'un Pere riche en misericordes, & n'en éprouvant que les rigueurs ; s'ils ne sont pas les plus malheureux des affligez, ne sont-ils pas au moins les plus affligez des malheureux ? Quoi que toujours unis à notre divin chef, ils ne peuvent toutefois profiter par eux-mêmes des seuls avantages qui sont en notre disposition. S'ils ont encore droit sur ces grands tresors renfermez dans le sang de Jesus-Christ, & destinez à mettre ces illustres captifs en liberté ; ils ne peuvent toutefois être affranchis que par les soins que nous prenons de les leur appliquer. Ainsi s'ils n'ont point d'autre ressource de leur délivrance que notre compassion, que deviendrons-nous nous-mêmes, si nous les abandonnons dans leurs supplices ? *Essais de Sermons pour l'Avent, pour le jour des Morts*. Nous sommes établis substitués de la mi-

Nous ne pouvons refuser notre compassion envers les ames du Purgatoire, sans renoncer aux sentimens de la nature.

Job. 31

Le pitoyable état où sont réduites les ames du Purgatoire.

Les vivans font les substituts de la misericorde de Dieu envers les défunts.

misericorde de Dieu contre sa justice, & de sa bonté contre sa vengeance. Nous devons comme Moysé délivrer le Peuple élu de la servitude de Pharaon; conduire les ames du Purgatoire dans le Ciel, comme ces Israélites furent conduits d'une terre étrangère & fatale, dans une terre délicieuse & promise. Tandis qu'un Pere juste exerce ses punitions sur ses enfans, ils sont privez de tout secours, comme des orphelins sans appui; c'est à nous à les soutenir dans leurs miseres, à les défendre dans leurs foiblesses, & à les mettre en possession de leur heritage. Ils sont pauvres, parce qu'ils sont d'eux-mêmes privez des tresors de l'Eglise, & qu'ils ne peuvent s'appliquer les richesses de Jesus-Christ. Ils sont foibles, parce qu'ils ne scauroient se défendre contre la main qui les frappe: mais par la liberté, les richesses & les faveurs qu'ils recoivent de nous, nous devenons leurs protecteurs & leurs bienfaiteurs. *Le même.*

Suite du même sujet.

C'est ainsi, comme parle Saint Augustin, que les citoyens du Ciel exiliez dans une terre étrangère; que les enfans legitimes bannis de devant la face de leur Pere; que les heritiers de la gloire releguez dans une prison de flammes, attendent uniquement de nous la rupture de leurs chaînes, leur retour dans leur patrie, & le baiser de paix, de celui qui leur a donné la vie, & dont la separation leur donne mille morts: *Expectant nos ut juvenitur per nos.* Ils nous attendent, & c'est dans cette attente que l'Eglise nous les expose comme d'illustres infortunez qui nous regardent comme leur ressource. Quelle raison plus puissante pour nous rendre aux larmes & aux gemissemens de tant de Saints? Or s'ils sont abandonnez à nos soins, ne feront-ils entendre leur triste voix, que pour nous trouver sourds à leurs cris? *Le même.*

Nous devons avoir la même charité pour les morts, que nous étions obligez d'avoir lors qu'ils étoient en vie.

Nous ne sommes separez des défunts que pour un temps; nous nous réunirons tous ensemble dans le Ciel; nous ne devons pas cependant perdre les sentimens de charité & de compassion, que nous aurions pour eux, s'ils étoient encore sur la terre; ils souffrent de bien plus grandes peines, qu'ils ne pourroient endurer en ce monde; l'éloignement ne nous dispense pas de l'obligation de les secourir: au contraire, puisque l'éloignement même rend leur misere plus grande, il faut que notre foi supplée à notre vûe, & que nous les secourions avec d'autant plus de zele, que leur misere nous est plus cachée. *Pris de l'Œuvre des Morts du P. Bertet.*

S'il y a au monde une charité & une misericorde sans intérêt, c'est celle qu'on exerce envers les morts.

L. de Tob. cap. I.

Si l'on peut trouver parmi les hommes une misericorde exempte de tout intérêt & toute gratuite, comme celle de Dieu, c'est sans doute celle que l'on exerce envers les morts. Quand on soulage la misere des vivans, on peut avoir en vûe quelque intérêt, on peut attendre quelque retour: mais quand on pratique la misericorde envers les défunts, quel intérêt temporel, quel retour en peut-on attendre? c'est une misericorde pure, desintéressée, semblable à celle que Dieu exerce à notre égard: *Nihil hoc officio præstantius, ei conferre, qui tibi non possit reddere*, dit S. Ambroise. On peut avoir des considerations d'intérêts ou d'autres vûes humaines dans les services qu'on rend aux vivans; mais dans le bien qu'on fait aux morts, on ne peut en attendre aucune recompense, aucun intérêt humain des morts mêmes; c'est donc, dit le Pere, la plus excellente œuvre de misericorde, parce

qu'elle est la plus desintéressée, & exempte de tout respect humain. *Le même.*

Si vous poussez votre ingratitude & votre injustice jusqu'à ce point, que de priver un testateur bienfaisant, non seulement du secours que vous lui devez donner par reconnaissance; mais encore de celui dont il vous a chargé par son testament, en retenant les legs pieux qu'il a faits, ou en ne les payant pas dans le temps qu'il vous a marqué, ne vous rendez-vous pas coupables de tous les crimes, & dignes de tous les anathêmes dont les loix de l'Eglise, & les saints Canons foudroyent les ingrats & injustes heritiers? Jamais les Conciles ne se sont exprimez d'une maniere plus vive, & plus forte, & n'ont lancé de plus foudroyans anathêmes, que contre les injustes détenteurs des biens que les fideles mourans ont laissez à l'Eglise & aux pauvres, & qui fraudent les dernieres volontez des testateurs. Ces Conciles les appellent hautement, injustes, homicides, payens, &c. & comme tels, ils les retranchent, & les excommunient du corps de l'Eglise. *Le même, Sermon 5.*

Si ces saintes ames ne peuvent offrir le Sacrifice de salut, nous le pouvons offrir pour elles; & si elles n'en peuvent faire l'oblation, elles en peuvent ressentir les fruits. Comme c'est un Sacrifice de propitiation & d'expiation, il étend sa vertu infinie par tout où il y a des pechez à pardonner, & des peines à expier. L'Eglise Militante le presente aussi tous les jours pour les vivans & pour les morts. Vous, Chrétiens, qui êtes éclaircz des lumieres de l'Evangile, & qui savez que notre divin Sacrifice a une vertu & une efficacité sans comparaison plus grande & plus infailible que ceux de la Loi ancienne, puis qu'il opere infailiblement & par lui-même le soulagement de ces ames, quand même ceux qui l'offrent, ou qui le font offrir, ne seroient pas en état de grace; qui savez enfin que vous délivrerez ces ames, des flammes qui les dévorent, & de toutes les autres peines sensibles qui les tourmentent, & que vous leur procurerez un repos & un bonheur éternel, à peine pourrez-vous tirer quelque argent de votre bourse, afin de faire dire une Messe pour leur soulagement. *Le même.*

Préparez-vous, Prêtres du Seigneur, Ministres des Autels, préparez-vous pour offrir ce divin Sacrifice avec le plus de zele & de pieté qu'il vous sera possible pour le salut des vivans & des morts. Vous êtes les Ministres de l'Eglise Militante, à qui Dieu recommande l'Eglise souffrante, qui ne peut point offrir ce Sacrifice: presentez-le pour l'une & pour l'autre; considerez que votre caractère vous donne la qualité de Mediateurs entre Dieu & les fideles, soit vivans, soit morts. C'est à vous à qui Dieu a donné ce pouvoir, & cette commission d'appaier sa colere par le moyen de ce Sacrifice. *Le même.*

A consulter les premiers sentimens de la nature, il n'est rien qui nous touche davantage que de voir des Grands malheureux, des Rois captifs, des Princes enchaînez; ce sont des motifs de pitié qui touchent les cœurs les plus insensibles; & il ne faut que voir ces funestes objets, pour devenir susceptibles de compassion. C'est dans le Purgatoire que nous pouvons trouver ces tristes spectacles, & c'est dans la grandeur des supplices de ceux qui

De ceux qui retiennent ou qui fraudent les legs pieux qu'on fait aux Eglises ou aux pauvres pour les morts. Concil. Arelat. 2. Carthag. &c.

Du Sacrifice de la Messe offert pour les morts.

Exhortation aux Prêtres d'offrir le Sacrifice de l'Autel pour les défunts.

Les ames du Purgatoire doivent être l'objet de notre compassion.

qui sont renfermez dans ces horribles prisons, que nous découvrirons la maniere de la grandeur de notre pitié. Ah! laissez-vous toucher de compassion à la vûe des peines de ces illustres malheureux; si leurs chaînes ne sont pas aussi glorieuses que celles de l'amour divin dans le Ciel, elles n'en sont pas moins innocentes; si elles souffrent, c'est avec joye, & avec satisfaction, parce qu'elles voyent qu'elles font la volonté de Dieu. Et quoi qu'on dise que le feu du Purgatoire soit le même que le feu de l'Enfer, eu égard à la douleur qu'il cause, il est bien différent eu égard au mouvement qu'il produit dans la volonté; puisque dans le Purgatoire il ne produit que des actes d'amour & de confiance, & que dans l'Enfer il ne produit que des rages & des desespoirs. En faut-il davantage pour exciter notre compassion? Ce sont des malheureux quant à leur état; mais ils sont heureux quant aux usages qu'ils en font; ils souffrent, mais ils adorent la main qui les frappe; ils gemissent, mais ils cherissent la cause de leurs souffrances, soit à raison des consolations qu'ils reçoivent de la grace; soit à raison de l'assurance qu'ils ont d'entrer dans le Ciel. *M. Biroat; premier Sermon pour le jour des Morts.*

La peine que cause à ces saintes ames la privation de la vûe de Dieu.

L'ardeur violente qu'ont ces ames saintes de posséder Dieu, les attache toujours à lui, toutes séparées qu'elles en sont, & il leur est impossible de penser à aucun objet qui puisse divertir pour un moment leur esprit des pensées de la grandeur de Dieu? Ah! cependant elles sont contraintes de se voir privées de cette vûe, leurs desirs violents sont arrêtés. La pierre ne tend pas avec tant d'impetuosité vers son centre; le feu ne se porte pas avec tant d'activité vers sa sphere, que ces ames se portent vers Dieu, qui les attire par sa beauté, & qui à leurs inclinations naturelles ajoute des mouvemens surnaturels pour les y porter; cependant dans la plus forte violence de leurs desirs, les voilà arrêtées par sa justice, qui les oblige de payer ce qu'elles doivent pour leurs pechez. Hélas! quel fâcheux arrêt, qui prive cette ame de la source de son bonheur, & qui lui fait souffrir à proportion les peines des damnés. David pardonne à Absalom son fraticide & se reconcilie avec lui, à condition qu'il demeure en Jerusalem, & qu'il ne voye point son Pere qu'il aime: *Verumtamen in Jerusalem maneat, & non videat faciem meam.* Voilà l'arrêt que Dieu porte contre une ame qui est condamnée aux flammes du Purgatoire: *Verumtamen non videat faciem meam.* Vous serez sainte & prédestinée; l'éternité de ma gloire vous appartient; mais vous n'avez pas encore entièrement satisfait à ma justice; vous serez pour un temps privée de ma vûe, & vous souffrirez des peines & des tourmens pour expier ces restes de vos pechez. *Le même.*

Ce que feroient les ames du Purgatoire si elles pouvoient revenir sur la terre pour faire penitence.

Demandez à ces ames qui sont enchaînées dans ces prisons de feu ce qu'elles feroient si elles pouvoient revenir sur la terre, & rentrer dans leurs corps. Hélas! il n'y auroit pas un moment dans le reste de leur vie qu'elles ne consacraient avec joye aux austeritez, & aux mortifications pour prévenir ces supplices. Ah! Chrétiens, maintenant que nous avons le temps, & que nous avons les Sacramens, & le sang de Jesus-Christ en notre disposition, pour assurer notre salut; fera-t-il dit que nous ne nous en servirons que pour

augmenter le nombre de nos crimes? Ces ames vous adressent leurs plaintes, & vous prient d'avoir pitié d'elles: *Miseremini mei, saltem vos amici mei.* Mais je vous dis aussi: *Miserere anima tua placens Deo.* Ayez pitié de votre ame, ne vous attachez pas tant à la terre que vous perdiez le ciel, & ne vous exposez pas à perdre des contentemens éternels pour un plaisir d'un moment, &c. *Le même.*

Jobi 19: Eccli. 30:

Nous devons tirer des motifs de charité pour secourir nos freres qui souffrent dans le Purgatoire, en les regardant comme des prédestinez; nous avons droit à l'heritage de notre Pere; nous sommes appelez à un même bonheur; nous devons donc les considerer comme prétendans à l'Eternité bienheureuse; & je crois que le plus grand acte de charité que nous puissions leur faire, c'est de les aider à parvenir à cette fin. Ces obligations sont encore plus puissantes à l'égard des ames souffrantes dans le Purgatoire, que pour les Chrétiens que nous voyons de nos yeux. Pourquoi? parce que dans les obligations les plus pressantes de notre pieté & de notre amour, nous avons une secrete défiance que ces hommes, à qui nous faisons du bien, ne soient peut-être des reprovez; peut-être que ce pauvre qui me demande l'aumône est un reprovez, & de la même bouche dont il me demande pour l'amour de Dieu, il blasphemera son nom, &c. *Le même.*

Nous devons regarder ceux qui sont dans le Purgatoire comme des prédestinez, & les secourir par ce motif.

Il faudroit pour vous toucher le cœur plus sensiblement, ouvrir le Purgatoire à vos yeux, vous y verriez des ames tourmentées par la justice de Dieu. Ce n'est pas à la verité pour une éternité; mais ce retardement leur cause des peines épouvantables, parce qu'il les prive de la vûe de Dieu, pour qui elles ont des inclinations si violentes, & dont elles se voyent privées par leur faute. Ah! ce seroit là que vous verriez des feux véritables, mais miraculeux, qui ont quelque chose de semblable à ceux de l'enfer, & qui dans le sentiment des Theologiens, surpassent toutes les peines de cette vie. Et le comble de leurs miseres, c'est qu'elles ne peuvent pas se soulager elles-mêmes; tous leurs soupirs & toutes leurs douleurs ne scauroient éteindre une étincelle de leurs flammes; il n'y a que la charité des fideles qui puisse contribuer à leur soulagement, ou operer leur délivrance, & c'est à eux qu'elles s'adressent pour leur dire d'une voix lamentable: *Miseremini mei, saltem vos amici mei.* *Le même, dans le second Sermon.*

Peinture abrégée de l'état des ames du Purgatoire.

2. Regum 6. 14.

Voilà l'état où se trouvent les ames du Purgatoire, bien different de celui où elles étoient en ce monde, où elles pouvoient s'abreger, s'aplanir le chemin du Ciel, & s'épargner des tourmens si cruels & si longs par des peines plus courtes, & plus legeres. C'est donc ici le temps de la voye, le temps de la misericorde, le temps favorable que Dieu accepte pour pouvoir appaiser sa justice, & satisfaire à peu de frais; après cela il n'y a plus de temps ni de voye: *Et tempus non erit amplius...* Nous meritons bien, Seigneur, de ressentir les effets de votre severité; nous avons negligé de vous payer sur la terre, où nous pouvions le faire si facilement; une larme pouvoit prévenir votre colere, & éteindre les flammes qui nous brûlent; après nous avoir remis nos pechez par votre misericorde, nous avons negligé d'en expier la peine par une entiere penitence; il est juste que nous l'achevions maintenant; mais inspirez aux Chrétiens, Sei-

Supra:

Il nous est bien plus avantageux de satisfaire à la justice de Dieu en cette vie, que d'attendre dans l'autre.

gneur, à ces proches inhumains, à ces durs & ingrats heritiers, qui sont nos debiteurs, inspirez-leur de s'acquitter de ce qu'ils nous doivent, & de ce qu'ils doivent à leur conscience, afin que leur injustice & leur negligence criminelle ne prolonge pas davantage nos peines, & ne les damne pas eux-mêmes pour une éternité. *Pris de l'Octave du P. Bertel, sur les défunts.*

Regret
qu'ont les
ames du
Purgatoire
de ne pou-
voir satis-
faire par
leurs souff-
rances à la
justice de
Dieu.

Qu'il m'est sensible, Seigneur, peut dire une ame de Purgatoire, de ne pouvoir pas satisfaire votre justice, & de ne l'avoir pas fait quand je le pouvois! Lors que j'étois sur la terre & dans mon corps, je pouvois vous appaiser facilement; un jeûne, une aumône, une prière, la moindre peine, la plus legere mortification expioir au centuple mes fautes, & c'étoit autant de retranché des peines qu'elles meritoient. Mais ici, hélas! vous savez, Seigneur, & je le sens bien, quelle est la rigueur des tourmens que j'endure; mille jeûnes, mille mortifications, toutes les douleurs, tous les tourmens, tous les supplices que l'on peut souffrir sur la terre ne sont rien, au prix de la moindre peine que je souffre en un moment; & cependant, Seigneur, je n'appaise point votre colere; je ne satisfais point votre justice; je ne retranche rien des peines que je dois encore souffrir; toutes mes souffrances

ne sont que des souffrances, & non des satisfactions; je ne puis ni meriter votre misericorde, ni satisfaire votre justice. *Quid faciam tibi, ô custos hominum?* Oui, ames saintes, si vos souffrances sont inutiles, les nôtres ne le seront pas; si vous ne pouvez satisfaire la justice de Dieu, nous la satisferons pour vous; il se trouvera des millions de Chrétiens durant cette Octave, qui offriront leurs jeûnes, leurs prières, leurs aumônes, & tout ce qu'il y a de satisfactoire dans leurs bonnes œuvres pour appaiser la colere de Dieu, abréger vos peines, ralentir, éteindre même l'ardeur de vos flammes. Ne trompons pas, Messieurs, leur esperance par notre infidelité. *Le même.*

Saint Ambroise, dans l'oraison funebre de l'Empereur Valentinien, dit ces belles paroles: *Animam piam nostris oblationibus prosequamur.* Demandons à Dieu avec des sentimens pleins de zele & de pieté le repos de l'ame de ce pieux Empereur. Peuples elevez avec moi vos mains devant le Sanctuaire, pour reconnoître du moins après la mort, par cette oblation sainte, la grandeur de ses merites... Sui-vez, Chrétiens, l'exemple de ce grand Evêque, & de ce saint Docteur, presentez avec les Prêtres ce Sacrifice si efficace pour le repos de ces ames souffrantes; elles l'attendent de votre charité & de votre justice. *Le même.*

Exhorta-
tion à prié-
r pour les
morts.

R.

RECHUTE DANS LE PECHÉ.

LES SUITES, LES DANGERS OU ELLE EXPOSE
un Pecheur; la difficulté de s'en relever, &c.

A V E R T I S S E M E N T.

LE sujet de la rechute dans les pechez, dont on s'est quelquefois relevé par la penitence, est devenu fort commun dans les Chaires, & il y a peu de Prédicateurs qui n'ayent un Discours sur cette importante matiere. Je ne vois pas cependant que les Saints Peres en ayent souvent parlé: & entre les maux & les malheurs qu'elle cause, ils se sont presque uniquement attachez à la mauvaise habitude qu'on contracte dans le peché, par les frequentes rechutes, & à la difficulté de s'en deffaire, ou à l'endurcissement du cœur, qui en sont des suites, & qui y ont une connexion necessaire; puisqu'elles sont reciproquement la cause & l'effet des uns & des autres. Que si on le veut confondre dans un mesme Discours, on pourra consulter ce que nous avons remarqué sur chacun de ces Sujets.

Cette matiere bien traitée est assurément capable de faire impression sur l'esprit d'un pecheur, & de le faire rentrer en lui-mesme: il faut pourtant se donner de garde de l'outrager, en appellant une impossibilité absolue de sortir de cet état, ce qui n'est qu'une impossibilité morale; c'est-à-dire, une tres-grande difficulté. De mesme, de ne point avancer que les pechez déjà pardonnez par la penitence, retournent selon leur estre propre, ce qui est constamment faux, & injurieux à la misericorde de Dieu, dont les dons sont sans repentir; & contre le sentiment unanime des Theologiens: mais sans user de ces exagerations, la rechute frequente a assez d'autres suites funestes, & d'autres effets dangereux qui la doivent faire apprehender. Nous tâcherons de ramasser ce que les plus habiles Docteurs, & les plus éloquens Prédicateurs en ont dit.

P A R A G R A P H E P R E M I E R.

Divers Deseins, & Plans de Discours sur ce sujet.

I.

ON peut faire voir pour sujet d'un Discours: Que le salut d'une personne, qui retombe souvent dans les mêmes pechez griefs & mortels, est moralement impossible. 1°. De la part du pecheur qui retombe. 2°. Du côté de Dieu, dont on lasse la patience, &

qui abandonne enfin le pecheur.

Le salut devient comme impossible de la part du pecheur. 1°. Qui n'est plus touché de rien, & que rien n'est plus capable de convertir après plusieurs rechutes. En effet, après le premier peché, la lecture d'un bon livre, un